

## **LE NOBLE AGE**

Société Anonyme au capital de 17 084 282 euros  
Siège à NANTES (44300) 6 rue des Saumonières  
SIREN 388 359 531 R.C.S NANTES

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-100 et L. 233-28 du Code de Commerce et aux dispositions statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous rendre compte de notre mission au cours de l'exercice et vous présenter les comptes annuels de la SA LE NOBLE AGE et les comptes consolidés du GROUPE LE NOBLE AGE.

Vous avez eu connaissance, dans les délais impartis, de tous les documents dont la loi prévoit la communication.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous renseignements qui pourraient vous être opportuns.

Conformément aux articles L. 232-1 alinéa 2, L.223-26 et à l'article R 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit exposer :

- l'activité de la Société et de ses Filiales au cours de l'exercice écoulé,
- les résultats de cette activité,
- les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées,
- les principaux risques et incertitudes auxquels les Sociétés sont confrontées,
- l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir,
- les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi,
- les activités de la Société en matière de recherche et de développement,
- une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

Le présent rapport inclut le rapport sur la gestion du GROUPE LE NOBLE AGE.

## I - ACTIVITE ET RESULTAT DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

### A- SA LE NOBLE AGE (comptes sociaux)

#### A-1 Activité

Pour situer l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport que le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 655 569 euros contre 9 681 828 euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 973 742 euros traduisant une évolution de 20.39 %.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2012 porte principalement sur les différents contrats suivants :

- ❑ Mandat de gestion et d'intéressement des sociétés d'exploitation : 8 118 708 euros, soit un taux apparent d'honoraires de gestion sur le chiffre d'affaires Exploitation Groupe de 3.75% contre 3.73 % un an plus tôt et 3.88% en 2010.
- ❑ Contrat d'assistance technique immobilière : 1 561 893 euros
- ❑ Refacturation de frais divers d'origine principalement intragroupe : 1 974 969 euros

La variation du chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre intègre les principaux mouvements suivants :

- une augmentation de 10.06 % des mandats de gestion à 8 118 708 euros en provenance des établissements entrants en 2011 et en 2012, la hausse de 742 139 euros se décomposant comme suit :

<b>Mandats de gestion</b>	<b>2011</b>	<b>Var</b>	<b>2012</b>	<b>contribution en %</b>	<b>remarques</b>	<b>Rappel N-1</b>
Etb entrants 2012		88 597	88 597 ii	1.20%	<i>effet périmètre</i>	1.85%
Etb repris/ouverts 2011	129 419 i	96 430	225 849 i	1.31%	<i>montée en régime</i>	2.39%
autres établissements	7 247 150	557 112	7 804 262	7.55%	<i>croissance CA</i>	1.33%
	<b>7 376 569</b>	<b>742 139</b>	<b>8 118 708</b>	<b>10.06%</b>		5.58%

(i) Azur repos et Les Oiseaux (ii) Michelet et les Mimosas

La progression des mandats de gestion par rapport à l'an passé est pratiquement équivalente à l'évolution du chiffre d'affaires Exploitation Groupe (+ 10.06% vs +9.39%)

- un doublement des facturations sur les contrats immobiliers de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (+ 800 893 euros soit +105%) à 1 561 893 euros, du fait principalement du report sur 2012 des prestations facturables relatives à deux programmes immobiliers,
- une augmentation du nombre de formations et missions d'audit et de renfort intragroupe se traduisant par une augmentation des refacturations de 142 447 euros,
- une hausse des refacturations des prestations informatiques liée aux évolutions du système d'information du groupe pour 207 489 euros.

## A-2 Résultats

Le résultat d'exploitation présente un déficit de – 2 521 854 euros fin 2012 contre – 3 481 478 euros il y a un an, équivalent à – 1.16 % du chiffre d'affaires Exploitation du Groupe contre -1.76 % fin 2011, reflétant une amélioration de la couverture des charges de structure par les redevances des filiales.

Le résultat d'exploitation intègre notamment les autres charges et produits d'exploitation suivants :

- Achats et charges externes : 5 249 753 euros en hausse de 308 050 euros (+6.23 %), cette variation étant principalement due à la hausse des postes suivants :
  - Loyers et charges locatives: 427 411 euros (+40 989 euros soit +10.6%) du fait de la révision annuelle du loyer
  - Frais de maintenance du système d'information (+ 74 253 euros), frais d'hébergement des données de santé (+46 187 euros), frais de séminaire et journées métiers (+ 110 908 euros), frais d'assurances (+52 234 euros), frais de publicité (+63 610 euros), frais de déplacements (+217 292 euros), commissions sur frais d'emprunts (+92 771, lignes corporate et frais de dossiers sur nouveaux emprunts)
  - Honoraires divers (+161 398 euros) se composant essentiellement de missions de conseil en stratégie, d'optimisation fiscale, de diagnostic de performance du système d'information
- Compensés par une baisse des achats de -133 508 euros (dont 122 000 de moindres frais d'étude), une baisse des frais d'acquisitions de -332 709 euros et une baisse des honoraires juridiques et de conseil en développement de -103 805 euros.
- Masse salariale chargée de 7 847 737 euros, en progression de 6.4% (+471 553 euros), traduisant un ralentissement du rythme des embauches par rapport aux variations constatées fin 2011, 2010 et 2009 (+ 21% en 2010 et en 2011 et + 18% en 2009 )
- Impôts et taxes de 457 364 euros, soit une augmentation de 15% sur 2012 due pour 64% à l'augmentation de la CVAE, pour 12% à l'augmentation de la masse salariale, et pour 24% à l'augmentation de la taxe sur les véhicules de sociétés.
- Dotations aux amortissements de 740 514 euros en hausse de 18% sur un an liée à la poursuite de la mise en place du système d'information SAP (versus + 32 % entre 2010 et 2011)
- Autres produits pour 149 443 euros (production immobilisée et transfert de charges).

- Le résultat financier présente un bénéfice de 4 749 466 euros, en nette progression par rapport à l'an passé (pour rappel, l'exercice 2011 affichait un déficit de 635 583), les principaux mouvements s'établissant comme suit :

<i>+ : produits - : charges</i>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>Var</b>
Résultat des SNC Foncières	2 203 523	-143 168	2 346 691
Dividendes des sociétés	5 736 872	3 915 052	1 821 820
Intérêts sur c/c	175 125	33 171	141 954
Charges nette d'emprunt	-4 539 699	-5 401 411	861 712
Plus-values placements et Contrat Liquidités	1 190 324	963 796	226 528
Charges sur cession de VMP	-16 678	-3023	-13 655
<b>Résultat financier</b>	<b>4 749 466</b>	<b>- 635 583</b>	<b>5 384 030</b>

- Le montant de dividendes s'établit en progression de 1 821 820 euros par rapport à l'an passé. Il représente 2.65 % du chiffre d'affaires Exploitation 2012 vs 2.0% l'an dernier.
- Les marges immobilières sont en nette augmentation, la variation sur un an s'établissant à + 2 346 691 euros. Elles affichent un bénéfice de 2 203 523 euros. Elles sont constituées principalement de la marge à l'avancement du programme immobilier du Mans et de la marge à terminaison de l'opération de reconstruction de l'institut médicalisé de Breteuil ainsi que de la vente d'un terrain à Salon de Provence.
- Les charges d'intérêts s'établissent en baisse de 861 712 euros à 4 539 699 euros contre 5 401 411 euros l'année dernière. Cette variation est constituée des principaux mouvements suivants :
  - non reconduction des frais d'émission 2011 sur l'Ornane, soit une variation de - 1.062.479 euros (moindres charges)
  - intérêts complémentaires sur Ornane en 2012 (coupons calculés sur 314 jours en 2011 et sur 366 jours en 2012), soit une variation de +378.177 euros (charges complémentaires)
  - modifications apportées dans la structure de la dette, avec une baisse de l'encours à taux fixe (remboursement des amortissables) et une hausse de l'encours à taux variable (tirage des ligne corporate pour les besoins du développement), offrant en définitive des conditions de taux plus favorables, soit une variation de - 257.454 euros (moindres charges)
  - autres mouvements : +80.043 euros (charges complémentaires)
- Les nouveaux emprunts contractés en 2012 se montent à 23.3 millions d'euros et sont constitués pour 21.3 millions d'euros d'utilisation de lignes de crédit corporate pour financer l'acquisition de titres de sociétés d'exploitation et le portage de biens immobiliers, et pour 2 millions d'euros d'un emprunt mutualisé pour financer 43% des dépenses 2012 d'investissements de maintien du parc.
- Les intérêts perçus sur apports en comptes courant aux filiales se révèlent en hausse de 141 954 euros.

La société mère enregistre une hausse des apports en comptes courants à ses filiales pour un montant net de 26 532 milliers d'euros au 31 décembre, la totalité des comptes courants représentant un encours de 50 723 milliers d'euros (hors compte courant bloqué) répartis principalement entre :

- Apports reçus et versés en dehors du système de cash-pooling à hauteur de +5.2 millions d'euros se décomposant comme suit :
  - ✓ Remontée de trésorerie des sociétés d'exploitation au profit de LNA: -3,5 millions d'euros
  - ✓ Avance de trésorerie aux sociétés d'exploitation : +8,6 millions d'euros dont :
    - apport à LNA Belgique pour +5.7 millions d'euros, la hausse sur an s'expliquant par les besoins de financement à caractère d'exploitation et immobilier,
    - apport aux sociétés de marchand de biens à hauteur de +16.2 millions d'euros dans le cadre de l'avancement des programmes immobiliers, intégrant le refinancement sur fonds propres du portage de l'immobilier de plusieurs ensembles immobiliers,

Il est à noter l'application d'une rémunération des comptes courants ordinaires au taux Eonia + 50 points de base (LNA prêteur) / + 50 points de base (LNA emprunteur) et d'une rémunération à taux fixe des comptes courants bloqués à long terme de 4.5 % l'an.

- Le résultat exceptionnel affiche un déficit de -256 391 euros pour un déficit de -424 982 euros l'an passé.

Les mouvements de la période sont constitués des amortissements dérogatoires liés aux évolutions du système d'information, d'une charge nette sur exercices antérieurs de -19 079 euros (indemnité d'astreinte sur un litige bailleur), de redressements d'impôts société suite aux contrôles fiscaux des sociétés Médica Salon 13, Médica Foncière 64 et Médica Foncière 44120 pour -21 893 euros et de plus-value de cession d'éléments d'actifs pour un montant de 22 489 euros.

La réserve de participation aux résultats de 2012 de l'U.E.S a été provisionnée à la clôture à hauteur de -46 205 euros.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat avant impôt s'établit à la clôture à 1 925 017 euros.

En tant que Société mère du régime d'intégration fiscale, la SA LE NOBLE AGE enregistre à fin décembre 2012 un produit d'impôt de 2 037 217 euros contre un produit de 1 116 471 euros à la même période de l'an dernier. Il est constitué d'un produit de 1 671 887 euros sur déficit en propre de LNA SA (y compris crédits d'impôt), d'un produit de 685 395 euros relatif à l'utilisation du report de déficit de l'intégration fiscale, et de redressements fiscaux pour -320 065 euros.

Le résultat net comptable présente en conséquence un bénéfice de 3 962 234 euros contre une perte de 3 433 038 euros fin 2011 et un bénéfice de 4 244 590 euros en 2010.

B- FILIALES DU GROUPE (comptes consolidés)

**B-1 Périmètre**

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait 94 sociétés dont 61 sociétés d'Exploitation ainsi que 33 sociétés immobilières :

- la SA LE NOBLE AGE (RCS NANTES 388 359 531)
- la SARL LA CHEZALIERE (RCS NANTES 352 694 681)
- la SARL LE PARC DE DIANE (RCS NANTES 394 055 602)
- la SARL LE PARC DE LA PLESSE (RCS ANGERS 351 792 478)
- la SARL LE PARC DE LA TOUQUES (RCS HONFLEUR 421 178 740)
- la SARL INSTITUT MEDICALISE DE MAR VIVO (RCS TOULON 424 013 464)
- la SARL RESIDENCE LE PARC SAINT CHARLES (RCS CHARTRES 428 670 319)
- la SARL SEVIGNÉ (RCS CRETEIL 404 179 236)
- la SARL ASPHODIA (RCS EVRY 353 681 216)
- la SARL GER'HOME (RCS NANTERRE 403 291 123)
- la SPRL LNA BELGIQUE (n° entreprise 0479 787 635)
- la SA RESIDENCE ATHENA (n° entreprise 0447 235 227)
- la SA RESIDENCE LE POINT DU JOUR (n° entreprise 0446 388 951)
- la SARL RESIDENCE AIGUE MARINE (RCS TOULON 444 727 051)
- la SARL RESIDENCE HARMONIE (RCS MONTEREAU 444 726 517)
- la SARL ARCADE DE FONTENAY (RCS NANTERRE 390 895 043)
- la SARL LES JARDINS DE MAR VIVO (RCS TOULON 442 055 570)
- la SARL LE VERGER DE VINCENNES (RCS CRETEIL 443 419 783)
- la SAS VERTE PRAIRIE (RCS SALON DE PROVENCE 351 327 481)
- la SARL RESIDENCE MARCONI (RCS NANTES 478 951 585)
- la SARL RESIDENCE CREISKER (RCS SAINT NAZAIRE 452 918 303)
- la SARL INSTITUT MEDICAL DE ROMAINVILLE (RCS BOBIGNY 452 997 794)
- la SARL INSTITUT MEDICAL DE SERRIS (RCS MEAUX 450 754 114)
- la SARL PARC DES VIGNES (RCS AMIENS 412 458 119)
- la SA WOODSIDE RESIDENCE (n° entreprise 0441 675 147)
- la SARL LES PLEIADES (RCS TOULON 445 348 923)
- la SPRL LE PARC DE LA CENSE (n° entreprise 0884 338 805)
- la SARL LE MAS DE LA COTE BLEUE (RCS AIX EN PROVENCE 489 578 492)
- la SARL LES JARDINS D'OLONNE (RCS NANTES 478 216 559)
- la SARL LA GAULOISE (RCS MARSEILLE 351 605 522)
- la SARL LES CAMELIAS (RCS PERPIGNAN 338 662 547)
- la SARL ISATIS (RCS CANNES 384 704 367)
- la SAS VILLA D'EPIDAURE GARCHES (RCS NANTERRE 343 685 988)
- la SAS VILLA D'EPIDAURE LA CELLE (RCS VERSAILLES 410 583 785)
- la SARL LES BERGES DU DANUBE (RCS NANTES 482 575 347)
- la SARL INSTITUT MEDICAL DE BRETEUIL (RCS BEAUVAIS 501 045 389)
- la SARL LES NYMPHEAS (RCS RENNES 352 351 399)
- l'ASBL LE PAVILLON DE LA CENSE (n° entreprise 899 718 649)
- la SPRL LE BONJOUR D'IGNACE (n° entreprise 899 345 002)
- la SARL LES TOITS DE VINCENNES (RCS CRETEIL 722 069 317)
- la SARL MAISON DE SANTE D'EPINAY SUR SEINE (RCS BOBIGNY 484 434 113)
- la SARL INSTITUT MEDICAL LES PINS (RCS BLOIS 504 136 714)
- la SARL RESIDENCE LE MONTHEARD (RCS LE MANS 509 618 351)

- le GCS LE NOBLE AGE (SIREN 514 782 168)
  - la SAS LNA HAD OUEST (RCS NANTES 508 623 949)
  - la SARL LE NOBLE AGE SANTE (RCS NANTES 518 273 123)
  - la SARL LNA ACHATS (RCS NANTES 518 273 040)
  - la SAS LES JARDINS DE LA POTERIE (RCS RENNES 440 249 043)
  - la SAS RESIDENCE DES SOURCES (RCS THONON LES BAINS 508 707 304)
  - la SPRL RESIDENCE LES TAMARIS (n° entreprise 0833 050 252)
  - la SPRL RESIDENCE BEECKMAN (n° entreprise 422 923 859)
  - la SAS AZUR REPOS (RCS CANNES 393 358 197)
  - la SAS LA VILLA AMELIE (RCS NANTES 532 107 109)
  - la SAS VILLA ELEONORE (RCS NANTES 500 673 926)
  - la SAS LA VILLA OCEANE (RCS NANTES 528 150 683)
  - la SAS LES OISEAUX (RCS TOULON 739 502 268)
  - la SAS LES MIMOSAS (RCS NARBONNE 420 020 349)
  - la SAS VILLA DE FALICON (RCS NANTES 529 238 578)
  - la SAS MEULIERE DE LA MARNE (RCS NANTES 421 156 688)
  - la SAS LE NOBLE AGE RETRAITE (RCS NANTES 529 254 061)
  - la SAS KERINOU SANTE (RCS NANTES 422 156 688)
- 
- la SNC MEDICA FONCIERE 83 (RCS NANTES 438 811 986)
  - la SNC MF TOULON 83 (RCS NANTES 448 907 212)
  - la SNC MF ADJ 85 (RCS NANTES 449 628 486)
  - la SNC MF EVIAN 74 (RCS NANTES 448 638 668)
  - la SNC MEDICA SERRIS 77 (RCS NANTES 449 149 020)
  - la SNC MEDICA SALON 13 (RCS NANTES 484 043 641)
  - la SNC MF VERTOU 44120 (RCS NANTES 481 506 632)
  - la SARL FONCIERE GNA (RCS NANTES 438 910 275)
  - la SARL LNA SERVICES (RCS NANTES 442 082 863)
  - la SNC MEDICA FONCIERE SAINT ARNOULT (RCS NANTES 499 848 307)
  - la SARL MEDICA FONCIERE GARCHES 92 (RCS NANTES 500 457 411)
  - la SNC MEDICA FONCIERE LA CELLE 78 (RCS NANTES 501 141 980)
  - la SNC MEDICA FONCIERE 06 (RCS NANTES 450 989 678)
  - la SNC MEDICA FONCIERE BRETEUIL (RCS NANTES 504 365 529)
  - la SNC MEDICA FONCIERE MARTIGUES 13 (RCS NANTES 504 614 173)
  - la SNC MEDICA FONCIERE MARSEILLE 131 (RCS NANTES 504 807 710)
  - la SARL MEDICA FONCIERE D'EPINAY (RCS BOBIGNY 582 032 421)
  - la SNC MF 72 MONTHEARD (RCS NANTES 509 639 522)
  - la SNC SSR IMB (RCS NANTES 509 621 488)
  - la SNC MEDICA FONCIERE LMB 41 (RCS NANTES 514 125 947)
  - la SNC MF 49 LA PLESSE (RCS NANTES 521 984 492)
  - la SNC MF 44 (RCS NANTES 527 822 571)
  - la FONCIERE DU BERLAYMONT (n° entreprise 0833 012 640)
  - la SNC MF ST ROGATIEN 17 (RCS NANTES 535 105 589)
  - la SNC MONTLOUIS 37 (RCS NANTES 535 096 242)
  - la SNC MF BELZ 56 (RCS NANTES 529 229 874)
  - la SNC MF VILLENAVE 33 (RCS NANTES 532 056 983)
  - la SNC MF 11 NARBONNE (RCS NANTES 532 056 637)
  - la SNC MF FALICONNIERE 061 (RCS NANTES 539 362 855)
  - la SNC MF 77 LA FERTE (RCS NANTES 532 056 132)
  - la SNC MF YERRES 91 (RCS NANTES 752 476 572)
  - la SNC MF ST MAUR 94 (RCS NANTES 752 669 614)
  - la SNC MF COURBEVOIE 92 (RCS NANTES 752 655 885)

## **B-2 Faits marquants**

### **Exploitation**

---

#### **Ensemble des activités**

- Environnement réglementaire

Les circulaires budgétaires 2012 ont confirmé la pause dans l'avancement du tarif soin global.

Le déséquilibre actuel des finances publiques contraint à des taux de revalorisation faibles pour 2012 (0.71% en EHPAD pour 0.89% en 2011 et 0.24% en Sanitaire pour 0.61% en 2011) et pose la nécessité d'une meilleure maîtrise des enveloppes d'assurance maladie :

- ▶ Le fonctionnement actuel à « portefeuille ouvert » est en décalage avec la situation économique et le besoin de responsabilisation des acteurs
- ▶ La prise en charge à haute valeur ajoutée médicale doit permettre une efficacité accrue et une meilleure maîtrise des ressources publiques (présence médicale de nuit en EHPAD et temps de présence du médecin coordonnateur à renforcer par exemple)
- ▶ La vision globale de la prise en charge et la plus forte intégration des filières (décloisonnement du secteur médico-social par l'intégration des EHPAD dans la filière gériatrique par exemple) doit favoriser l'organisation de parcours de soins coordonnés et innovants et pose la question de la fongibilité des enveloppes de soins.

Dans un contexte budgétaire contraint, la réforme du système existant de financement de la dépendance et des soins annoncée pour 2013 devrait s'attacher à assurer la solvabilité d'une partie de la population dont l'accès à une prise en charge en institution est rendue difficile et à aménager le système existant d'aides multiples afin de les orienter vers les personnes aux besoins les plus prégnants.

- Taux d'occupation

Sur l'ensemble du parc des EHPAD et des SSR du Groupe, dont 29% des capacités (1 334 lits) se situent en phase de restructuration ou de montée en régime à fin décembre 2012, le taux d'occupation consolidé des établissements s'élève à 93,8%.

Le remplissage des établissements en régime de croisière, dont le taux d'occupation atteint 96,6%, s'établit en hausse de 0.6 point en comparaison de l'exercice 2011.

#### **Secteur long séjour**

- Revalorisations tarifaires

L'arrêté du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 4 janvier 2012 a fixé l'indexation maximale des contrats des résidents présents au 31 décembre 2011 au taux de 2,5%, à comparer au taux de 1,2% arrêté pour l'exercice 2011.

La circulaire budgétaire en date du 5 avril 2012 a fixé le taux de revalorisation des dotations soins à 0,712% pour l'exercice 2012.

- Renouvellement de conventions tripartites

Le nombre d'EHPAD sous conventionnement global s'établit à 27 au 31 décembre 2012, représentant 2 379 lits, soit 84% du total des lits exploités en EHPAD.

Au cours des prochains exercices, des négociations pourraient être conduites sur les résidences en tarif soin partiel.

### **Secteur moyen séjour**

- Revalorisations tarifaires

L'arrêté ministériel du 28 mars 2012 a fixé le taux d'évolution moyen national des tarifs de prestations de soins de suite et de réadaptation à 0,24%, contre 0,61% en 2011.

Concernant la clinique psychiatrique exploitée par le Groupe, le taux d'évolution de son panier moyen en 2012 a été fixé par ce même arrêté à 0.29%, avec une légère majoration (non évaluée) du taux pour les soins sans consentement, activité reconnue pour cet établissement.

### **Finances**

---

L'émission d'ORNANE a permis de diversifier les sources de financement en introduisant une part obligataire qui représente au 31 décembre 2012 27% des encours d'endettement brut. La structure financière s'est trouvée renforcée par cet apport de quasi fonds propres offrant un bon équilibre entre un coût des ressources encadré, une très faible dilution à terme, et un aménagement des engagements financiers au bilan. Au cours de l'exercice 2012, la structure financière a connu les évolutions notables suivantes :

- ▶ Diminution de la valeur de l'option des ORNANES de 1.4 millions d'euros selon le principe de comptabilisation des variations de la juste valeur de la composante optionnelle dont la valeur d'origine de 5.546 millions d'euros est inscrite à fin 2012 pour un montant de 1.236 millions d'euros,
- ▶ Renforcement de la liquidité bancaire avec une activité de renouvellement des autorisations de lignes de crédit corporate portant en 2012 sur un montant renouvelé de 27.5 millions d'euros auprès de trois partenaires bancaires et la mise en place de nouvelles autorisations pour un montant de 13.5 millions d'euros auprès également de trois partenaires bancaires dont un entrant, soit un cumul d'autorisation à fin 2012 de 61.5 millions contre 48 millions un an auparavant,
- ▶ Mise en place de financements en crédit promotion sur 4 programmes de construction (Villa des Poètes - Marseille, Villa Amélie - Saint Rogatien, Vila Océane – Belz, Villa de Falicon – Nice) et 2 programmes de rénovation/extension (Pleiades – Toulon et Monthéard – Le Mans).

### **Développement**

---

- Extension du parc en exploitation

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a réalisé plusieurs opérations d'acquisition sous forme d'achat de titres ou de fonds de commerce, pour une capacité totale de 277 lits exploités sur 5 établissements au 31 décembre 2012.

Une maison de repos Résidence Les Tamaris d'une capacité de 144 lits / 135 chambres a également ouvert le 06 octobre 2012 à Bruxelles (Evere). A l'inverse, La résidence Beeckman située à Bruxelles n'accueille plus de résidents depuis le quatrième trimestre 2012, l'autorisation d'exploiter se trouvant mise en sommeil jusqu'à la date de son transfert sur un site à reconstruire (-40 lits).

Des extensions de capacité ont aussi été mises en exploitation en 2012 pour un total de 98 lits dans le cadre de la reconstruction-extension de l'institut médicalisé de Breteuil (+66 lits dont 10 places d'hôpital de jour), 2 extensions d'EHPAD situées à Martigues (+25 lits) et à Angers (+6 lits).

L'ensemble de ces développements représente une capacité supplémentaire de 479 lits fin 2012.

#### ■ Capacité du parc

Au 31 décembre 2012, le réseau en exploitation compte 4 525 lits répartis sur 47 établissements, au sein de 33 EHPAD (2 987 lits), 6 Soins de Suite et Réadaptation (733 lits), 1 structure d'hospitalisation à domicile (30 places), 1 Clinique psychiatrique (164 lits), et 6 Maisons de Repos en Belgique (611 lits).

	Nb étb	Nb lits	long séjour	moyen séjour
<b>Lits en exploitation au 31/12/12</b>	<b>47</b>	<b>4 525</b>	<b>3598</b>	<b>927</b>
<i>dont en régime de croisière</i>	<i>33</i>	<i>3 191</i>	<i>2641</i>	<i>550</i>
<b>Lits en exploitation au 31/12/11</b>	<b>43</b>	<b>4046</b>	<b>3186</b>	<b>860</b>
<i>dont en régime de croisière</i>	<i>31</i>	<i>3064</i>	<i>2545</i>	<i>519</i>

#### ■ Portefeuille de lits

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de lits à installer sur les prochains exercices s'établit à 863 unités, soit un parc total autorisé de 5 388 lits.

## Personnel

---

Les effectifs moyens du Groupe exprimés en base équivalent temps plein s'établissent en 2012 à 2.738 personnes contre 2.551 personnes l'an dernier. Les effectifs se concentrent principalement en France avec 2.450 collaborateurs (90%) pour 288 collaborateurs en Belgique (10%).

La masse salariale s'établit en hausse de 10.6% à 118.5 millions d'euros.

Le périmètre de l'Unité Économique et Sociale englobe au 31 décembre 2012 l'activité de 30 sociétés d'exploitation et 2 sociétés de services dont la holding de tête, toutes localisées en France, aucune extension de périmètre n'étant intervenue au cours de l'exercice.

Le périmètre de l'Unité Économique et Sociale concerne 1.869 salariés contre 1.841 l'an dernier (etp moyens 2012 et 2011), répartis sur un parc d'établissements de 2.826 lits, générant une activité de 149 millions d'euros au titre de l'exercice 2012 contre 143 millions un an plus tôt.

Les deux membres élus du comité de l'U.E.S. désignés pour siéger au Conseil d'administration du Noble Age ont pris part régulièrement aux réflexions et aux travaux du Conseil.

## **Juridique**

---

### ■ Répartition du Capital au 31 décembre 2012

Le capital social reste inchangé à 17 084 282 € divisé en 8 542 141 actions d'une valeur nominale de 2 euros. Le capital en pourcentage de détention d'actions se répartit comme suit :

- ❖ Membres du pacte : 57.8% (61.2 % des droits de vote)
  - ✓ dont Nobilise (Managers, Dirigeants, Investisseurs de proximité) et Nobilise 2 (Nobilise, Investisseurs de proximité) : 18.6% (11.73% des droits de vote) créée en réponse à la volonté d'association étroite du management au capital du groupe et en suite d'une décision de reclassement de participations d'actionnaires historiques au sein du concert
- ❖ Société Cogepa (holding familiale) : 10.38%
- ❖ Salariés du Groupe : 0.37 %
- ❖ Flottant (Autres actionnaires publics et individuels) : 31.45%

## **B-3 Synthèse financière 2012**

Dans un environnement incertain, Le Groupe Noble Age affiche une croissance équilibrée tant interne qu'externe et bénéficie de la contribution renforcée de son parc étendu de lits en régime de croisière (+4% à 3.191 lits).

Le niveau d'activité globale ressort à 258.9 millions d'euros fin 2012 en hausse de 16.8% par rapport à l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires Exploitation est arrêté à 216.4 millions d'euros à fin 2012 et affiche une progression de 9.6% sur les douze derniers mois, en provenance des secteurs Long Séjour (activité en hausse de +4.7% contribuant à la croissance pour 3.5 points) et Moyen Séjour (+23.8% contribuant pour 6.1 points).

Il intègre une croissance organique de 6.6%, résultante d'une hausse en volume de 3.5% combinée avec un effet tarif de 3.1%, et des variations de périmètre de 3 %.

La croissance organique a été renforcée de 2 points sur un an à 6.6%, grâce au maintien de la dynamique commerciale en EHPAD et aux effets des actions de restructuration du parc sanitaire qui portent aujourd'hui leurs fruits avec une montée en remplissage rapide et une meilleure mise en œuvre de ses spécialités.

L'effet périmètre a apporté un supplément de 3 points de croissance. Les deux tiers proviennent des acquisitions réalisées en 2011 pour une capacité de 281 lits; le tiers restant provient des développements menés en 2012 pour une capacité additionnelle de 479 lits.

Compte de Résultat simplifié En K€, normes IFRS	31/12/2012	Exploit.	Immo.	31/12/2011	Exploit.	Immo.	Total
Chiffre d'affaires	258 876	216 391	42 485	221 574	197 524	24 050	16,8%
Charges de personnel	-118 508	-117 190	-1 318	-107 142	-105 793	-1 349	10,6%
% charges de pers / CA	45,8%	54,2%	-3,1%	48,4%	53,6%	-5,6%	-5,3%
EBITDAR	52 315	52 470	-155	47 597	48 907	-1 310	9,9%
Loyers	29 916	32 466	-2 550	27 417	29 824	-2 407	9,1%
EBITDA	22 399	20 004	2 395	20 180	19 083	1 097	11,0%
Résultat Opérationnel Courant	18 283	15 866	2 417	17 789	16 013	1 776	2,8%
% Marge opérationnelle courante	7,1%	7,3%	5,7%	8,0%	8,1%	7,4%	-12,0%
Résultat Opérationnel	18 026	15 652	2 374	16 786	15 546	1 240	7,4%
% Marge opérationnelle	7,0%	7,2%	5,6%	7,6%	7,9%		-61,3%
Coût de l'endettement financier net	-6 275	-4 728	-1 547	-6 048	-5 023	-1 025	3,8%
Autres produits financiers	1 445	1 445		2 967	2 967	0	-51,3%
Autres charges financières	-210	-183	-27	-106	-58	-48	98,1%
RAVI	12 987	12 187	800	13 599	13 432	167	-4,5%
Charges d'impôt	-6 556	-6 188	-368	-5 063	-5 189	126	29,5%
%	-50,5%	-50,8%	-46,0%	-37,2%	-38,6%	75,4%	35,6%
Résultat net 100%	6 431	5 999	432	8 536	8 243	293	-24,7%
Résultat part du groupe	6 225	5 816	409	8 310	8 037	273	-25,1%
Résultat net par action	0,7348			0,9741			-24,6%

Tout en maintenant des programmes de restructuration lourde, le groupe a su tenir en définitive ses trois objectifs à fin 2012 de niveau d'activité Exploitation, de marge d'EBITDAR et de volume de Résultat Opérationnel.

**Les réalisations financières de l'ensemble** se caractérisent en effet par une nouvelle hausse du Résultat Opérationnel de 7% à 18.0 millions d'euros.

Plus avant, l'EBITDAR de l'ensemble consolidé (EBITDA avant loyer) progresse de +10% à 52,3 millions d'euros fin 2012 contre 47,6 millions d'euros en 2011, signe de la maîtrise rigoureuse des charges opérationnelles.

Dans un contexte de maîtrise globale des loyers, l'EBITDA consolidé croît de + 11% à 22,4 millions d'euros, en affichant une marge sur EBITDA moindre à fin 2012 à 8,7%, compte tenu du volume exceptionnel des travaux d'intégration de nouveaux établissements, des extensions et des reconstructions de sites.

Dans le prolongement, le Résultat Opérationnel progresse donc de + 7% à 18,0 millions d'euros. Il bénéficie d'une contribution en hausse de + 2 millions d'euros du secteur Moyen séjour en sortie de restructuration <sup>(1)</sup>, de marge sur activité immobilière pour + 1.1 millions d'euros, d'une baisse sensible des frais de structure des holdings de + 0.9 millions d'euros, l'ensemble permettant d'absorber la moindre contribution pour - 2.7 millions d'euros des secteurs Long Séjour France et Belgique liée aux restructurations en cours nettement dilutives sur le résultat à court terme. Logiquement, la marge opérationnelle se contracte de 90 points de base à 7%. Hors restructurations, elle progresserait sur un an de 20 points de base.

Le Résultat Financier (coût de l'endettement et autres charges et produits financiers) s'établit à – 5.0 millions d'euros, intégrant des mouvements divers :

- le coût de l'endettement financier net bénéficie d'une gestion rigoureuse: il diminue de 76

(1) parc sanitaire en régime de croisière sur 75% de ses capacités fin 2012 contre à peine 60% en 2011

points de base sur un an et atteint ainsi un plus bas historique à 3.5%, représentant une économie pour l'Exploitation de - 0.6 millions d'euros à périmètre constant,

- les autres produits financiers relatifs à la variation de valeur de l'instrument financier attaché à la dette des ORNANES s'établissent en repli technique pour - 1.5 millions d'euros, sans aucun effet sur la trésorerie du Noble Age.

Retraité des effets non cash des ORNANE, le coût global de l'endettement afficherait une diminution de - 8% sur un an, preuve d'un pilotage dynamique de la structure financière dans un contexte de développement actif en 2012.

En présence d'une charge d'impôt société en forte hausse (taux d'imposition effectif de 51%) à 6.6 millions d'euros, en relation avec le durcissement fiscal intervenu en 2012 et une base de comparaison de l'impôt société 2011 nettement défavorable, le résultat net part du groupe s'établit à 6.2 millions d'euros contre 8.3 millions d'euros en 2011.

**Concernant les réalisations de l'Exploitation seule**, les restructurations en cours sur le parc portent principalement sur des établissements Long Séjour en France et en Belgique (1 250 lits exploités concernés par un transfert progressif vers le régime de croisière et près de 900 lits à ouvrir à l'horizon de 2015) et limitent la croissance de l'EBITDAR Exploitation à +7% pour s'établir à 52.5 millions d'euros. Ce dernier reste porté à 90% par l'EBITDAR du régime de croisière, dont le taux se consolide à 27.8% du CA à fin 2012.

Formant un socle solide et récurrent, la contribution du parc d'établissements « en régime de croisière » participe à la qualité d'ensemble des résultats, en absorbant l'essentiel des effets de l'intensification des investissements qui sous-tendent la transformation du groupe sur les prochaines années.

Ainsi, la croissance du parc en régime de croisière a permis au ROP Exploitation de se maintenir en progression à 15.7 millions d'euros contre 15.5 millions d'euros fin 2011.

Illustrant les effets vertueux du modèle économique en place, les capex du régime de croisière sur le parc rénové s'établissent à 3.4 millions d'euros à fin 2012 soit à peine 2% du chiffre d'affaires.

Le Résultat Net Exploitation s'établit en définitive à 6 millions d'euros, le parc en régime de croisière délivrant à lui seul une contribution au Résultat Net de 10 millions d'euros. La marge nette s'établit à 2.8% du chiffre d'affaires Exploitation à fin 2012.

**Les réalisations du secteur Immobilier** bénéficient principalement de la hausse du volume d'activité en 2012 (qui se poursuivra en 2013) et du report de marges immobilières à l'avancement de l'exercice 2011 au bénéfice de 2012.

Ceci concourt à une hausse du Résultat Opérationnel immobilier à 2.4 millions d'euros contre 1.2 millions d'euros fin 2011. Déduction faite du coût de l'endettement et de la charge d'impôt tous deux en augmentation, le Résultat Net immobilier est contenu à 0.4 millions d'euros contre 0.3 millions un an plus tôt.

**Confirmant sa solidité et sa flexibilité, la structure financière** du Noble Age respecte l'ensemble des covenants bancaires à fin 2012.

Le levier Dette Nette Exploitation / EBITDA et le taux d'endettement Dette Nette Exploitation / Fonds propres se situent ainsi respectivement à x 2.5 et x 0.66 pour des covenants établis à x 5.0 et x 1.5.

La hausse de +4% de la Capacité d'Autofinancement à 22 millions d'euros conforte par ailleurs le niveau de trésorerie disponible à la clôture de 55.4 millions d'euros. Additionnée à la disponibilité de 11 millions d'euros de lignes corporate non tirées et au regard d'un endettement d'Exploitation bien maîtrisé, le Groupe peut poursuivre sa croissance avec sérénité.

En conclusion, les contributions aux résultats 2012 traduisent la pertinence du modèle d'entreprise centré sur l'Exploitation et une gestion financière rigoureuse, nécessaire pour soutenir le programme de restructurations, rénovations et extensions du parc immobilier.

Avec actuellement 38% du parc en phase de restructuration ou construction, le Noble Age a initié un changement de taille critique. Suivant posément sa stratégie, il a en perspective la mise en service sur les 3 prochaines années d'une offre au modèle Noble Age renouvelée, portant sur une capacité complémentaire de 2 100 lits.

#### **B-4 Activité consolidée**

Le **chiffre d'affaires consolidé** de l'exercice 2012 s'est élevé à **258.9 millions** d'euros hors taxes, contre 221.6 millions d'euros arrêté lors de l'exercice précédent. Il affiche une progression de 16.8 %.

- Le chiffre d'affaires relatif à l'Exploitation s'établit à 216.4 millions d'euros fin 2012 contre 197.5 millions d'euros un an plus tôt. Il progresse de 9.6 % sur un an.
- Le chiffre d'affaires relatif à l'Immobilier s'établit à 42.5 millions d'euros fin 2012 contre 24.0 millions d'euros en 2011. Il progresse de 77% sur un an.

<b>CA annuel</b>	En millions d'€	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Chiffre d'Affaires Total</b>		<b>74.2</b>	<b>120.5</b>	<b>157.8</b>	<b>201.9</b>	<b>206.2</b>	<b>221.6</b>	<b>258.9</b>
Évolution N-1		12.2%	62.5%	31.0%	27.9%	2.2%	7.5%	16.8%
Chiffre d'Affaires Immobilier		8.4	25.5	31.1	40.2	26.3	24.1	42.5
<b>Chiffre d'Affaires Exploitation</b>		<b>65.7</b>	<b>95.0</b>	<b>126.6</b>	<b>161.7</b>	<b>179.9</b>	<b>197.5</b>	<b>216.4</b>
Évolution N-1		+42.9%	+44.5%	+33.3%	+27.6%	+11.3%	+9.8%	+9.6%
dont croissance organique		+11.2%	+12.7%	+10.8%	+8.8%	+8.6%	+4.6%	+6.6%
Var CA Expl en base annuelle /2005		<b>42.9%</b>	<b>43.7%</b>	<b>40.2%</b>	<b>36.9%</b>	<b>31.4%</b>	<b>27.5%</b>	<b>24.8%</b>
C.A. France		66.7	107.9	143.5	186.3	190.7	204.1	241.1
C.A. Belgique		7.5	12.6	14.4	15.5	15.5	17.4	17.8

## Immobilier

---

Le chiffre d'affaires immobilier s'établit à 42.5 millions d'euros fin 2012. Constaté selon la méthode à l'avancement, il concerne principalement les opérations suivantes :

- avancement des travaux de reconstruction et d'extension des établissements sanitaires l'Institut Médical de Breteuil-60 (capacité portée de 64 places à 130 places) pour 1.2 millions d'euros et l'Institut Médical des Pins à Lamotte Beuvron-41 (capacité portée à terme de 132 places à 179 places) pour 11.8 millions d'euros,
- avancement des travaux de reconstruction et d'extension de trois EHPAD, l'un situé à Marseille-13 pour 11.6 millions d'euros, l'autre au Mans-72 pour 9.8 millions d'euros et le dernier une création d'EHPAD situé à Saint-Rogatien-17 pour 3.1 millions d'euros,
- fin du programme de rénovation et livraison du mobilier de l'EHPAD Villa d'Epidaure à Garches-92 pour 2.3 millions d'euros,
- fin des travaux de rénovation de l'ensemble immobilier de La Plesse à Avrillé-49 pour 1.4 millions d'euros,
- cession d'un terrain à Ciboure-64 pour un prix de 1.1 million d'euros,
- différents programmes de travaux réalisés représentant un cumul d'activité de 0.2 millions d'euros.

## Exploitation

---

Le chiffre d'affaires Exploitation progresse de 9.6 % sur un an à 216.4 millions d'euros, en relation avec la croissance du parc de lits (+11.8 % à 4.525 lits, représentant une capacité additionnelle en exploitation de +479 unités).

Au titre de l'exercice 2012, la croissance organique s'établit à 6.6%, en augmentation de 2 points sur un an.

La croissance organique se révèle plus soutenue en secteur Moyen Séjour France (+17.5% fin 2012) qu'en secteur Long Séjour (+2.9%) compte tenu des capacités nouvelles livrées en 2012 (+66 lits à l'Institut de Breteuil), de la montée en volume de l'activité d'hospitalisation à domicile en Maine & Loire (sans plafonnement de la capacité) et de la reconnaissance de spécialités dans 2 SSR (gériatrie à l'Institut de Mar Vivo et neurologie à l'Institut de Breteuil).

L'effet périmètre ressort à 3%, à comparer à 5.2% l'an dernier. Il intègre le complément d'activité des acquisitions de l'exercice précédent à hauteur de 2.1%, et la contribution des opérations de développement de l'exercice 2012 à hauteur de 0.9%.

En effet, les opérations de croissance externe sont principalement intervenues sur le second semestre de l'exercice 2012, expliquant l'impact limité des acquisitions sur les comptes.

La répartition du chiffre d'affaires Exploitation par segment se présente ainsi :

	2007	2008	2009	2010	% Tot	2011	% Tot	2012	% Tot
<b>CA Expl.</b>	<b>95,0</b>	<b>126,6</b>	<b>161,7</b>	<b>179,9</b>		<b>197,5</b>		<b>216,4</b>	
<i>Croisière</i>	<i>16 étb</i>	<i>18 étb</i>	<i>23 étb</i>	<i>28 étb</i>		<i>31 étb</i>		<i>33 étb</i>	
Nb Lits	1575	1743	2 267	2 790	74,1%	3 064	75,7%	3 191	70,6%
CA	60,5	73,6	106,7	142,4	79,2%	158,7	80,3%	169,6	78,3%
<i>Restructurations</i>	<i>9 étb</i>	<i>13 étb</i>	<i>12 étb</i>	<i>10 étb</i>		<i>10 étb</i>		<i>9 étb</i>	
Nb Lits	762	1097	1 004	821	21,8%	701	17,3%	818	18,1%
CA	26,3	42,7	45,8	36,3	20,2%	33,1	16,8%	34,5	15,9%
<i>Reprises</i>	<i>5 étb</i>	<i>3 étb</i>	<i>2 étb</i>	<i>2 étb</i>		<i>2 étb</i>		<i>3 étb</i>	
Nb Lits	371	293	217	124	3,3%	281	6,9%	234	5,2%
CA	7,7	6,6	7,2	0,6	0,3%	5,4	2,7%	2,6	1,2%
<i>Ouvertures</i>	<i>1 étb</i>	<i>1 étb</i>	<i>1 étb</i>	<i>1 étb</i>		<i>/</i>		<i>2 étb</i>	
Nb Lits	94	120	92	30	0,8%	/	/	274	6,1%
CA	0,3	3,6	1,8	0,3	0,1%	/	/	9,6	4,4%
CA Autre	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2%	0,3	0,2%	0,1	0,1%
LS* France	72,9	93,4	107,0	118,6	66,0%	129,1	65,4%	135,7	62,7%
LS Belgique	12,6	14,4	15,5	15,5	8,6%	17,4	8,8%	17,8	8,2%
MS* France	9,3	18,8	39,1	45,5	25,4%	50,7	25,7%	62,8	29,0%

\* LS/MS : Long Séjour / Moyen Séjour

L'activité de Long Séjour représente 70.9% du total des facturations Exploitation contre 74.2% fin 2011. Elle affiche une hausse de ses facturations de 4.8% à 153.5 millions d'euros. La croissance s'établit à 5.1% en France (EHPAD) contre 1.9% en Belgique (MRB) dont la proportion de lits en restructuration s'établit à 55% en 2012.

Les ventes de l'activité Moyen Séjour ont augmenté plus fortement de +23.8%, soit 62.8 millions d'euros, sous l'effet conjugué de la croissance externe pour 6.3 points (pleine contribution de l'activité d'un SSR acquis en septembre 2011) et de la croissance organique pour 17.5 points, alimentée par l'extension de capacité et la reconnaissance de spécialités de l'Institut Médicalisé de Breteuil en suite de sa reconstruction livrée le 17 mars 2012 et l'avenant tarifaire de spécialité gériatrique de l'Institut médicalisé de Mar Vivo à la Seyne sur Mer rétroactif au 01 juillet 2012.

## **B-5 Résultats consolidés**

### **EBITDAR**

Indicateur mesurant la performance opérationnelle avant loyers (constituant le second poste de charges), frais financiers et dotations aux amortissements, sa contribution présente surtout l'intérêt d'être indépendante du mode de détention des actifs immobiliers.

L'EBITDAR consolidé ressort à 52.3 millions d'euros fin 2012 contre 47.6 millions d'euros un an plus tôt. Sa croissance de + 9.9% repose sur la contribution du secteur Exploitation à 52.5

millions d'euros en hausse de + 7%, en l'absence de contribution du secteur Immobilier à l'EBITDAR: -0.1 million

L'EBITDAR affiche une rentabilité moyenne de 20.2% du chiffre d'affaires contre 21.5% un an plus tôt. Rapportée au chiffre d'affaires après neutralisation des ventes immobilières (comptabilisées en autres produits par les autres opérateurs), la marge s'établirait à 24.2% du chiffre d'affaires.

Elle est constituée d'une rentabilité du secteur Exploitation de 24.2%, en repli de 0.6 point sur un an du fait d'importantes restructurations en cours en Belgique, qui se poursuivront en 2013.

#### *Charges de personnel*

Représentant 54.2% du chiffre d'affaires Exploitation à fin décembre 2012 pour 53.6% à fin décembre 2011, les charges de personnel Exploitation restent bien maîtrisées d'un exercice à l'autre.

Dans le secteur du Moyen Séjour, la part des frais de personnel représente 50.2% du chiffre d'affaires, soit un écart de 1.4 points avec le secteur du Long Séjour France (48.8%) à moindre encadrement médical.

La part des frais de personnel en Belgique se maintient à un niveau élevé fin 2012 à 68.6%. Elle intègre logiquement l'effet des restructurations en cours et du remplissage de la résidence des Tamaris à Bruxelles.

Hors effet de périmètre, la variation des frais de personnel s'établirait à +4.5% à comparer à une croissance organique de +6.6% en 2012.

Les effectifs moyens s'établissent à 2 738 personnes en équivalent temps plein, en progression de + 7 % par rapport à l'an passé (2 551 personnes).

#### *Impôts et taxes*

Ils comprennent essentiellement les taxes foncières, les taxes sur les salaires et les autres taxes sociales pour un montant de 7.6 millions d'euros contre 6.3 millions d'euros fin décembre 2011, soit un ratio stable entre les deux exercices représentant 2.9% du chiffre d'affaires Groupe (3.4% pour le secteur Exploitation). Le ratio ne tient pas compte à hauteur de 1.84 millions d'euros de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, composante de la Contribution Économique Territoriale) classée dans la charge d'impôt société depuis 2010.

Confirmant la bonne tenue des opérations au cours de l'exercice, la marge sur EBITDAR des établissements en régime de croisière s'élève à 27.8% du chiffre d'affaires, dépassant l'objectif fixé à 27%. La marge sur EBITDAR des autres établissements s'établit comparativement à 10.4% du chiffre d'affaires, laissant présager l'important réservoir de résultats à moyen terme.

La marge sur EBITDAR du secteur Long Séjour France se maintient à un niveau élevé de 27.0% du chiffre d'affaires en 2012. Le retrait constaté par rapport à l'an dernier de 90 bp est expliqué par les restructurations de petits établissements localisés dans la région PACA dont le transfert sur des sites en cours de construction est programmé sur le second semestre 2014.

La marge sur EBITDAR du secteur Moyen Séjour France bénéficie des actions de restructuration et progresse significativement sur un an de 1.8 points à 22.9%.

La marge sur EBITDAR du secteur Long Séjour Belgique s'établit en retrait de 8 points à 5.1% fin 2012, les investissements en cours dans les programmes de restructuration constituant un

facteur important d'amélioration de la rentabilité opérationnelle du secteur et de la marge d'Exploitation dans son ensemble.

## **EBITDA**

---

Les loyers à la charge du secteur Exploitation s'établissent à 32.5 millions d'euros contre 29.8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (+ 2.7 million d'euros soit 8,9%).

Leur part relative s'établit à 15.0% du chiffre d'affaires Exploitation à fin décembre 2012, traduisant une stabilité par rapport à l'an passé, dans un contexte d'indexation des loyers maîtrisée.

### *Composantes de l'évolution des loyers Année 2012 vs A2011*

Effet de l'indexation à périmètre 12/2011	2,4 %
Effet de périmètre	1,9 %
Effet de montée en gamme du parc (travaux)	4,6%
<b>Variation des loyers en Secteur Exploitation</b>	<b>8,9%</b>

En effet, sur la base d'un périmètre constant et en dehors des revalorisations de loyer consécutives à des montées en gamme, la hausse des loyers indexés sur un panier d'indices métier s'établit à + 2.4% par rapport à l'an dernier.

En conséquence, l'EBITDA de l'Ensemble consolidé s'élève à 22.4 millions d'euros fin 2012 contre 20.2 millions d'euros en 2011. Il présente une rentabilité sur chiffre d'affaires de 8.7% en retrait de 5 points par rapport à 2011.

La marge sur EBITDA de l'activité Exploitation s'établit à 20.0 millions d'euros et représente 9.2% du chiffre d'affaires. Elle s'inscrit en retrait de 0.5 point par rapport à l'an passé sous l'effet de restructurations plus lourdes en secteur médico-social.

La marge sur EBITDA représente 12.3% du chiffre d'affaires en secteur Moyen Séjour et s'inscrit en amélioration de 1.4 points par rapport à 2011 grâce à un bon niveau d'activité en 2012 (taux d'occupation supérieur à 98% des structures sanitaires en régime de croisière), à la sortie de restructuration de l'institut médical de Breteuil (ouverture en mars 2012) et à la reconnaissance de spécialités sur l'institut médical de Breteuil (neurologie) et sur l'institut médical de Mar Vivo (gériatrie).

La marge sur EBITDA du secteur Long Séjour France représente 10.1 % du chiffre d'affaires en repli de 0.7 points compte tenu des restructurations en cours.

La marge du secteur Long Séjour Belgique affiche une perte à -8.3% du chiffre d'affaires et s'établit en repli de 9 points sur un an du fait des travaux en cours sur le parc dont 55% des capacités ont été au cours de l'exercice 2012 en restructuration (208 lits) ou en remplissage (144 lits, avec l'ouverture d'un nouvel établissement début octobre 2012 à Bruxelles).

## **Résultat opérationnel**

---

Il intègre des dotations aux amortissements et dépréciations aux provisions pour un montant de - 4.0 millions d'euros au 31 décembre 2012 en hausse de 18% par rapport au 31 décembre 2011 (sous l'effet des reprises de goodwill en immobilier), divers mouvements pour -0.4 millions en

autres charges et produits d'exploitation et opérationnels, la somme de ces éléments expliquant le passage entre l'EBITDA de 22.4 millions d'euros et le Résultat Opérationnel de 18.0 millions d'euros.

Le résultat opérationnel du Groupe affiche une progression de +7.4 % par rapport à l'an passé. L'activité Immobilière y contribue pour l'essentiel grâce à l'avancement de la marge immobilière de deux nouveaux programmes au cours de l'exercice 2012 (reconstruction d'un EHPAD à Marseille, construction d'un EHPAD à Saint-Rogation-17).

La marge opérationnelle du Groupe représente dès lors 7.0% du chiffre d'affaires consolidé contre 7.6% un an plus tôt, en retrait de 0.6 point.

Le résultat opérationnel du secteur Exploitation affiche une relative stabilité entre les deux périodes pour un montant de 15.7 millions en 2012 contre 15.6 millions d'euros en 2011. La marge du secteur Exploitation s'établit à 7.2% du chiffre d'affaires en retrait de 0.7 points.

La marge opérationnelle du secteur Long Séjour France représente pour sa part 8.2% du chiffre d'affaires contre 9.5% un an plus tôt et intègre les effets des pertes opérationnelles sur les restructurations d'EHPAD (MOP arrêtée à -7.7%).

La marge opérationnelle du secteur Moyen Séjour France s'établit favorablement à 11.0%, en progression de 1.6 points sur un an et bénéficie d'une pleine contribution des établissements en régime de croisière (MOP de 11.2% sur 550 lits soit 60% du parc sanitaire) .

## Coût de l'endettement

---

Le coût de l'endettement est constitué principalement des intérêts d'emprunts souscrits pour financer de nouvelles capacités de lits et des travaux d'entretien du parc ; il intègre également des mouvements de flux (coupon) et des effets non cash (amortissement de la valeur à l'origine du dérivé) liés à l'émission des ORNANE.

Hors effet des autres produits et charges financiers et après neutralisation du coût amorti de la composante optionnelle des ORNANE figurant dans le coût de l'endettement pour 1.105 millions d'euros, le coût de l'endettement financier s'établit à -5.17 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre -5.1 millions au 31 décembre 2011; il affiche une parfaite stabilité d'un exercice à l'autre, dans un contexte de fort développement.

Le coût de l'endettement net est constitué à hauteur de 75% de charges financières affectables à l'activité Exploitation. Pour cette seule activité, il représente hors impact du dérivé -1.67% du chiffre d'affaires Exploitation fin 2012 (soit -3.6 millions d'euros) contre -2.07% au 31 décembre 2011. Il représente 18.1% de l'EBITDA Exploitation contre 21.4% un an plus tôt.

Le coût de la dette brute y compris la charge d'intérêt des ORNANE ressort à 3.5% à fin décembre 2012, contre 4.2% à fin décembre 2011. Le coût de l'endettement bancaire hors émission des ORNANE s'établit à 2.8% en repli également de 80 points de base sur un an.

En fonction des besoins de financement de son développement, le Groupe a ajusté au cours de l'exercice 2012 sa politique financière en augmentant son exposition au taux d'intérêt par recours à l'utilisation de lignes de crédit corporate. Ainsi, 42% des encours de crédit sont à taux variable non couvert à fin 2012 contre une proportion de 18% l'an dernier. La nature même et la durée courte des besoins financés par ce type de financement rendent peu appropriée la mise en place d'une politique de couverture.

## Résultat net

---

Le résultat avant impôt est arrêté à 13.0 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il s'établit en retrait de -4.5 % par rapport à l'an passé compte tenu des mouvements non cash du dérivé optionnel des ORNANE. En dehors de cet effet, la progression se serait établie à +8%.

La charge d'impôt s'établit en forte augmentation à -6.6 millions d'euros contre -5.1 millions fin 2011. Elle représente un taux d'imposition de 50.5% contre 37.2% à la clôture du précédent exercice, qui bénéficiait pour rappel d'un produit d'impôt relatif à la sortie du périmètre d'intégration fiscale d'un certain nombre de sociétés.

La charge d'impôt intègre en 2012 la cotisation nette sur la valeur ajoutée pour un montant de -1.2 millions, l'effet des nouvelles mesures fiscales pour -0.6 millions (imposition des dividendes hors intégration fiscale, plafonnement de la déductibilité des frais financiers et majoration du taux d'impôt) et des déficits non reportables en Belgique pour -0.5 millions.

Déduction faite d'une charge d'impôt en forte hausse, le résultat net consolidé s'établit à 6.43 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il affiche un repli de 25% par rapport à l'an passé.

La marge nette se révèle représente 2.48 % du chiffre d'affaire consolidé contre 3.85 % l'an passé. Dans son prolongement, la marge nette du secteur Exploitation s'établit à 2.77% du chiffre d'affaires contre 4.17% à fin décembre 2011.

Le Groupe se trouvant l'actionnaire majoritaire de presque l'intégralité des sociétés d'exploitation intégrées, le résultat net part groupe est proche du résultat pris à 100%. Il enregistre un repli comparable de 25% à 6.2 millions d'euros contre un résultat de 8.3 millions d'euros fin 2011.

## II – STRUCTURE FINANCIERE

### A- SA LE NOBLE AGE (comptes sociaux)

<i>En Milliers d'euros</i>	2012	2011
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>37 152</b>	<b>10 025</b>
Marge brute d'autofinancement	1 021	-2 253
Variation du BFR	-1 223	224
Impôt décaissé	2 003	-1 080
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>1 800</b>	<b>-3 109</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>782</b>	<b>-12 347</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>-12 239</b>	<b>42 583</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-9 657</b>	<b>27 127</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>27 495</b>	<b>37 152</b>

La trésorerie de SA Le Noble Age s'établit au 31 décembre 2012 à 27,495 millions d'euros contre 37,152 millions d'euros l'année précédente soit une baisse au cours de l'exercice de 9,657 millions d'euros.

Cette variation est liée aux flux opérationnels, d'investissements et de financement décrits ci-après.

## **Flux opérationnels**

---

La marge brute autofinancement retraité des effets d'impôts et du résultat financier s'établit à 1,021 millions d'euros.

La variation besoin en fonds de roulement s'élève à -1,223 millions d'euros, et le montant d'impôt payé par la société s'élève à 2,003 millions d'euros.

En conséquence, le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles se contracte à 1,800 millions d'euros.

## **Flux d'investissement**

---

Les flux d'investissement représentent une entrée de trésorerie nette de 782 milliers d'euros sur la période répartie entre :

- Immobilisations incorporelles : - 408 milliers d'euros constituées pour l'essentiel des dépenses réalisées dans le cadre de la refonte du système d'information du groupe,
- Immobilisations corporelles : -422 milliers d'euros constituées principalement des dépenses réalisées dans le système d'information et les aménagements de bureaux,
- Acquisition de titres de participation dans le cadre des opérations de développement du Groupe pour 5,528 millions d'euros,
- Variation des créances liées principalement à des emprunts intragroupe pour +1,611 millions d'euros et des remboursements de dépôt pour 223 milliers d'euros,
  
- Des cessions d'immobilisations pour 15 milles euros nets d'impôt,
- Les dividendes reçus des filiales qui s'élèvent à 5,737 millions d'euros.

## **Flux de financement**

---

Les flux de financement s'élèvent à -12,239 millions d'euros compte tenu des éléments suivants :

- Émission d'emprunts pour 23,300 millions d'euros correspondant principalement au financement des opérations de développement pour 14,4 millions d'euros et 6,9 millions d'euros pour le financement de l'immobilier et des investissements de maintien du parc existant pour 2 millions d'euros (Capex),
- Remboursement des emprunts pour -7,014 millions d'euros,
- Variation des comptes courants vers les filiales du Groupe pour un montant de -22,498 millions d'euros,
- Créances et pertes rattachées à des participations dans les sociétés en nom collectif pour un montant de -2,347 millions d'euros,
- Intérêts payés pour un montant de -3,680 millions d'euros.

## Structure Financière

Gearing (en milliers d'euros)	2012	2011
Dettes financières	147 791	137 181
Disponibilités et VMP	-34 053	-49 234
<b>Dettes nettes</b>	<b>113 738</b>	<b>87 947</b>
Capitaux propres totaux	62 935	58 735
Dettes / Capitaux propres	181%	150%
Dont exploitation	126%	112%

La structure financière présente une part de l'endettement rapportée aux capitaux propres de 181 % en 2012 pour 150 % l'année précédente sous l'effet des nouvelles dettes d'acquisition.

## B- FILIALES DU GROUPE (comptes consolidés)

### B-1 Variations au Bilan

En millions d'euros	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	
			85,7	80,3	<b>Capitaux propres totaux</b>
			85,3	79,9	Capitaux propres du Groupe
			0,4	0,4	Intérêts ne conférant pas le contrôle
<b>Actifs non courants</b>	<b>212,4</b>	<b>192,5</b>	<b>155,8</b>	<b>158,9</b>	<b>Passifs non courants</b>
Écarts d'acquisition	46,9	39,5	2,4	2,0	Engagements de retraite
Immobilisations incorporelles	136,3	125,9	37,9	32,8	Impôts différés passifs
Immobilisations corporelles	26,2	25,1	114,2	123,1	Emprunts & dettes non courantes
Immobilisations financières	2,8	1,7	1,3	0,9	Autres éléments non courants
Impôts différés actifs	0,2	0,2			et provisions risques & charges
<b>Actifs courants</b>	<b>211,5</b>	<b>153,4</b>	<b>182,4</b>	<b>106,7</b>	<b>Passifs courants</b>
Stocks et en-cours	63,0	31,0	1,6	2,5	Provisions risques & charges
Clients et comptes rattachés	79,6	43,4	28,7	17,8	Dettes fn. & avances reçues
Autres créances & cptes régul	13,4	11,0	70,3	35,9	Emprunts & dettes courants
Trésorerie et équivalents	55,5	68,0	81,9	50,5	Autres dettes & cptes de régul.
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>423,9</b>	<b>345,9</b>	<b>423,9</b>	<b>345,9</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>

L'analyse poste à poste de l'actif fait apparaître les variations liées aux événements suivants :

- Augmentation des écarts d'acquisition pour +7.4 million d'euros liée à l'acquisition des autorisations d'exploiter situées en France,
- hausse des immobilisations incorporelles de 10.4 millions d'euros consécutive à l'intégration des opérations de développement de 2012 au sein du périmètre consolidé,
- hausse des immobilisations corporelles de 1.1 million d'euros, du fait d'investissements neufs pour 5.5 millions d'euros, des dotations aux amortissements de la période pour -4.3 million d'euros et de mouvements divers pour le solde.
- hausse des immobilisations financières de 1.1 million d'euros constituée principalement d'une avance consentie pour 1.0 million sur une opération d'acquisition,
- augmentation des stocks de 32 millions d'euros liés à l'avancement technique des opérations immobilières et à l'acquisition d'ensembles immobiliers,

- variation de 34 millions d'euros de l'encours clients liés à neuf opérations immobilières dont les encaissements interviendront principalement durant le premier semestre 2013,

Le total de l'actif s'établit au 31 décembre 2012 à 424 millions d'euros, en hausse de 78 millions d'euros par rapport à la clôture au 31 décembre 2011.

Les variations au passif concernent principalement :

- le renforcement des capitaux propres à 85.7 millions d'euros par incorporation du résultat global de la période (à hauteur du résultat net 2012 de 6.4 millions d'euros, des mouvements relatifs aux instruments financiers comptabilisés dans les réserves pour -0.1 million et des distributions aux actionnaires minoritaires pour -0.2 million et du rachat des actions propres pour -0.7 million d'euros),
- l'augmentation du poste des impôts différés passif de 5.1 million d'euros constituée de l'impôt différé sur la valorisation des autorisations d'exploiter et des stocks immobiliers acquis au cours de la période pour un montant de 3.1 millions, d'effets liés à l'activation de déficits en 2011 et repris en 2012 pour 1.6 millions et d'impôts différés sur retraitements de consolidation pour le solde,
- l'augmentation de 25 millions d'euros des dettes financières courantes et non courantes à 184 millions d'euros, sous l'effet conjugué des principaux mouvements suivants :
  - les encaissements provenant d'emprunts pour + 26.7 millions d'euros dont 14.0 millions de tirage de lignes corporate sur des opérations de développement (à refinancer en prêt amortissable à court ou moyen terme), 1.9 millions de financement des dépenses de maintien 2012 et 10.8 millions d'euros de tirage de ligne corporate pour le financement d'encours immobiliers cessibles (2 fonciers et 2 ensembles immobiliers),
  - des mouvements de périmètre à hauteur de +1.1 millions d'euros,
  - les remboursements des emprunts d'exploitation de -10.3 millions d'euros,
  - la variation de +7.3 millions d'euros liée au tirage de crédits promotion sur six opérations immobilières pour 13 millions d'euros et aux remboursements intervenus pour 5.7 millions d'euros sur deux constructions (Les Pins et Breteuil).

## **B-2 Capitaux Propres et Endettement Net**

En 2012, le Noble Age affiche un endettement net exploitation maîtrisé, porté à 56,1 millions d'euros contre 48,1 million d'euros en 2011.

S'appuyant sur une structure de bilan solide, l'intégralité des covenants bancaires se trouve respectée au 31 décembre 2012.

Exploitation + Immobilier ( <i>en millions d'euros</i> )	2012	2011	2010
<b>CAPITAUX PROPRES (1)</b>	85,7	80,3	72,1
Dettes financières yc dettes immobilières	184,5	159,0	108,0
VMP et disponibilités	55,5	68,0	36,7
<b>ENDETTEMENT NET (2)</b>	129,0	91,0	71,3

<b>GEARING</b> (Dettes / CP) (2)/(1)	151%	113%	99%
<hr/>			
Exploitation (en millions d'euros)	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>CAPITAUX PROPRES Exploitation (3)</b>	84,6	79,7	71,8
Dettes financières	110,5	113,4	70,8
VMP et disponibilités	54,4	65,3	34,7
<b>ENDETTEMENT NET Exploitation (4)</b>	56,1	48,1	36,1
<b>GEARING Exploitation</b> (Dettes / CP) (3)/(4)	66%	60%	50%
Endettement net Expl / EBITDAR consolidé (*)	1,07	1,01	0,77
Endettement net Expl / EBITDA consolidé (*)	2,51	2,38	1,60
Endettement net Expl / FP et quasi FP	45%	42%	35%

L'endettement net s'établit à 129 millions d'euros sous l'effet de la hausse de la dette nette immobilière de 30 millions d'euros à 73 millions.

Le BFR immobilier représente dans les comptes de Groupe au 31 décembre 2012 un montant de stocks de 61,9 millions d'euros et un besoin des créances nettes des dettes fournisseurs de 13 millions d'euros. Il est financé au moyen d'un endettement brut de 67,9 millions d'euros.

La part des stocks immobiliers cessibles est constituée des fonciers et immeubles existants comptabilisés à leur prix d'acquisition et des seuls encours immobiliers comptabilisés à leur prix de revient dont la commercialisation se trouve entièrement sécurisée dans le cadre de la mise en place des concours bancaires spécifiques à chaque opération en marchand de bien.

Les stocks cessibles représentent 55,7 millions d'euros à fin 2012, soit un endettement net immobilier ajusté à 17,2 millions d'euros et un endettement net total déduction faite des stocks cessibles de 73,3 millions d'euros représentant 86% des fonds propres consolidés.

La composante Exploitation de l'endettement affiche un ratio de 66% des fonds propres au 31 décembre 2012 pour 60% au 31 décembre 2011.

La dette nette consolidée d'Exploitation représente un multiple de 2.5 fois l'EBITDA de l'Ensemble consolidé au 31 décembre 2012 pour un covenant bancaire établi à x 5.0.

Le Groupe dispose à la clôture du 31 décembre 2012 d'une trésorerie du secteur Exploitation de 54 millions d'euros et de lignes de financement non tirées pour 11 millions d'euros.

Fidèle à sa logique d'externalisation des actifs immobiliers repris, le Noble Age entend allouer prioritairement ses capitaux aux besoins de l'Exploitation.

### **B-3 Trésorerie Consolidée**

En millions d'euros	2012	2011
Disponibilités	33,9	33,4
VMP	21,5	34,6
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>55,4</b>	<b>68,0</b>
Concours bancaires	-0,1	
<b>Trésorerie nette</b>	<b>55,3</b>	<b>68,0</b>

- **Les flux nets de trésorerie** générés par l'activité s'élèvent à -5.1 millions d'euros au 31 décembre 2012 répartis entre un flux de +20.6 millions pour le secteur Exploitation et une sortie de ressources de -25,6 millions pour le secteur Immobilier.

La marge brute d'autofinancement (MBA, avant coût de l'endettement net et avant charge d'impôt) ressort à 22.1 millions d'euros contre 21.2 millions d'euros à la même période de 2011.

Les établissements en régime de croisière contribuent à hauteur de 88% à la marge brute d'autofinancement du Groupe et à l'intégralité de la MBA Exploitation, soit un cash-flow de 19,5 millions d'euros représentant 11.5% de leur chiffre d'affaires.

L'analyse du besoin en fonds de roulement entre 2012 et la clôture annuelle 2011 fait apparaître une variation défavorable du besoin de -20,8 millions d'euros du seul fait d'un besoin net du secteur immobilier de -27,9 millions d'euros, dont le financement est assuré au moyen des crédits promoteurs mis en place sur chacun des programmes immobiliers.

Le secteur Exploitation en sens inverse voit son BFR nettement diminuer, grâce aux actions d'optimisation du cycle d'encaissements-décaissements réalisées sur le secteur Long Séjour France (+6.3 millions d'euros) et sur le secteur Moyen Séjour France (+0.5 millions d'euros).

Des actions renforcées de recouvrement des créances clients devront intervenir au cours de l'exercice 2013 auprès notamment des Caisses Régionales d'Assurance Maladie et des Mutuelles sur le secteur opérationnel du Moyen Séjour.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>68,0</b>	<b>33,6</b>
Marge brute d'autofinancement	22,1	21,2
Variation du BFR	-20,8	-2,0
Impôt décaissé	-6,4	-8,7
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>-5,1</b>	<b>10,5</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-24,9</b>	<b>-24,2</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>17,3</b>	<b>48,1</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-12,6</b>	<b>34,4</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>55,3</b>	<b>68,0</b>

- **Les flux d'investissement** s'établissent à -24.9 millions d'euros et sont constitués sur la période des mouvements suivants :

- ▶ acquisition de titres de filiales ou d'autorisations d'exploiter pour -17.6 millions d'euros nets des trésoreries acquises,
- ▶ immobilisations corporelles et incorporelles pour -5.9 millions d'euros (représentant 2.6% du chiffre d'affaires Exploitation),
- ▶ et autres mouvements pour -1.4 million d'euros dont -1.0 million d'euros lié à un acompte versé sur l'acquisition d'autorisation d'exploiter.

- **Les flux de financement** s'établissent à 17.3 millions d'euros et sont constitués de :

- ▶ encaissements provenant d'emprunts pour + 26.7 millions d'euros dont 14.0 millions d'euros de lignes de crédit pour les opérations de développement Exploitation, 1.9 millions de financement des investissements du parc existant, 10.8 millions d'euros de lignes de crédit pour l'acquisition de 3 actifs immobiliers,

- ▶ variation de +7.3 millions d'euros de crédit promotion liée à la mise en place de 6 crédits promotion pour un montant global de 13 millions d'euros et au remboursement de 5.7 millions d'euros sur deux opérations immobilières ;
- ▶ remboursement des échéances de prêts Exploitation pour -10.3 millions d'euros,
- ▶ coût de l'endettement net payé en 2012 pour -4.6 millions,
- ▶ et enfin d'autres mouvements pour -1.6 million d'euros constitués du versement des dividendes aux minoritaires pour -0.2 million, des échéances de crédit-bail mobilier pour -0.6 million et d'acquisition d'actions propres pour -0.7 et autre mouvement pour le solde.

La trésorerie nette du Groupe ressort à fin décembre 2012 à 55.3 millions d'euros contre 68.0 millions d'euros à fin décembre 2011.

Le secteur Exploitation dispose d'une trésorerie à la clôture de 54.3 millions d'euros et reste également en position de prêteur de 14.9 millions d'euros vis à vis du secteur Immobilier (apports en compte courant pour la quote-part de fonds propres adossée aux lignes de crédit promotion autorisées par les partenaires bancaires dans le cadre du financement des programmes immobiliers).

### **III – PERSPECTIVES DE L'EXERCICE 2013**

#### **A- SA LE NOBLE AGE**

L'exercice 2012 a marqué le retour à un résultat net bénéficiaire de LNA SA sous l'effet d'une maîtrise renforcée des charges d'exploitation de la holding et d'une politique de distribution intragroupe active qui a permis une forte augmentation des produits financiers. L'exercice 2013 devrait confirmer cette tendance.

#### **B- FILIALES DU GROUPE**

##### **Exploitation**

---

##### Long Séjour France

Le choix depuis l'origine de la prise en charge fortement médicalisée en EHPAD au sein d'établissements de grande taille participe à la recherche d'une meilleure maîtrise des coûts et de l'amélioration de la qualité de soins.

Le nombre d'établissements en tarif soins global au sein du parc s'établit fin 2012 à 28 résidences représentant 2.525 lits, soit 85 % des lits en EHPAD. Seulement 10 établissements (462 lits) dont sept de taille individuelle inférieure à 40 lits continuent d'être financés en dotation soin au tarif partiel. Les re-conventionnements en convention globale ont aussi permis de pathosifier en lieu et place du financement DOMINIC la dotation de soins, avec une couverture fin 2012 de 85 % des lits de long séjour conventionnés en PATHOS.

Le développement du segment médico-social reposera également en 2013 sur l'avancement des programmes de construction d'EHPAD à prix d'hébergement moindre à 65 euros.

Sans dénaturer le projet qualitatif de l'établissement, Le Noble Age entend mettre en place une offre dont le coût de revient sera optimisé grâce à la limitation des loyers, garantie par la

répartition des coûts sur un plus grand nombre de lits (et non par la standardisation et la réduction des surfaces) et la maîtrise des frais de personnel par un effet taille de l'établissement (capacité adéquate des unités de vie et ajout d'une unité de vie supplémentaire).

### Moyen Séjour France

Le Groupe entend mener une politique de développement équilibrée entre ses métiers. Le développement du segment sanitaire reposera en 2013 sur le maintien d'une croissance organique solide supérieure à 7% et sur des opérations de croissance externe ciblées apportant une réponse adaptée aux besoins de santé des territoires, au sein de filières mobilisant une forte expertise médicale.

### Long Séjour Belgique

La priorité sera consacrée en 2013 à mener à bien les programmes de restructuration du parc (livraison de l'extension de 27 lits de Parkside à Bruxelles) et à poursuivre le remplissage du nouvel établissement de 144 lits ouvert en octobre 2012 à Evere - Bruxelles.

## Développement

Une extension de site et quatre acquisitions de sociétés d'exploitation sont intervenues depuis le 01 janvier 2013 pour une capacité supplémentaire de 146 lits (extension de 27 lits de la maison de repos Parkside à Bruxelles, reprise de trois EHPAD pour 82 lits, mise en sommeil de -8 lits sur un EHPAD, acquisition d'une autorisation de 45 places d'hospitalisation à domicile). Le parc en exploitation est dès lors constitué de 50 établissements pour 4.671 lits à la date du 30 avril 2013.

	Nb étb	Nb lits	long séjour	moyen séjour
<b>Lits en exploitation au 30/04/13</b>	<b>50</b>	<b>4 671</b>	<b>3699</b>	<b>972</b>
<i>dont en régime de croisière</i>	35	3 421	2741	680
<b>Lits en exploitation au 31/12/12</b>	<b>47</b>	<b>4 525</b>	<b>3598</b>	<b>927</b>
<i>dont en régime de croisière</i>	33	3 191	2641	550

Fort d'un portefeuille à fin avril 2013 de 861 lits à ouvrir ou à exploiter, le Noble Age entend conduire ses projets de croissance selon les orientations suivantes :

- 1) Poursuite de la politique active d'extensions: une capacité de 95 lits complémentaires par extension de sites existants sera mise en œuvre au cours des prochains exercices,
- 2) Ouverture programmée de cinq nouveaux établissements (4 EHPAD et 1 SSR) et de 6 reconstructions (4 EHPAD, 1 MRB et 1 SSR): représentant une capacité additionnelle de 766 lits qui compléteront le périmètre d'exploitation d'ici 2015, le Groupe restant par ailleurs à l'écoute d'appels à projet dans le cadre de la programmation des Plans Régionaux de Santé,
- 3) Poursuite de la politique de reprise de nouveaux établissements de santé.

## Gestion

---

Le Groupe affirme sa volonté de réaliser sur l'ensemble de l'exercice 2013 un chiffre d'affaires Exploitation en forte hausse, le périmètre de lits exploités au 31 décembre 2012 permettant de compter au minimum sur une croissance de chiffre d'affaires de + 6.5 % sur les douze prochains mois, dont + 5% de croissance organique et +1.5% de report d'activité des acquisitions et ouvertures de 2012 sur l'exercice 2013. Une croissance externe additionnelle de 2.5% est visée.

Le parc de lits en régime de croisière est renforcé par l'entrée depuis le 01 janvier 2013 de deux nouveaux établissements pour 230 lits, portant la capacité totale de ce segment à 3.421 lits (+7%), soit une contribution additionnelle au chiffre d'affaires du segment de l'ordre de 17 millions d'euros en année pleine.

La marge sur EBITDAR (résultat opérationnel avant loyers, frais financiers et amortissements) de ce segment est attendu au niveau de 26.5%-27% compte tenu de l'élargissement du périmètre notamment au secteur sanitaire.

La rentabilité opérationnelle attendue au cours de l'exercice 2013 continuera d'intégrer les effets des restructurations dans le secteur médico-social.

La performance du Groupe à terme reposera sur la différenciation de l'offre Noble Age, le changement de taille, l'accélération de l'intégration des reprises, le transfert méthodique des établissements vers le régime de croisière et l'optimisation financière.

## Immobilier

---

L'année 2013 sera marquée par un agenda immobilier chargé où est planifié l'avancement de la vingtaine d'opérations suivantes :

- la livraison d'une reconstruction de SSR à Lamotte Beuvron-41 en juillet 2013 (182 places incluant une extension de 50 places) et une reconstruction d'EHPAD de 110 lits en septembre à Marseille (extension de 22 lits),
- la finalisation au cours du premier semestre 2013 d'opérations de rénovation-extension de 2 EHPAD (Garches-92, Avrillé-49 : +6 lits) et 1 MRB (Parkside-Bruxelles : +27 lits),
- la poursuite ou le démarrage de 5 opérations de construction (5 EHPAD pour 612 lits à terme),
- la poursuite ou le lancement de 5 opérations de reconstruction (3 EHPAD, 2 MRB pour 632 lits à terme)
- la conduite de 5 opérations d'extension-réhabilitation (4 EHPAD, 1 SSR pour 164 lits à terme)

Le volume d'activité immobilière sera soutenu sur les trois prochains exercices par un total de facturations prévu de +/- 200 millions d'euros dont 100 millions d'euros au titre du seul exercice 2013. Les marges immobilières découleront logiquement du rythme et du calendrier des externalisations.

## Ensemble

---

Dans un environnement incertain, les résultats 2012 traduisent la solidité du modèle économique. Le Noble Age dispose d'une forte visibilité sur ses métiers grâce à la récurrence des flux générés par ses activités (marge brute d'autofinancement des établissements en régime de croisière de

12%) et la sécurisation des dépenses d'investissement (contenues à moins de 2% en régime de croisière).

La croissance des résultats continuera à s'effectuer pas à pas, en consolidant les positions dans l'ensemble des métiers. Le Noble Age dispose d'une ligne stratégique claire, axée sur la mise en œuvre systématique sur les sites repris des programmes de restructuration / extension et sur la recherche d'efficacité opérationnelle afin de délivrer les performances attendues dans la durée, dans le respect des critères du modèle économique d'exploitation. La forte médicalisation des activités conduite depuis quatre ans constitue un réel facteur de différenciation dans le positionnement de l'offre.

Le niveau de trésorerie et des concours disponibles autorise par ailleurs une politique active de développement.

Au 30 avril 2013, sur un parc de 4.671 lits en exploitation, 1250 lits (27% des capacités) sont en préparation de transfert vers le régime de croisière. Additionnés aux 861 lits à ouvrir ou non exploités figurant dans le deal-flow, le potentiel de lits non productifs ou faiblement productifs représente 2.111places, qui viendront consolider le résultat de l'ensemble à moyen terme.

La capacité installée du parc en « régime de croisière » devrait croître de + 10% en moyenne annualisée sur la période 2013-2015 après une progression de + 4 % affichée en 2012. Le parc exploité en régime de croisière devrait ainsi progresser de 3.191 lits fin 2012 à 4.375 lits fin 2015.

Le niveau de trésorerie Exploitation à la clôture 2012 sécurise la stratégie de croissance. Fort d'une capacité d'investissement d'une centaine de millions d'euros sur la base actuelle de ses sources de financement, le Groupe dispose des moyens suffisants pour conduire des opérations sélectives à l'unité ou des reprises de petits ensembles dans le cadre de son plan de développement.

La structure financière continuera de faire l'objet d'un suivi rigoureux dans le respect des covenants bancaires en place et d'une diversification des ressources avec comme objectif d'optimiser leur liquidité et leur coût.

## **IV – FACTEURS DE RISQUES**

### **A- SA LE NOBLE AGE**

Dans le cadre de ses activités de prestations de services à destination des filiales et de gestion des participations financières, l'activité et les résultats de LNA SA peuvent se révéler sensibles à l'évolution des paramètres financiers et à la situation financière des sociétés d'exploitation, lesquelles se trouvent liées par une convention d'assistance technique à la société holding. Les frais de structure de holding ne sont couverts que pour partie par les mandats de gestion assis sur un pourcentage du chiffre d'affaires hors dotations soins des établissements et par la remontée de dividendes des participations détenues.

### **B- FILIALES DU GROUPE**

Dans le cadre de ses opérations courantes, l'activité ou la situation financière du Noble Age peuvent être affectés par plusieurs facteurs, parmi lesquels les risques relatifs à l'exercice des activités du secteur sanitaire ou du secteur médico-social. Ces risques sont encadrés au moyen d'une politique de groupe définie et mise en œuvre sur site. Ces facteurs sont appréhendés au sein de chacun des établissements au moyen d'une organisation adaptée et en ayant recours à des

méthodes et des pratiques référencées de prise en charge des personnes accueillies. Les risques d'ordre juridique et fiscaux ainsi que ceux de nature financière sont encadrés par la mise en œuvre d'une politique de gestion rigoureuse et des actions périodiques de contrôle interne.

## **RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ**

---

### **Risques politiques et réglementaires**

Le Groupe Noble Age exploite, crée et rachète des établissements qui ont pour principale mission l'accueil des personnes âgées dépendantes (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes ou « EHPAD »). Or, l'État français pourrait être amené à renforcer dans un futur plus ou moins proche le maintien à domicile (« MAD ») des personnes âgées dépendantes, au détriment de structures d'accueil collectives comme celles du Groupe Noble Age. Une telle décision pourrait ralentir le développement du Groupe par voie de création.

Cependant, ce risque peut être considéré comme peu probable, le coût moyen d'un maintien à domicile étant beaucoup plus élevé que celui d'un séjour dans un EHPAD à degré de dépendance comparable. Par ailleurs, la matérialisation de ce risque atteindrait l'ensemble des acteurs français du secteur des EHPAD et aurait un effet moindre sur l'activité du Noble Age en raison du choix de forte médicalisation de l'ensemble de ses établissements et des conventions multiples signées avec les structures d'amont sur les territoires de santé.

Le Groupe Noble Age a pour politique de ne pas détenir en propre les immeubles dans lesquels il exerce ses activités. Les immeubles sont cédés à des investisseurs, sous la forme de vente en bloc ou parfois de montage en location meublée professionnelle ou non professionnelle (« LMP » ou « LMNP »). Les évolutions réglementaires apportées par La Loi de Finance 2009 ont introduit une définition limitative des personnes éligibles au dispositif LMP (conditions cumulatives) et modifient le régime de LMNP (règles d'imputation des déficits et réduction d'impôt).

La loi de Finances 2012 a limité la réduction d'impôt sur le revenu au titre des investissements réalisés par les LMP. Le taux de 2011 à 18% est réduit à 14% pour les logements acquis à compter du 01 janvier 2012, soit 11% après application du remboursement prévu à l'article 83 de la Loi de finance 2012. Ces différents changements intervenus dans le régime fiscal des dispositifs d'investissement immobilier joints à un environnement de crédit plus restrictif pourraient naturellement influencer sur les conditions de location du Groupe et sur le profil des investisseurs, sans que cela ne remette en question les fondements mêmes de la politique d'externalisation des ensembles immobiliers, sur un secteur où les actifs immobiliers sont recherchés.

La loi Handicap oblige à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) les lieux publics d'ici l'année 2015 et nécessite à cet effet un audit immobilier obligatoire au 1er janvier 2012. Ainsi, l'accessibilité de toutes les pièces des établissements nécessite pour le secteur d'activité des besoins de restructurations très lourds.

Le Groupe Noble Age a procédé dès 2010 à la réalisation des audits immobiliers. Le coût est estimé à 2.5 millions d'euros pour l'ensemble du parc soit un coût limité à 60 milliers d'euros par établissement. Le risque pour le Groupe est très largement contenu du fait d'un parc immobilier neuf ou remis à neuf.

### **Risques sanitaires**

Comme l'ensemble des acteurs de la profession, le Noble Age est exposé à des risques sanitaires ou liés à la prise en charge. Ces derniers, peuvent être potentialisés par la fragilité de la population accueillie dans les établissements et le contact permanent entre les familles et le personnel.

Les risques majeurs concernent les phénomènes épidémiques, qui peuvent se propager rapidement dans les établissements recevant du public, et les risques liés aux contaminations alimentaires en raison de la fabrication des repas sur place. Enfin, la présence dans les réseaux d'eau chaude de certaines bactéries comme la légionelle nécessite un entretien et une surveillance régulière.

Les risques encourus du fait de la maltraitance éventuelle, volontaire ou par manque de formation doivent également être pris en compte de façon sérieuse. Ces risques sont aussi liés à la fragilité des personnes accueillies.

Dans le cadre d'une prévention optimale de ce type de risques, le Noble Age a mis en place des moyens, des procédures et des protocoles décrits en détails ci-dessous :

- Des procédures et des protocoles sanitaires précis et régulièrement actualisés, tels que :
  - Un plan de maîtrise sanitaire pour la restauration
  - Un plan bleu de prise en compte des risques infectieux et liés aux éléments climatiques
  - Une procédure d'isolement des personnes souffrant de pathologies transmissibles;
  - Un carnet sanitaire pour la surveillance et l'entretien du réseau d'eau chaude sanitaire
- Des audits réguliers des procédures Noble Age; à l'aide d'une équipe d'auditeurs du siège
- Des structures immobilières neuves ou rénovées, favorisant le respect des normes d'hygiène.

## **Risque d'épidémie**

Afin de limiter au maximum le risque d'épidémie de grippe ou de pneumopathie, deux pathologies fortement létales pour une population de personnes âgées fragilisées, le Noble Age préconise la mise en place d'une politique de vaccination systématique contre la grippe, concernant l'ensemble des personnels soignants et non soignants. En ce qui concerne la prévention des pneumopathies, tous les résidents ou patients à risque médicalement reconnu se voient proposer une vaccination.

Enfin, le Groupe est très attentif au respect de la réglementation sur les vaccinations obligatoires du personnel des établissements.

L'ensemble de ces mesures de prévention est complété par des procédures validées par la direction médicale du Groupe et mis en place dans chaque établissement : plans bleus et plans blancs.

## **Risques liés à la Légionellose**

Pour ses constructions, le Noble Age veille à respecter les préconisations en matière de réseau d'eau chaude sanitaire, notamment le bouclage des réseaux, afin de garantir une température empêchant la prolifération des légionelles et permettre les opérations telles que les chocs thermiques.

Sur les bâtiments de conception plus ancienne, une adjonction de chlore est réalisée si nécessaire. Si la situation le nécessite, le Noble Age fait appel à un cabinet d'experts spécialisés dans ce domaine.

Enfin, des mesures de suivi rigoureuses sont établies, comprenant un suivi des températures et des prélèvements annuels. Le personnel est formé à l'utilisation de ces outils, et leur utilisation est évaluée à périodicité définie.

Le Noble Age a fait le choix d'un organisme indépendant et accrédité COFRAC pour garantir la qualité des analyses et l'homogénéité des résultats. Ces derniers, transmis simultanément au siège et à l'établissement, permettent une réactivité optimale.

## **Risque d'intoxication alimentaire**

Conformément à la réglementation, et notamment au « paquet hygiène » en vigueur depuis 2006, l'ensemble des établissements du Noble Age a mis en place un plan de maîtrise sanitaire au niveau de la restauration.

Le plan de maîtrise sanitaire précise l'application de la méthode HACCP, les bonnes pratiques d'hygiène, les contrôles et la traçabilité nécessaire.

Un laboratoire extérieur, accrédité COFRAC, est chargé des prélèvements et contrôles en cuisine, réalisés mensuellement, dont les résultats sont transmis au siège et à l'établissement. Toute anomalie est traitée et fait l'objet d'actions correctives.

Une formation annuelle du personnel de cuisine de tous les établissements, concernant la méthode HACCP est mise en place dans tous les établissements du groupe.

## **Risques liés aux maladies nosocomiales**

Le risque de maladies nosocomiales est souvent lié à la présence de bactéries multi-résistantes (BMR). Conformément aux recommandations des CCLIN (Centre de Lutte Contre les Infections Nosocomiales), les établissements du Noble Age disposent de procédures indiquant la conduite à tenir en cas de BMR, et les moyens adaptés pour éviter la contamination. L'utilisation de chambres simples en grande majorité permet de limiter ce risque.

Par ailleurs, dans les établissements sanitaires, la consommation des antibiotiques est étroitement surveillée et encadrée au regard des bonnes pratiques, afin de limiter l'apparition de nouvelles bactéries résistantes aux antibiotiques.

Enfin les établissements médicosociaux ont réalisé une autoévaluation via le DARI (document d'analyse du risque infectieux). Cela a conduit à des actions correctives qui viennent renforcer la prévention.

Un réseau d'infirmiers hygiénistes internes permet d'apporter un appui aux structures.

## **Risques liés à la gestion du circuit du médicament**

Afin de définir les responsabilités sur le champ du médicament, la Direction Médicale et Qualité a mis en place un cahier des charges pour les officines de ville. Ce dernier précise les conditions de réalisation de la prestation, la traçabilité demandée et un reporting annuel.

En parallèle, tous les établissements du Noble Age disposent d'une procédure sur le circuit du médicament indiquant les rôles et mission de chaque acteur, ainsi que la traçabilité de ces actions.

Afin de limiter les risques liés au médicament, le Noble Age a choisi une dispensation nominative pour les patients et les résidents.

Dans les établissements sanitaires, des évaluations régulières sont conduites sur le circuit du médicament, sous forme d'audits ou d'évaluation de pratiques professionnelles.

Enfin, l'acquisition récente de logiciels de gestion des dossiers patients/résidents doit permettre l'obtention d'un niveau de sécurité supplémentaire.

### **Risques liés à la maltraitance**

La maltraitance est un des risques inhérents à l'activité de services à la personne âgée dépendante. Elle peut être passive lorsqu'il n'y a pas volonté délibérée de nuire ou active en cas contraire.

Afin de limiter le risque de maltraitance, le Noble Age a mis en place une formation en plusieurs modules sur ce sujet, destinée à l'ensemble des personnels des établissements. L'objectif de cette formation vise à une prise de conscience de chaque professionnel et de son rôle bienveillant auprès du résident. Une attention particulière est portée sur le rôle du management dans la bienveillance.

Le projet médical en EHPAD, document de référence interne, prend en compte la bienveillance tout au long de la prise en charge d'un résident et sert de guidance aux établissements.

De plus, l'organisation des établissements en petites unités avec un management de proximité permet d'assurer un suivi permanent des équipes.

En outre, la démarche qualité, par la prise en compte des événements indésirables et des dysfonctionnements apporte un climat organisationnel propice au développement de la bienveillance.

Enfin, la prise en charge non médicamenteuse par la participation à des ateliers thérapeutiques individuels et collectifs contribue à éviter la mise en place de contention physique ou médicamenteuse. La mise en œuvre d'une contention est basée sur une analyse bénéfice risque et totalement intégrée au projet de vie. Cet indicateur est suivi régulièrement.

### **Risques liés à la prise en charge de résidents souffrants de troubles démentiels**

L'accueil de cette catégorie de résidents est organisé autour d'unités spécialisées et sécurisées. Cette organisation permet de faire face à deux risques :

- Les fugues et leurs conséquences,
- Les risques physiques.

Par ailleurs le risque de fugue étant malgré toutes les précautions très présent, des procédures groupe décrivent les moyens de prévention et la conduite à tenir le cas échéant.

L'organisation médicale et soins prévoit des staffs tournés vers la prise en charge de :

- situations difficiles avec la mise en place de groupes d'écoute et de travail rétrospectif sur les faits ;
- situations d'agression verbale ou physique avec, dans ce cas, un travail de recherche sur les solutions acceptables tant sur le plan médical qu'organisationnel de la prise en charge.

### **Risques liés à la prise en charge de patients en psychiatrie**

La présence dans le périmètre d'activité du Noble Age d'une clinique psychiatrique importante requière la gestion des risques propres à la prise en charge de ces patients.

Cette clinique accueille des patients, soit par entrée directe soit sur placement par contrainte, ce qui implique une réflexion concernant les risques encourus et les outils et mesures pour les prévenir et les maîtriser :

Dans cette optique, l'établissement a réalisé une cartographie complète des risques de l'établissement, et mis en place des moyens de maîtrise adaptés :

- Sécurisation des locaux, du parc et des abords immédiats par vidéosurveillance, sas d'entrée contrôlé depuis l'accueil, verrouillage des portes, ronde de surveillance, dispositif d'alerte d'urgence
- Chambres dédiées pour les patients à risques nécessitant une vidéosurveillance, équipements et mobilier adaptés pour éviter que les patients ne se blessent
- Séparation des parcours de patients en consultation, hospitalisés et hospitalisés sous contrainte
- Permanence des soins assurée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

L'ensemble de dysfonctionnements rencontrés sont analysés en équipe et font l'objet d'actions d'amélioration.

Le fonctionnement de l'établissement est encadré par des procédures et des modes opératoires. L'établissement est évalué tous les 4 ans par une visite de certification de la Haute Autorité de Santé.

## **Risques tarifaires**

### **Dépendance temporaire (secteur SSR et psychiatrie)**

Dans le secteur de la dépendance temporaire, les tarifs sont encadrés par des mécanismes d'enveloppes budgétaires nationales et régionales, réactualisées annuellement. Les ARS (Agences Régionales de Santé) fixent les tarifs des cliniques et SSR, les établissements disposant d'une capacité de négociation limitée. Toutefois, le Noble Age tient à conserver dans ses soins de suite existants ou futurs, une autonomie de gestion, rendue possible par la taille des établissements et les prestations annexes offertes.

### **Dépendance permanente (secteur EHPAD)**

Dans le secteur des EHPAD, il faut distinguer les 3 types de tarifs :

- Les tarifs d'hébergement (env. 62% du chiffre d'affaires);
- Les tarifs dépendance (env. 10% du chiffre d'affaires);
- Les tarifs soins (soins (env. 28% du chiffre d'affaires pour les établissements en tarif global et à PMP élevé).

Les tarifs d'hébergement sont à la charge du résident et sont librement négociés avec celui-ci à son entrée. Dans le cadre de l'aide sociale, les tarifs d'hébergement sont fixés et payés par le Conseil Général. Une fois le contrat de prestations d'hébergement négocié, sa revalorisation est déterminée annuellement par le Ministère de l'Économie et des Finances. Durant toute la durée du contrat, le Groupe Noble Age, comme l'ensemble des acteurs du secteur, n'a donc pas la possibilité de faire évoluer ces tarifs au-delà de l'indexation annuelle.

Or, il est possible que pendant la durée du contrat, le Noble Age soit amené à effectuer des restructurations importantes visant à l'amélioration des conditions de vie des résidents. Des frais importants peuvent être engagés et le Noble Age n'a alors pas la capacité de les impacter immédiatement sur les tarifs des contrats existants, ce qui peut avoir temporairement un impact financier pour l'établissement concerné. Ce risque est cependant relativement limité par la durée

moyenne de séjour d'environ 2 ans et demi et par son anticipation avant la mise en œuvre des restructurations.

Par ailleurs, le Directeur de l'ARS en collaboration avec le Conseil Général peut autoriser des créations ou extensions d'établissements sous la condition de la mise à disposition d'une partie des nouveaux lits créés au service de l'aide sociale. Les tarifs d'hébergement de ces lits sont alors encadrés pour rester accessibles au plus grand nombre, ce qui peut avoir des conséquences défavorables pour le Noble Age sur le plan économique. Le Groupe Noble Age, qui comprend la légitimité de ce type de demande, offre aux résidents bénéficiant de l'aide sociale une prise en charge similaire à celle offerte à ses autres résidents. Cependant, dans une volonté de préserver sa solidité financière et en accord avec les autorités concernées, le Noble Age a fait le choix d'établissements ayant une capacité d'hébergement importante, en création ou par le biais d'autorisations d'extension. La recherche d'une taille cible des établissements est un facteur essentiel du maintien d'une rentabilité normative permettant l'entretien et le renouvellement du parc en exploitation dans de bonnes conditions.

Les tarifs soins et dépendance sont déterminés annuellement par les autorités de tutelle, en fonction des dépenses réalisées l'année passée et du budget établi par le Noble Age pour l'année suivante. Ces deux enveloppes budgétaires servent essentiellement à financer le personnel assurant la prise en charge des résidents.

Dans un souci de bonne gestion, le Noble Age effectue un suivi mensuel des dépenses de personnel financées par les enveloppes soins et dépendance.

## **Risques commerciaux, d'image et de litiges**

Cependant, afin de limiter ce type de risque au maximum, le Noble Age a mis en place une structure adaptée, largement décrite au chapitre 6 du présent document :

- Une organisation interne, au sein de chaque établissement, garantissant la responsabilisation et la motivation de chacun, ainsi qu'un contrôle efficace des prestations des employés ; ceci est renforcé par la présence de maîtresses de maison responsables de chaque unité de vie, constituée d'une vingtaine de lits ;
- Les programmes de formation détaillés et dispensés aux équipes sont élaborés, suivis et évalués en étroite collaboration avec la Direction Médical et Qualité du Groupe ;
- La mise en œuvre au sein du Groupe d'un programme de formation à la bientraitance par une approche philosophie + mises en situation pour réfléchir au sens de la mission de chacun et s'approprier la notion de bientraitance dans les actes quotidiens, ou de nouveaux outils de formation comme le débat-théâtre «Au risque des maux» par la compagnie «Entrées de jeu». Ce dispositif à destination des professionnels de la gérontologie permet d'impliquer directement les soignants afin qu'ils s'approprient grâce à un aspect « ludique » et pédagogique leur propre démarche d'amélioration.

La mise en place de postes de responsables relations familles dans certains EHPAD d'Ile de France en appui des directions, a pour objectif de recevoir et écouter les familles en recherche d'une institution afin de répondre au mieux à leurs besoins et vise à renforcer les contacts et les actions menées auprès des prescripteurs dans les secteurs sanitaire et médico-social, le déploiement d'actions transversales (conventions, rencontres).

Parmi les différentes actions engagées, certaines contribuent plus particulièrement à renforcer le positionnement et la visibilité du Groupe sur ses marchés :

- La poursuite et le déploiement d'opérations et d'activités groupe qui contribuent à l'image du Noble Age et de ses établissements :

- Ouverture des établissements à la vie citoyenne : Rencontres citoyennes aux Sénat en 2009, Café des aidants, groupes de paroles tels que la parenthèse philosophiques ou les gouters philo qui permettent de réfléchir sur des sujets de société, initiatives Tables ouvertes à la Chézalière à Nantes.
- La mise en œuvre d'opérations telles que le partenariat conclu avec l'association Music'O seniors pour le déploiement de concerts lyriques au sein des établissements,
- Le trophée culinaire annuel depuis 2009 et autres manifestations régionales ou nationales
- La mise en place d'un réseau politique et de consultants/conseils reconnus :
  - Collaboration avec un cabinet reconnu en droit social sur le secteur sanitaire pour acquérir une courbe d'expérience dans les partenariats public/privé et la reprise d'établissements du secteur associatif
  - Contacts et collaborations avec les politiques via les manifestations citées précédemment
  - Collaboration professionnelle, effet d'image et réseaux avec Groupama suite à leur entrée au capital du groupe
  - La participation, en tant que membre fondateur à la création de la Fondation Audencia (Ecole de Management de Nantes), dont les objectifs sont de promouvoir des actions et projets en lien avec les 2 domaines d'engagement de l'Ecole que sont la responsabilité globale dans l'entreprise et la promotion de l'entrepreneuriat ; Ecole de Management de Nantes qui dépend entre autre du Conseil Général de Loire-Atlantique et de la Ville de Nantes ; les Partenariats Publics/Privés sont un des premiers thèmes d'étude de la Fondation avec la mise œuvre d'un comité de réflexion rassemblant divers experts de ce type de partenariat (opérateurs, élus, juristes, banquiers)

## Risques fournisseurs

Le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur est limité au Groupe Noble Age, les principales charges d'exploitation étant constituées des frais de personnel et du loyer des établissements.

Aucun bailleur du Groupe ne représente individuellement une part significative de ses charges de location et le Groupe n'est confronté à aucun risque de dépendance vis-à-vis d'un bailleur spécifique.

Sur les 47 établissements du groupe à la clôture 2012, le Groupe détient temporairement en propre 5 ensembles immobiliers dont l'un a été activé via un contrat de location de financement. Sur les 42 autres sites, le Groupe exploite un SSR sur un terrain détenu par un conseil général dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire, compte 23 baux Loueurs Meublés et 18 baux commerciaux classiques.

## Risques clients

Dans le secteur du Moyen Séjour et notamment des SSR, le risque client est fortement circonscrit puisque le chiffre d'affaires est versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (« CPAM ») et les Mutuelles des patients.

Dans le Long Séjour, environ 28 % du chiffre d'affaires est assuré par la CPAM (enveloppe soins). Le Groupe n'est donc en risque que sur 72% de son chiffre d'affaires, principalement pour ses prestations d'hôtellerie et de dépendance.

De par la spécificité de leur activité, les établissements du Noble Age possèdent une structure de poste clients très diversifiée, cette dispersion se traduisant également géographiquement. En conséquence, aucun client du Groupe ne représente individuellement une part significative de son chiffre d'affaires et le Groupe n'est confronté à aucun risque de dépendance vis-à-vis d'un client spécifique.

Par ailleurs, le versement de dépôts de garantie à l'entrée et les procédures de revue mensuelle du poste clients permettent de limiter les risques. Si cependant, des risques significatifs apparaissent, ils sont provisionnés selon une approche menée dossier par dossier.

Ainsi, au 31 décembre 2012, le montant des provisions enregistrées au regard de ce type de risque s'élevait à 705 milliers d'euros soit 0,33% du chiffre d'affaires Exploitation, à comparer aux provisions 2011 de 723 milliers d'euros, représentant 0,37 % du chiffre d'affaires.

## **Risques sociaux**

### **Risque de pénurie de personnel**

La masse salariale représente la plus importante charge opérationnelle (environ 53% du chiffre d'affaires Exploitation consolidé) et tend à se renforcer compte tenu du renouvellement des conventions tripartites en dotation globale qui ont permis aux EHPAD d'embaucher du personnel soignant avec les enveloppes soins et dépendance complémentaires et la volonté du Groupe de mettre à disposition de ses établissements (secteur sanitaire et médico-social) les ressources humaines nécessaires à une prise en charge de qualité des résidents.

Le nombre élevé de personnel sur chaque site, combiné à la situation nationale de pénurie de personnel soignant (aide-soignant et infirmier) et à la concurrence salariale du secteur public, rend complexe la gestion quotidienne des plannings de travail, dans un secteur où les services fonctionnent en continu (24 heures sur 24, 365 jours par an). Le Groupe s'est doté d'un logiciel de planning qui facilite l'affectation des personnels en fonction des besoins des résidents/patients, sécurise la gestion de cycles de travail en conformité avec la réglementation et les dispositions conventionnelles, et comptabilise les temps de travail en paie.

Afin de limiter le risque de sous effectif et d'augmentation du taux de rotation du personnel, le Noble Age a mis en place une politique sociale et un management adaptés :

- L'adaptation permanente de l'outil de travail aux besoins ;
- Une gestion favorable des rémunérations, ayant pour base la Convention Collective Unique du 18 avril 2002,
- Une politique de primes pour le personnel ;
- Une politique de formation professionnelle permanente, en externe et en interne ;
- Des possibilités d'évolution de carrière multiples au sein du Groupe ;
- Une organisation des établissements par unités de vie, permettant de prévenir toute difficulté individuelle et favorisant le travail en équipe.

Le Groupe possède une solide expérience des reprises d'établissement et des réorganisations. Afin d'anticiper les risques, les services RH et Paie réalisent des audits de pré-acquisition spécifiques. Un chargé de mission RH accompagne sur le terrain la reprise ou l'ouverture des établissements pour toutes les problématiques sociales et d'accompagnement du changement.

Un groupe transversal composé de membres des services RH et de directeurs d'établissement travaille sur l'amélioration continue de la politique d'attractivité et de fidélisation du personnel.

### **Risque de dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés**

Le succès du Groupe repose en partie sur l'implication de son fondateur Jean-Paul SIRET, Président Directeur Général, et de l'équipe dirigeante à ses côtés constituée de Willy SIRET, Directeur Général Délégué aux Opérations, Damien BILLARD, Directeur Général Délégué aux Finances et Michel BALLEREAU, Conseiller du Président. L'équipe dirigeante bénéficie d'une grande expérience des marchés sur lesquels opère le Groupe et des enjeux inhérents au secteur de la Santé.

Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants, ou si l'un d'entre eux décidait de réduire ou mettre fin à son implication, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés temporaires pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties, ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être ponctuellement affectés.

Le Groupe s'est organisé de telle sorte qu'une grande partie des missions effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs clés puisse être effectuée, en cas de départ par d'autres collaborateurs ; cela n'exclurait pas une période d'adaptation et/ou de transition en suite du remplacement des fonctions laissées vacantes.

Par ailleurs, des assurances « dirigeants » ont été souscrites pour protéger le groupe contre les conséquences de l'éventuelle disparition d'un ou plusieurs de ses hommes clés.

### **Risque de concurrence sur les établissements existants**

La réglementation sur l'ouverture d'établissements étant désormais à l'initiative des Pouvoirs Publics dans le cadre des procédures nouvelles d'appel à projet, le risque d'ouverture de nouveaux établissements concurrents à proximité de ceux du Noble Age est limité dès lors que ladite ouverture ne peut être justifiée que par une demande du marché non couverte auparavant. En outre, la politique de rénovation et de restructuration systématique du Noble Age permettrait à ses établissements de rester très compétitifs si ce cas de figure devait se présenter.

Par ailleurs, le Noble Age positionne ses créations d'établissements sur les segments de la grande dépendance physique et/ou psychique, éliminant ainsi tout risque de concurrence de la part de résidences services qui pourraient être ouvertes dans les années à venir. Ces dernières ne s'adressent en effet qu'à des personnes âgées peu ou pas dépendantes.

### **Risques liés à la concurrence dans le cadre du développement**

Le mouvement de concentration amorcé il y a quelques années dans le secteur des EHPAD a permis la naissance de groupes de taille importante et s'intensifie chaque année un peu plus. La concurrence est donc devenue significative pour l'acquisition d'établissements indépendants et l'obtention d'autorisations de créations. Le secteur privé participe au premier rang à ce mouvement.

Cependant, en dehors de quelques groupes actifs sur le secteur, celui-ci reste encore très atomisé, offrant de nombreuses possibilités de reprises au Groupe Noble Age. Par ailleurs, le phénomène de mise en vente d'établissements se poursuit, certains d'entre eux n'ayant pas les moyens de répondre aux obligations réglementaires du secteur médico-social et du secteur sanitaire, sous le contrôle vigilant des DDASS et des ARH (ARS à partir d'avril 2010), dans le cadre des conventions contractualisées tripartites (EHPAD) ou des objectifs fixés par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (SSR et psychiatrie). Quant aux créations, les besoins à venir liés au vieillissement de la population devraient stimuler la délivrance de nouvelles autorisations par les Pouvoirs Publics.

En plus de la raréfaction relative des cibles, la concurrence engendre également une tension sur les prix de transaction et une complexité accrue des phases de reprise, l'outil immobilier à disposition de l'Exploitant pouvant s'avérer mal ou pas du tout adapté à la prise en charge des résidents ou patients. Pour limiter l'impact financier négatif que pourrait avoir une telle situation sur le long terme, le Groupe s'efforce systématiquement de remettre à neuf les ensembles immobiliers.

Pour mener à bien sa politique de croissance et limiter les risques de perte d'opportunités, le Noble Age a par ailleurs créé un service développement qui a pour mission de détecter et démarcher les cibles potentielles (établissements existants ou terrains adaptés).

### **Risques liés à l'intégration et aux restructurations**

Le Groupe Noble Age possède une solide expérience des acquisitions d'établissements et des restructurations à mener pour les remettre aux normes réglementaires les plus strictes et aux standards du « Groupe Noble Age », notamment en terme de prestations offertes. Cet atout lui permet d'envisager sereinement la poursuite d'un développement sous la forme d'acquisitions d'établissements à l'unité ou d'ensembles constitués.

Cependant, lors d'acquisitions, le Groupe peut être amené à procéder à des réorganisations de personnel, en ce qui concerne notamment l'encadrement. Ces réorganisations peuvent affecter ponctuellement les relations du Groupe avec son personnel sur un site déterminé. Ces perturbations sont alors susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les activités de l'établissement.

Par ailleurs, le Groupe peut être amené à reprendre des établissements pâtissant d'une mauvaise réputation auprès des familles, des prescripteurs et des tutelles. Le redressement du taux d'occupation de l'établissement peut alors s'avérer plus lente que prévue.

Ces risques apparaissent cependant limités dans la durée, le Noble Age mettant en place une politique de restructuration systématique et énergique, visant à mettre les immeubles et l'organisation des établissements rachetés rapidement au niveau de ses standards de qualité.

### **Effets des créations**

Lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou d'une restructuration suffisamment importante pour affecter l'activité d'un établissement, le Noble Age court le risque que la durée des travaux soit plus longue que prévue ou que leurs coûts soient supérieurs aux anticipations.

Si de tels risques se matérialisaient, ils pourraient avoir des conséquences financières négatives pour le Groupe.

Il est à noter que ce risque pèse aujourd'hui nettement moins que par le passé. En effet, la taille du Noble Age ayant fortement progressé, l'impact que peut avoir un retard ou un dépassement de coûts dans l'ouverture d'un établissement est proportionnellement moins critique que par le passé.

Pour limiter ce risque, le Noble Age a néanmoins mis en place un service immobilier composé d'experts du BTP, qui a notamment pour mission de s'assurer du bon respect des délais, du contrôle des coûts et des spécifications du cahier des charges.

## **Risques liés à la croissance**

Jusqu'à présent, le Groupe s'est développé par acquisition d'établissements à l'unité. Dans le futur, le Groupe pourrait être amené à reprendre un Groupe concurrent ou plusieurs établissements simultanément.

Ainsi, en cas de surcroît d'activité exceptionnel et imprévisible et en fonction des caractéristiques mêmes des actifs repris, le fonctionnement ou la rentabilité du Groupe pourraient en être provisoirement affectés. Cependant, la structure humaine du Siège, son organisation, la complémentarité de ses compétences et son expérience dans la reprise d'établissements permettraient d'en amortir les effets.

## **Risques industriels et environnementaux**

Une réglementation spécifique concernant les déchets d'activité de soins à risques infectieux existe depuis 1978 (règlements sanitaires départementaux) complétée par la suite par une multitude d'arrêtés, décrets, schémas régionaux, règles, normes et circulaires professionnelles ainsi que recommandations.

D'une manière générale, les établissements sont toujours soumis aux règles de la loi du 4 juillet 1975, stipulant que « toute personne qui produit des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs et d'une façon générale une atteinte à la santé de l'homme et de l'environnement est tenue d'en assurer l'élimination ».

Le Groupe a passé un contrat cadre avec une société agréée dans le conditionnement, la collecte, le transport et le traitement de ces déchets.

La prise en charge des déchets de soins de santé en Belgique relève de la réglementation du conseil supérieur de l'hygiène et plus particulièrement des recommandations émises en mars 2005 à ce sujet.

Préalablement à l'acquisition de terrains ou d'immeubles, détenus temporairement, le Groupe accomplit les diligences nécessaires et ses contrats d'acquisition comportent toujours des conditions suspensives liées aux aspects environnementaux. Par ailleurs, il porte une attention particulière aux enjeux liés au développement durable par une maîtrise de ses consommations et une participation active au recyclage de ses déchets.

## **Risques immobiliers**

Même si le Noble Age a fait le choix de ne pas conserver son immobilier, il peut être confronté à différentes natures de risques, dont deux plus particulièrement critiques :

- Risque d'engager des dépenses sans que le projet immobilier n'aboutisse : avant l'obtention d'un agrément des autorités et/ou d'un permis de construire, et donc avant toute possibilité de pré-commercialisation auprès d'investisseurs, des frais d'études et de montage sont ponctuellement engagés par le groupe Noble Age. Au 31 décembre 2012, le risque d'avoir engagé des dépenses sans certitude d'achèvement des programmes, pour 1.924 milliers d'euros et 2.360 milliers d'euros l'année précédente ;
- Risque de non commercialisation des programmes immobiliers : la part résiduelle non commercialisée des programmes immobiliers pourrait ne jamais être cédée à des investisseurs. Dans ce cas, le groupe Noble Age a la possibilité de refinancer à long terme ces investissements du fait de l'existence d'un bail. Sur l'ensemble des baux commerciaux en cours de commercialisation, le Groupe n'a constaté aucune difficulté ou retard particulier attaché à la vente des lots de copropriété.

Le Groupe ne se lance dans la construction d'un établissement que lorsqu'il a assuré une pré commercialisation de l'ordre de 50% de celui-ci.

Le Groupe est amené à externaliser son immobilier via des schémas de type « Loueur en Meublé » qui ont connu d'importantes évolutions ces dernières années.

Le schéma de location meublé permet d'externaliser une partie des murs en régime Location Meublé Non Professionnel classique (avec amortissement), soit en Location Meublé non Professionnel, Censi Bouvard. Les conditions d'accès au statut professionnel s'étant renforcées, le volume des ventes en statut professionnel est relativement minime.

L'impact du dispositif Censi Bouvard sur la vente de lots est limité de surcroît dans un environnement moins favorable aux avantages fiscaux. Plus de la moitié des ventes réalisées le sont en LMNP classique (avec amortissement) et non en Censi-Bouvard.

D'autre part, les investisseurs recherchent sur ce type d'opération principalement la rentabilité (supérieure à la location nue) et la sécurité d'un bail ferme de 12 ans conclu avec un opérateur reconnu et solide et accessoirement la réduction d'impôt attachée à l'acquisition. Pour ces raisons, la faiblesse du taux de réduction (11 %) à partir de 2013 n'a pas d'effet négatif sur les campagnes de commercialisation en cours.

Par ailleurs, les grandes tendances du marché peuvent s'analyser de la manière suivante :

- Marché de l'investissement immobilier global en forte baisse en 2013, du fait de la faiblesse relative des avantages fiscaux qui ne compensent pas le niveau de prix très élevé
- Marché de la Location Meublée en baisse également avec des disparités entre les secteurs : le secteur du tourisme est fortement impacté en raison de la défaillance de plusieurs exploitants, le secteur des résidences étudiantes, affaires et EHPAD se comportant mieux avec néanmoins de grandes disparités en fonction de la qualité des projets (emplacements, exploitants, rentabilités, etc )
- Plus que jamais la qualité de l'offre et celle des relais commerciaux (CGPI et réseaux bancaires) est un élément déterminant dans un marché fortement concurrentiel
- Les caractéristiques du projet (situation, exploitant, rentabilité, montage) sont des facteurs clefs pour réussir le référencement du produit auprès des quelques commercialisateurs qui fonctionnent bien dans un marché plus étroit.

Les difficultés de marché ont tendance à renforcer la cohérence de la démarche du groupe de ces dernières années : projet économique viable, mix produit cohérent, commercialisation par un réseau formé et souvent spécialisé sur ce type d'investissement.

Au 31 décembre 2012, les principaux postes de l'actif et du passif courants se présentent comme suit :

Actif courant :	
- Stocks et en cours (1)	61 930 K€
- Créances clients et avances versées (2)	67 302 K€
- Autres créances et comptes de régul.	7 160 K€
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 057 K€
<b>Total</b>	<b>137 449 K€</b>

Passif courant :	
- Dettes fournisseurs et avances reçues	14 334 K€
- Emprunts et dettes financières courantes (3)	35 814 K€
- Autres dettes et comptes de régularisation (4)	47 233 K€
<b>Total</b>	<b>97 381 K€</b>

- (1) Tableau détaillé ci-dessous
- (2) Dont 14.676 milliers d'euros sur la SNC LMB41, 4.110 K€ sur la SNC MF Garches 92, 12.163 K€ pour MF Marseille 131, 11.708 K€ pour MF St Rogatien, 10.598 pour MF Monthéard 72, opérations pour lesquelles les appels de fonds aux investisseurs sont effectués selon le stade d'avancement des travaux.
- (3) Le montant de 35.814 milliers d'euros comprend principalement des dettes liées au crédit portage immobilier des ensembles immobiliers ainsi que des crédits promotions mis en place dans le cadre de construction.
- (4) Dont 35.860 milliers d'euros de produits constatés d'avance (actes de ventes immobilières signées mais non constatées en produits) et 10.887 milliers d'euros de dettes fiscales.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des stocks relatifs aux opérations immobilières en cours d'externalisation au 31 décembre 2012 :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
<b>Nature des stocks immobiliers (en milliers d'euros)</b>			
stock s/ études de créations engagées non commercialisées	1 924	2 360	1 433
stock s/ extensions et restructurations commercialisées	1 565	965	2 831
stock s/ constructions en cours, commercialisées (réservations et / ou contrats signés)	16 229	1 218	3 250
stock s/ terrain à bâtir	8 320	2 330	
stock s/ immobilier existant en France en cours de restructuration avant cession	30 649	23 106	22 357
stock s/ immobilier existant belge en cours de restructuration avant cession	3 243	0	4 629
<b>Total stocks immobiliers</b>	<b>61 930</b>	<b>29 979</b>	<b>34 500</b>

Les actifs externalisés peuvent faire l'objet d'un contrat de location de longue durée conduisant à l'inscription à l'actif du bilan consolidé des actifs immobiliers selon l'approche de contrat de location financement. La marge est alors constatée en déduction du coût de revient de l'actif et se trouve amortie sur la durée du contrat de location.

### Risques liés à la sous-traitance

En dehors de certaines activités spécifiques ou accessoires (blanchisserie, prestations de coiffure, soins esthétiques...), le Noble Age n'a pas recours à la sous-traitance (hormis très ponctuellement

pour la restauration). Le Groupe ne s'estime donc pas exposé à des risques sérieux liés à la sous-traitance de certaines de ses activités.

## **Autres risques**

Il pourrait être imaginé que lors de ses prochaines opérations immobilières le Noble Age ait des difficultés à commercialiser l'immobilier des établissements nouvellement créés ou rachetés. Si ce risque se matérialisait, le Noble Age se trouverait dans l'obligation de conserver temporairement l'immobilier non vendu et immobiliserait ainsi une part de ses capitaux, qu'il ne pourrait alors pas consacrer à son développement. Ce risque est limité par le fait que le Groupe s'est adjoint les services du réseau de vente de Fidexi. Par ailleurs, le Groupe ne se lance dans la construction d'un établissement que lorsqu'il a réussi à pré commercialiser environ 50% de celui-ci.

En termes d'incidence sur le résultat du Groupe, dès lors que le rendement offert aux acquéreurs des lots immobiliers se trouve logiquement supérieur au coût de portage de l'ensemble immobilier, le retard dans l'externalisation se traduirait par un montant de frais financiers inférieur à celui des loyers versés aux investisseurs. Ceci signifie qu'il n'y a pas à court terme de risque économique relatif au retard de commercialisation du fait même de l'existence d'un locataire exploitant parfaitement en mesure de payer à la société foncière SNC les échéances de loyer interne, dans l'attente de les verser à des tiers investisseurs.

## **RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX**

---

### **Faits exceptionnels et litiges**

La société est, ou se trouve susceptible d'être impliquée dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts sont, ou peuvent être, demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Le Groupe estime que les litiges ou les situations contentieuses connus ou en cours sont suffisamment provisionnés et que les éventuelles issues ne devraient pas affecter de façon significative sa situation financière consolidée.

### **Risques prud'homaux**

La nature de l'activité et l'importance des effectifs rendent particulièrement sensibles les risques attachés à l'évolution des relations humaines. L'organisation en place, la culture d'entreprise et la gestion appropriée des ressources humaines tendent à favoriser la qualité des relations et à prévenir les risques de conflit. Néanmoins, les contentieux prud'homaux ne pourront jamais faire l'objet d'une maîtrise absolue et les aléas humains continueront de faire partie intégrante de la vie de notre Groupe. Les établissements récemment intégrés au Groupe font l'objet d'une attention particulière sur le plan de leur intégration sociale.

La provision constituée fin 2012 couvre suffisamment les risques appréciés au cas le cas pour un encours total de 787 milliers d'euros contre 835 milliers d'euros en 2011.

### **Risques fiscaux**

Dans les EHPAD, les recettes afférentes aux soins pris en charge par l'assurance maladie sous la forme du forfait annuel de soins sont exonérées de TVA. En revanche, les autres recettes sont assujetties à la TVA.

Dans certains dossiers, l'Administration fiscale considère que les sociétés exploitant des EHPAD sont des redevables partiels de la TVA, qui doivent en principe appliquer la méthode dite du

"prorata" de TVA. Selon elle, ce n'est que par exception que la méthode dite du principe de neutralité fiscale, des "secteurs distincts d'activité" peut être appliquée.

Par le Syndicat Professionnel SYNERPA, les EHPAD soutiennent la méthode des secteurs distincts d'activité, au motif de la nature des opérations, des évolutions du métier et du cadre réglementaire en place, la circulaire du ministère de la Santé ayant institué sur le plan comptable trois secteurs d'activités indépendants (Soins, Dépendance et Hébergement). L'administration fiscale conteste l'application de cette méthode et le montant du droit à déduction de la TVA en découlant. Dans le cadre des options de vérification, les sociétés contrôlées sont amenées à contester les chefs de rectification en motivant leur position.

#### Synthèse des Contrôles Fiscaux

		Sommes rectifiées (-) et dégrévées (+)	Sommes mises en recouvrement / dégrèvement	Sommes mises en règlement ou à encaissement	Provisions dans les comptes sociaux 31/12/12
S/Total	R	-1 285	-731	-353	-1 097
	D	310	310	282	556
		-975	-421	-71	-541

Tous les contrôles font l'objet de contestations justifiant au stade actuel d'avancement des procédures contradictoires, les provisions constituées dans les comptes consolidés. Les rappels de TVA font l'objet de provision dans les comptes pour 1 097 K€, les taxes sur les salaires de dégrèvements pour 556 K€, soit une provision nette de – 541 K€.

Il est à noter qu'un arrêt de la CAA de Versailles rendu en date du 7 mars 2013 a pour la première fois conclu à un renvoi devant la Cour de Justice de l'Union Européenne d'une question préjudicielle portant sur le caractère imposable du forfait soin.

En effet, il ressort des conclusions du rapporteur public que le forfait soin pourrait être considéré comme une subvention hors du champ de la TVA (« non imposable ») et non une recette exonérée de TVA. Dans la mesure où la législation française prévoit que le forfait soins est une recette exonérée de TVA, la Cour Administrative d'Appel a préféré demander à la Cour de Justice de l'Union de se prononcer sur la conformité de cette disposition législative à la Directive TVA.

#### Risques de sinistres

Outre la politique de gestion des risques, le Noble Age a souscrit un ensemble de polices d'assurances couvrant les risques liés à son activité et applicables à l'intégralité des entités juridiques du Groupe (Multirisque, Responsabilité civile, Responsabilité civile exploitation, Responsabilité Civile Médicale).

Les médecins salariés du Noble Age sont couverts par la Responsabilité Civile (RC) de l'établissement. La RC de l'établissement ne joue que dans le cadre du lien de subordination du médecin à l'établissement (pas en cas de réquisition par la force publique ou d'intervention suite à un accident de la route).

Le Groupe Noble Age estime que les polices d'assurance couvrent de manière prudente l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance se trouve en adéquation avec les pratiques professionnelles retenues dans son secteur d'activité.

## **Risques sur Assurances**

Outre la politique de gestion des risques, le Noble Age a souscrit un ensemble de polices d'assurances couvrant les risques liés à son activité et applicables à l'intégralité des entités juridiques du Groupe (Multirisque, Responsabilité civile, Responsabilité civile exploitation, Responsabilité Civile Médicale).

Les médecins salariés du Noble Age sont couverts par la Responsabilité Civile (RC) de l'établissement. La RC de l'établissement ne joue que dans le cadre du lien de subordination du médecin à l'établissement (pas en cas de réquisition par la force publique ou d'intervention suite à un accident de la route).

Le Noble Age estime que les polices d'assurance couvrent de manière prudente l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance se trouve en adéquation avec les pratiques professionnelles retenues dans son secteur d'activité.

En France :

- Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle. Depuis l'introduction en bourse, ce contrat a été étendu avec l'adjonction de garanties spécifiques aux sociétés cotées ;
- Assurance Responsabilité Civile Médicale pour l'activité de SSR et de clinique psychiatrique.
- Assurance bâtiments et dommages aux biens y compris informatiques (perte d'exploitation, incendie, explosion, dégât des eaux, vol et bris de machines) ;
- Responsabilité Civile pour les dirigeants et mandataires sociaux ;
- Assurance hommes clés ;  
Responsabilité Civile Mission (pour les personnels utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles) ;
- Assurance Responsabilité Civile pour l'activité d'hospitalisation à domicile (HAD) ;
- Assurance multirisques et Responsabilité civile pour les activités de Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) ;
- Assurance des véhicules.

En Belgique :

- Responsabilité objective ;
- Responsabilité civile entreprise ;
- Incendie, risque électronique, vol de valeurs ;
- Perte d'exploitation ;
- Accident du travail ;
- Assurance Véhicule.

Les médecins salariés du Noble Age sont couverts par la Responsabilité Civile (RC) de l'établissement. La RC de l'établissement ne joue que dans le cadre du lien de subordination du médecin à l'établissement (pas en cas de réquisition par la force publique ou d'intervention suite à un accident de la route). En cas de poursuites pénales, la RC mandataire intervient (couvre les salariés de droit ou de fait). La présomption d'innocence s'applique en cas de mise en examen et l'instance au civil est automatiquement suspendue. Les seules sommes à déboursier sont donc les frais de défense, pris en charge par l'assurance. Une condamnation pénale reste à la charge de la personne condamnée, elle n'est assurable à aucun titre.

Une assurance spécifique Responsabilité Médicale a été souscrite le 3 avril 2006 pour l'Institut Médicalisé de Mar Vivo (IMM). Elle a été étendue en 2007 à la Clinique de Thorigny, puis au cours de l'exercice 2008, à l'Institut Médical de Romainville (IMR) et à l'Institut Médical de Breteuil (IMB) et enfin en 2009, cette assurance a été étendue au profit des établissements Maison de Santé d'Epinais (activité de Clinique psychiatrique), l'Institut Médical de Serris (IMS) et de l'Institut Médical des Pins (IMP). Cette assurance a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité que le Noble Age peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités suivantes :

- Médecine et moyen séjour ;
- Soins de suite polyvalents et spécialisés, convalescence ;
- Médecine physique et réadaptation fonctionnelle ;
- Toute activité annexe ou complémentaire se rapportant directement à ces activités, inhérente au fonctionnement de l'établissement ;
- Les activités de clinique psychiatrique.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions de Noble Age vers de nouveaux métiers, des contrats d'assurances spécifiques ont été souscrits afin de couvrir les besoins liés aux activités du Groupement de Coopération Sanitaire Le Noble Age et de l'activité d'hospitalisation à domicile (HAD).

Les primes payées aux assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont les suivantes :

En milliers d'euros	Montants comptabilisés en charges
Assurance multirisque (EHPAD et SSR)	229
Responsabilité civile mandataires sociaux et assurance spécifique pour société cotée	10
Assurance hommes clé	20
Assurance responsabilité mission	2
Assurance responsabilité civile médicale (1)	72
Assurance responsabilité civile établissement de soins : activité HAD	4
Assurance multirisque et responsabilité civile GCS	1
Assurance véhicules	68
Assurances belges (multirisque, AT, RC objective)	86
Total charges d'assurances	492

Il s'agit des primes relatives à l'assurance responsabilité médicale de l'IMM, de l'IMR, de l'IMB, l'IMS, de l'IMP et MSE et dont contrat assurance multirisques et RC du SSR Les Oiseaux.

A la connaissance du Groupe, il n'y a pas de risques significatifs non assurés ni de risques significatifs assurés en interne.

La principale police d'assurance souscrite par le Noble Age est une assurance multirisque couvrant les trois premiers risques de l'activité du Groupe en France et en Belgique. En 2012, les principales caractéristiques de cette police sont décrites ci-dessous :

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montant des garanties
Responsabilité civile « Exploitation »	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	Fonction du sinistre (de 300 € à 1500 € minimum ou 10% de l'indemnité due)	7 500 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle »	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	Fonction du sinistre (de 1000 € ou de 10% de l'indemnité due)	250 000 € par sinistre 2 500 000 € par année d'assurance
Défense	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	-	Frais à la charge de l'assureur à concurrence de 31 000 €
Incendie, Explosion et Risques annexes (y compris catastrophes naturelles)	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	453 €, sauf incendie et explosion : aucune franchise	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (Résidences + siège social) Contenu : Valeur de remplacement à neuf (Résidences + siège social)
Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montant des garanties
Dégât des eaux	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	453 €	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (Résidences + siège social) Contenu : Valeur de remplacement à neuf (Résidences + siège social)
Vol	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	453 €	Contenu : 90 854 € (Résidences + siège social)
Bris de glace, Enseignes lumineuses et Appareils Sanitaires	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	Aucune franchise	34 070 €  Dommages au contenu : frais réels
Bris de machines, Tous Risques Informatiques	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	453 €	Bris de machines : 79 498 € Tous risques informatiques : (Matériel : 90 854 €, Frais supplémentaires : 28 392 €, Frais de reconstitution : 28 392

Pertes d'exploitation	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	Trois jours ouvrés (sauf incendie et explosion : néant)	- Perte de marge brute sur la base d'un CA annuel HT maximum de 5 500 000 €  -Frais supplémentaires d'exploitation inclus dans la garantie de marge brute  -Honoraires d'expert 8 % de l'indemnité
Valeur vénale et aide financière	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	453 €	- Perte totale ou partielle du fonds de commerce : 5 500 000 €  - Recours des voisins et des tiers : 3 066 343 €  -Honoraires d'expert 8 % de l'indemnité
Autres dommages matériels et pertes d'exploitation consécutives	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	453 €	1 703 523 €
Catastrophes naturelles	GAN Eurocourtage	01/01 de chaque année	Franchises légalés	Sommes assurées en incendie

En outre, au niveau immobilier, le groupe souscrit à chaque fois que cela est nécessaire des contrats d'assurance Dommages-Ouvrages et contrats Tous Risques Chantiers pour les établissements construits, restructurés, réhabilités ou rénovés.

Il est par ailleurs rappelé qu'au cours de l'exercice 2010, il a été souscrit pour la société LNA Services un contrat d'assurance responsabilité civile des entreprises (cotisation 3 513 €) et un contrat responsabilité décennale (cotisation 4 639 €). Ces contrats se sont poursuivis sur 2012.

Le Groupe Noble Age estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière prudente l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

## **RISQUES FINANCIERS**

---

### **Risque de change**

Le Noble Age n'est pas exposé au risque de change dans la mesure où il exerce son activité au sein de deux pays de la Communauté Européenne (France et Belgique).

## Risque de taux

Le Groupe met en œuvre une politique de diversification de ses taux de financement et a réalisé en 2012 une émission d'obligations convertibles pour un montant de 50 millions d'euros.

La structure de l'endettement contractualisé auprès d'établissements de crédit ventile comme suit :

Type d'emprunt	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total encours	%
Taux fixe ORNANE	1 380	45 591		46 971	28,1%
Prêts à taux fixe	4 072	16 265	4 181	24 518	14,7%
Prêts à taux variable couvert	3 414	11 914	6 509	21 837	13,1%
Prêts à taux variable réglementé	532	2 287	1 085	3 904	2,3%
Prêts à taux variable non couvert	43 628	26 018	0	69 646	41,7%
Emprunts Groupe	53 026	102 074	11 775	166 876	100,0%
<b>Part relative</b>	<b>31,8%</b>	<b>77,3%</b>	<b>8,9%</b>	<b>100,0%</b>	

En retenant une hausse de 1% des taux d'intérêt applicable à l'encours à taux variable et réglementé, les charges financières complémentaires seraient de 736 milliers d'euros.

Le groupe gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euro liée à la structure de sa dette financière, au moyen de divers instruments financiers afin d'optimiser son exposition aux risques de taux.

L'objectif de ces transactions est de transformer le taux variable de la dette et de donner en synthèse à la dette un profil de risque optimisé en fonction des anticipations de l'évolution des taux.

Cette politique peut donner lieu en cours d'exercice, en fonction de l'évolution des taux de marchés, à des ajustements dans les positions de couverture.

Au 31 décembre 2012, les principaux investissements de couverture utilisés par le groupe sont :

- Montant nominal couvert de 7 700 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 5%, au capital restant dû de 4 973 milliers d'euros, échéance 29/07/2020
- Montant nominal couvert de 4 000 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 2,68%, au capital restant dû de 2 463 milliers d'euros, échéance 31/03/2014
- Montant nominal couvert de 1 883 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 2,77%, au capital restant dû de 957 milliers d'euros, échéance 30/06/2014
- Montant nominal couvert de 1 250 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 2,70%, au capital restant dû de 670 milliers d'euros, échéance 15/09/2016
- Montant nominal couvert de 4 059 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 2,49%, au capital restant dû de 3 336 milliers d'euros, échéance 30/09/2014
- Montant nominal couvert de 991 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 1,96%, au capital restant dû de 635 milliers d'euros, échéance 30/11/2016
- Montant nominal couvert de 1 056 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 1,40%, au capital restant dû de 396 milliers d'euros, échéance 31/05/2013
- Montant nominal couvert de 650 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 1,78%, au capital restant dû de 542 milliers d'euros, échéance 10/06/2015

- Montant nominal couvert de 1 277 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 1,93%, au capital restant dû de 991 milliers d'euros, échéance 29/05/2015.
- Montant nominal couvert de 6 000 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 4,45%, au capital restant dû de 3 375 milliers d'euros, échéance 29/05/2015.
- Montant nominal couvert de 4 000 milliers d'euros, euribor 3 mois contre taux fixe de 2,18%, au capital restant dû de 3 500 milliers d'euros, échéance 30/09/2021.

Le montant des contrats de couverture conclus à l'origine s'élève à 32 866 milliers d'euros, représentant au 31 décembre 2012 un risque couvert de 21 838 milliers d'euros.

## Risque sur actions

Au 31 décembre 2012, la SA Le Noble Age détient 71 449 actions propres, valorisées à 854 milliers d'euros contre 11 141 titres à la clôture précédente. Une valorisation au cours au plus bas de clôture annuelle 2012 (9.86 €) et au plus haut de clôture annuelle 2012 (13.53 €) s'échelonnerait de 705 milliers d'euros à 967 milliers d'euros. Le total des achats et des ventes s'est établi au cours de l'exercice à respectivement à 92 151 titres achetés contre 31 843 titres vendus, tandis que 29 501 titres avaient été achetés contre 26 978 titres vendus au titre de l'exercice précédent, le prix de revient moyen des titres auto détenus à la date de clôture s'établissant à 11.95 euros par titre.

## Risque de liquidité

Le Noble Age, compte tenu de son activité, possède une trésorerie d'exploitation structurellement positive (besoin en fonds de roulement négatif).

Les disponibilités et VMP s'élèvent au 31 décembre 2012 à 55 472 milliers d'euros (soit 55 239 milliers d'euros de trésorerie nette des concours bancaires) contre 67 981 milliers d'euros un an plus tôt.

Jusqu'à présent, le Noble Age s'est développé par acquisition d'établissements à l'unité. Dans le futur, il pourrait être amené à reprendre un Groupe ou plusieurs sites simultanément, la trésorerie à mobiliser pouvant sortir des financements bilatéraux jusqu'alors en œuvre et faire appel à des montages hybrides ou des financements structurés. A l'évidence, une opération de plus grande envergure conduirait à procéder à des aménagements dans la structure financière du Groupe afin de maintenir une relative flexibilité.

La pérennité du modèle économique et la confiance des partenaires financiers facilitent l'accès au crédit dans un contexte de turbulences économiques et limitent le risque de liquidité.

Au regard de l'analyse des actifs et passifs courants d'une part et des ratios de la structure financière d'autre part, la société considère qu'elle n'est pas exposée au risque de liquidité.

## Risque de solvabilité et rating

La Banque de France a maintenu la cotation du Noble Age à B3 sur la base de ses comptes consolidés 2011, qui démontre ainsi une capacité forte et croissante de l'entreprise à honorer ses engagements financiers.

## Risque de développement

En cas de surcroît d'activité exceptionnel et imprévisible lié à des opérations de développement, le fonctionnement ou la rentabilité du Groupe pourraient être provisoirement impactés. Cependant, les compétences et l'organisation en place ainsi que l'expérience acquise dans la reprise d'établissements permettraient d'en amortir les effets.

## Risque relatif aux engagements hors bilan

Les garanties et obligations contractuelles se décomposent à la clôture de l'exercice 2012 en engagements donnés sur une durée déterminée pour 106.3 millions d'euros constitués d'engagements liés aux opérations de financement pour 63.9 millions d'euros et aux activités opérationnelles pour 42.4 millions d'euros. Les engagements reçus s'élèvent au 31 décembre 2012 à 13.0 millions d'euros relatifs principalement à des crédits corporate accordés mais non utilisés à la clôture de l'exercice.

Les sociétés d'exploitation du Noble Age ont conclu des baux commerciaux, pour lesquels les échéances de loyer sur la durée des contrats non indexées et non actualisées s'élèvent à 222 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 221 millions d'euros un an plus tôt. Le total des paiements futurs actualisés au taux de 3.20 % sur la durée moyenne restant à courir s'élèverait en 2012 à 179 millions d'euros.

Au titre de ces emprunts, le Groupe doit respecter un certain nombre d'obligations. En cas de non respect, les banques pourraient obliger le Groupe à rembourser totalement, partiellement ou renégocier les conditions de financement. Les principaux covenants du Groupe se décrivent ainsi :

- Endettement net / EBITDA
- Endettement net / Fonds propres et quasi fonds propres
- Fonds propres et quasi fonds propres / Total Bilan

Au 31 décembre 2012, les covenants sur les emprunts et dettes financières sont respectés.

## V – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe Noble Age a décidé de comptabiliser les coûts de développement relatifs à la mise en place du nouveau système d'information en immobilisation incorporelle pour un montant de 132 milliers d'euros sur l'exercice 2012 et 678 milliers d'euros depuis 2008.

Outre cet élément, aucun autre frais de recherche et développement n'est à signaler au cours de l'exercice clos.

## **VI - POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

### **A- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

#### **A-1 Politique générale en matière environnementale**

Le groupe LE NOBLE AGE gère des établissements de santé et d'accueil pour personnes âgées dépendantes. Ces secteurs sont soumis à une réglementation encadrant les démarches qualité et gestion des risques. Dans ce contexte, les référentiels qualité proposés intègrent un certain nombre de thématiques inhérentes à la RSE. Il s'agit de la prise en considération des consommateurs (patients, résidents), des parties prenantes (famille, autorités de tarification), des partenaires marchands (fournisseurs) ou non marchands (hôpitaux...), des collaborateurs dans un cadre de développement durable et de dialogue partagé. Les établissements ont l'obligation de satisfaire aux exigences ou de conduire des actions correctives en cas d'écart de conformité. L'organisation de l'entreprise est vue sous le prisme applicatif de la stratégie : de la structure à la gouvernance. De ce fait il n'apparaît pas nécessaire d'entrer dans une démarche de certification spécifique basée sur la norme ISO 26000. Une réponse aux normes attendues au référentiel de la Haute Autorité de Santé engage les établissements de santé dans un cercle vertueux. Cela concerne les thématiques évoquées précédemment et notamment les démarches éco-responsables et de développement durable. Les établissements médicosociaux via les recommandations de l'ANESM répondent à de nombreuses thématiques RSE, qui feront l'objet de compléments à l'avenir. Ces démarches qualité sont sanctionnées par une évaluation externe conduite par des experts visiteurs ou des cabinets habilités à un rythme régulier. La pérennité de l'entreprise peut s'inscrire dans le cadre de conformité à ces exigences.

#### **Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement**

En cohérence avec les critères de la certification des établissements sanitaires sur le développement durable, le Noble Age a bâti une méthodologie d'analyse environnementale sur deux établissements pilotes.

En raison de la certification HAS, l'ensemble des salariés est sensibilisé à la protection de l'environnement au travers de démarches comme le tri et la valorisation des déchets, la maîtrise des consommations d'eau et d'électricité.

Dans le cadre de ses nouvelles constructions, le Noble Age veille à construire des bâtiments peu consommateurs d'énergie.

#### **Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Afin de prévenir les risques environnementaux dans les établissements sanitaires, le Noble Age a déployé une méthodologie interne d'évaluation, comprenant une partie d'autoévaluation et un audit environnemental interne.

Ainsi, cette méthodologie permet de recenser l'ensemble des risques d'un établissement, de vérifier la conformité avec la réglementation et de mettre en place le cas échéant des actions préventives.

Elle oriente également les comportements des acteurs internes dans le sens d'une prise de conscience accrue des enjeux de développement durable et d'une compréhension globale impactant leurs actions sur l'environnement au quotidien.

#### **Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux**

Au regard de l'activité du Groupe, cette information n'a pas été jugée pertinente.

## A-2 Pollution et gestion des déchets

### Mesures de prévention, réduction, réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Au regard de l'activité du Groupe, cette information n'a pas été jugée pertinente.

### Mesures de prévention, recyclage et élimination des déchets

Le Noble Age soutient les actions de ses établissements en matière de prévention, recyclage et élimination des déchets.

Dans le secteur sanitaire, de nombreuses actions ont été conduites dans les établissements pour favoriser la collecte et le recyclage des déchets, dans le cadre du critère 7E de la certification : collecte des piles et accumulateurs, collecte de papier,...

Dans le secteur médicosocial, une cartographie des déchets existe et s'accompagne d'une procédure qui permet d'engager un tri sélectif.

Dans le cadre de la maîtrise des risques, le groupe a fait le choix d'instituer un contrat cadre pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI). L'entreprise retenue pour ce contrat est un opérateur reconnu de ce secteur. Chaque établissement, dans le cadre de l'application de ce contrat, est incité à réduire le volume de ces déchets, dont l'élimination est coûteuse, tant sur le plan environnemental que financier. Un suivi des volumes est assuré au moyen d'un reporting centralisé.

### Prise en compte des nuisances sonores et toute forme de pollution spécifique à une activité

#### Amiante :

L'ensemble des établissements a réalisé le diagnostic amiante.

Celui-ci est utilisé dans la prévention des risques d'exposition à l'amiante lors des travaux réalisés dans nos établissements

#### Surveillance eau :

L'ensemble des établissements réalise périodiquement des relevés de consommations de l'eau permettant de détecter des fuites éventuelles sur les réseaux

Légionelle : Une surveillance spécifique des températures ainsi que des nettoyages spécifiques sur les équipements de distribution d'eau sont réalisés dans le but de prévenir les risques liés à la légionelle. Des contrôles légionelles sont effectués en parallèle.

#### Bruit :

Des standards de bruit en lien avec la réglementation sur l'urbanisme sont établis dans nos cahiers des charges immobiliers

#### Produits dangereux :

La suppression des installations de climatisation contenant des fluides frigorigènes est programmée dans l'ensemble de nos établissements d'ici la fin de l'année 2017.

## **A-3 Utilisation durable des ressources**

### **Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Un partenariat avec une société a été conclu pour la mise en place de mousseurs et de réducteurs d'eau sur les douches, les robinets et les toilettes : l'installation de ces équipements sur 4 établissements en 2012 a permis de réduire les consommations d'eau de 28%. Les résidences concernées sont : Creisker, Parc de la Touques, Nymphéas, Ger'Home

Le Noble Age a mis en place sur un site pilote des équipements de traitement d'eau de type MAGNOLITH pour réduire les fuites et donc les consommations d'eau et étudiera les conditions d'une généralisation de déploiement à l'ensemble de ses sites à l'issue de la phase d'expérimentation.

### **Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation**

Au regard de l'activité du Groupe, cette information n'a pas été jugée pertinente

### **Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables**

Des relevés de consommation de l'ensemble des énergies sont réalisés sur chacun de nos établissements. Ces relevés sont analysés aussi bien en comparant les consommations sur les différentes années, qu'entre les établissements au moyen de ratio comme la consommation en KWH/M2 ou M3/résident. Des étiquettes énergie type DPE (lettre A à G) sont réalisées pour chaque établissement.

5 établissements sont dotés d'équipements de production d'énergie renouvelable. Les principaux équipements sont constitués des panneaux photovoltaïques, des panneaux solaires, des chaufferies bois.

Plusieurs établissements ont mis en place un programme de remplacement des luminaires énergivores (lampes à incandescence, halogènes) par des éclairages plus performants (lampes à économies d'énergie ou LED).

Un programme d'isolation des combles a été réalisé en 2012 sur tous nos établissements concernés (10). Ce programme a permis de renforcer l'isolation de manière importante et aussi d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

### **Utilisation des sols**

Au regard de l'activité du Groupe, cette information n'a pas été jugée pertinente

## **A-4 Changement climatique**

### **Rejets de gaz à effet de serre**

4 établissements cibles ont réalisés en 2012 des DPE permettant d'établir un bilan énergétique détaillé ainsi qu'un bilan de rejets de gaz à effet de serre.

### **Adaptation aux conséquences du changement climatique**

Au regard de l'activité du Groupe, cette information n'a pas été jugée pertinente

## **A-5 Protection de la biodiversité**

### **Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

Au regard de l'activité du Groupe, cette information n'a pas été jugée pertinente

## **B-INFORMATIONS SOCIALES**

Les enjeux de la gestion des ressources humaines du groupe sont de doter les établissements d'un personnel formé et expérimenté à la meilleure prise en charge possible des résidents et des patients, de valoriser les parcours professionnels et de motiver, fidéliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

La fonction Ressources Humaines s'appuie sur un service RH dédié au siège, et les compétences des relais dans chaque entité opérationnelle.

### **La direction des ressources humaines**

Sous l'autorité de la Direction Générale du Groupe, le directeur des ressources humaines a pour mission principale :

- la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique humaine et sociale du groupe,
- le conseil aux directions opérationnelles et aux fonctions support sur tous les aspects de la gestion du personnel et notamment des fonctions d'encadrement,
- l'homogénéisation des politiques de rémunération salariale, et leur adaptation en fonction des différents métiers et populations du groupe.

La D.R.H. est la garante d'une gestion dynamique et évolutive des compétences au service d'un projet d'entreprise commun.

Les directeurs d'établissements sont régulièrement associés à la réflexion sur le développement de la politique RH du groupe, notamment via des groupes de travail transversaux.

Les membres de la DRH sont fréquemment amenés à se déplacer sur les sites opérationnels dans l'objectif de bien appréhender les problématiques du terrain, et de renforcer en permanence la pertinence des outils et conseils apportés aux établissements.

### **L'organisation du travail**

Elle est mise en œuvre dans chaque établissement selon les principes de fonctionnement éprouvés au sein du Groupe et répondant aux caractéristiques suivantes :

- organisation des tâches et des missions au sein d'unités ou d'équipes constitués à une taille humaine, facilitant au quotidien les pratiques de management,
- identification et gestion rigoureuse des responsabilités,
- responsabilisation du personnel d'encadrement,
- délégation et gestion en parallèle du contrôle.

### **La gestion des recrutements**

La politique de recrutement répond au mouvement de médicalisation renforcée des EHPAD - via la mise en place des conventions tripartites – et à la spécialisation des activités des soins, permettant ainsi :

- une meilleure prise en charge des résidents et des patients accueillis,
- une spécialisation et une valorisation des fonctions pour les salariés.

Les établissements recherchent en permanence du personnel soignant qualifié, tel que des Infirmier(ière)s Diplômé(e)s d'Etat, Aides Soignants, kinésithérapeutes..., et ce dans un contexte national de pénurie de personnel soignant qui induit un turn-over important de ces personnels.

Les valeurs fondatrices du Groupe, l'organisation du travail conçue pour servir le projet de vie propre à chaque établissement, la taille du Groupe, sa réputation professionnelle et la visibilité du projet d'entreprise constituent des atouts importants pour conduire et réussir les actions de recrutement.

### **La gestion des carrières et des formations**

Elle vise à développer les compétences de chaque salarié, à valoriser leur expérience dans le cadre d'une organisation collective de travail, renforçant ainsi la motivation et l'engagement de chacun à servir les objectifs de l'ensemble.

Notamment, le groupe s'attache à permettre à ses collaborateurs les moins qualifiés, qui le souhaitent et qui en démontrent l'aptitude, d'évoluer vers des postes qualifiés, au moyen d'une politique de formation active dont les budgets s'inscrivent au-delà de l'enveloppe minimum légale ; d'autant plus que les compétences et la motivation du personnel constituent la meilleure garantie d'une prise en charge de qualité des résidents et des patients.

Une école de formation interne propose des parcours de formation à différents corps de métiers (IDEC, maitresses de maison, chefs de cuisine...). Coordonnée par la DRH, elle s'appuie sur des professionnels des établissements reconnus pour leur expertise et leur sens de la pédagogie, qui sont détachés de leur structure pour partie de leur temps pour aller former de nouveaux arrivants au sein du groupe.

### **B-1 Emploi**

Les résidences médicalisées et les établissements de santé sont de véritables acteurs économiques locaux, créateurs d'emplois stables et non délocalisables. Les besoins qui vont s'intensifier dans les prochaines années, du fait de l'évolution de la courbe démographique, offrent une vision à long terme et de réelles perspectives de carrières.

### **Effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique hors Belgique**

#### **Répartition des salariés par région en 2012**

Région	Effectifs
Basse Normandie	86
Bretagne/ Pays de la Loire	602
Centre	190
Ile de France	1116
Languedoc Roussillon	77
PACA	660
Picardie	221
Rhône Alpes	54
Total général	3006

Le Noble Age développe une politique d'emploi active sur l'ensemble de ses territoires d'implantation sur un panel étendu de métiers. Le Noble Age prête une attention particulière à l'accès à l'emploi des jeunes en proposant des parcours d'intégration adaptés, qualifiant et offrant des perspectives d'évolution motivantes.

### Répartition des salariés par sexe et âge

Classe d'âge	F	M	Total général
- de 26 ans	89,08%	10,92%	100%
26 à 35 ans	86,60%	13,40%	100%
36 à 45 ans	87,40%	12,60%	100%
46 à 55ans	86,52%	13,48%	100%
56 à 60 ans	85,02%	14,98%	100%
+ 60 ans	90,32%	9,68%	100%
Total général	<b>87,46%</b>	<b>12,54%</b>	<b>100%</b>

### Répartition des salariés par sexe et Région

Région	F	M	Total général
Basse Normandie	2,44%	1,27%	2%
Bretagne/ Pays de la Loire	20,60%	16,93%	20%
Centre	3,87%	6,60%	4%
Ile de France	38,59%	45,06%	39%
Languedoc Roussillon	2,58%	2,05%	3%
PACA	22,39%	19,47%	22%
Picardie	8,61%	7,14%	8%
Rhône Alpes	0,93%	1,47%	1%
Total général	100,00%	100,00%	100%

### Embauches et licenciements

Les recrutements en CDI effectués durant l'année 2012 :

	NOMBRE TOTAL DE RECRUTEMENTS EN CDI (Personnes physiques)
	2012
Filière « soignant »	480 (62,75%)
Filière « administratif et services techniques »	63 (8,23%)
Filière « hébergement et vie sociale »	222 (29,02%)
<b>TOTAL</b>	<b>765 (100%)</b>

## Les différents départs qui ont eu lieu au cours de l'année 2012

A l'initiative du salarié :

	A L'INITIATIVE DU SALARIE		
	Ruptures période d'essai	Démissions	Départs à la retraite
Filière « personnel soignant »	56	202	11
Filière « administratif et services techniques »	3	22	1
Filière « hébergement et vie sociale »	13	71	7
<b>Sous-Totaux</b>	<b>72 (18,65%)</b>	<b>295 (76,42%)</b>	<b>19 (4,93%)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>386 (100%)</b>		

A l'initiative de l'employeur :

	A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR		
	Ruptures période d'essai	Licenciements	Mises à la retraite
Filière « personnel soignant »	35	57	0
Filière « administratif et services techniques »	9	7	0
Filière « hébergement et vie sociale »	26	54	0
<b>Sous- Totaux</b>	<b>70 (37,23%)</b>	<b>118 (62,77%)</b>	<b>0 (0%)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>188 (100%)</b>		

Les autres types de départs :

	Ruptures conventionnelles	Transferts	Décès	Autres
Filière « personnel soignant »	23	6	1	22
Filière « administratif et services techniques »	12	3	0	0
Filière « hébergement et vie sociale »	18	41	2	8
<b>Sous-Totaux</b>	<b>53 (38,97%)</b>	<b>50 (36,76%)</b>	<b>3 (2,22%)</b>	<b>30 (22,05%)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>136 (100%)</b>			

## Rémunérations et évolutions

Le Noble Age propose un système de rémunération incitatif valorisant les compétences dans le cadre des parcours professionnels internes qui offrent aux collaborateurs de continuer à se former tout au long de leur carrière.

Le Noble Age cherche à développer les compétences et les qualités de chaque professionnel qui exerce son métier dans un établissement du groupe ou le siège social en :

- Donnant du sens à son activité professionnel en participant à un projet d'entreprise centré sur le résident ou le patient, et en partageant des valeurs humaines fortes, vecteur à la fois de relations sociales et de développement personnel.
- Disposant des moyens matériels (immobiliers, outils de travail), et humains (effectifs, management de proximité, services experts mutualisés au siège) appropriés qui permettent d'exercer son métier dans de bonnes conditions
- Développant une politique de formation ambitieuse : formation diplômante (AS, AMP, IDE), formation Bientraitance, formations-tutorat pour chaque nouvel arrivant...
- Offrant des possibilités d'évolution multiples (changer de métier, évoluer, devenir formateur, participer à des chantiers transversaux...).

## **B-2 Organisation du travail**

### **Organisation du temps de travail**

Répartition CDD / CDI / contrats spécifiques:

	CDI	CDD	Contrats spécifiques	Total
Effectif Total	2555 (85%)	421 (14%)	30 (1%)	3006 (100%)

Répartition Temps Plein/ Temps Partiel :

	Temps Plein	Temps Partiel	Total
Effectif Total	2194 (73%)	812 (27%)	3006 (100%)

Équivalent temps plein des effectifs :

Région	ETP (valeur)
CDI	2281,52
CDD	359,86
Contrats spécifiques	34
Total général	<b>2675,38</b>

**Le Taux d'encadrement :**

Le taux d'encadrement se calcul en réalisant le ratio Equivalent Temps plein (CDI) / Nombre de lits autorisés soit : 2281,52/3637

Le taux d'encadrement au sein du Noble Age est donc de 0,63 pour une moyenne dans le secteur médico-social de 0,57. Il atteste de la qualité offerte dans la prise en charge des résidents grâce à un encadrement de proximité élevé.

### **Absentéisme**

Le taux d'absentéisme correspond aux heures d'absence rapportées aux heures qui auraient du être travaillées sur une période donnée.

Le calcul est réalisé sur les effectifs en CDI.

Les absences prises en compte sont les maladies, les accidents du travail, les maladies professionnelles et les absences injustifiées  
Le taux d'absentéisme au sein du Noble Age est de 9,02% en 2012 et fait l'objet d'un suivi régulier.

Des actions préventives sont entreprises pour promouvoir la satisfaction au travail et limiter de ce fait l'absentéisme.

### **B-3 Relations sociales**

#### **Organisation du dialogue social**

Le Noble Age entretient un dialogue social ouvert, constructif et respectueux des valeurs qui fondent son identité : respect, confiance, éthique, sens du service.

#### ➤ **France :**

##### a. **Les instances pour les établissements de l'UES : périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Reconnue depuis 2006, par le Tribunal d'Instance de Nantes, une **Unité Economique et Sociale** concerne au 1<sup>er</sup> janvier 2013 39 établissements.

L'UES est constituée par des entreprises juridiquement distinctes mais ayant entre elles une unité tant sur le plan économique (même dirigeant, comptabilité centralisée) que sur le plan social (même convention collective, même règlement intérieur, mêmes conditions de travail)

- **Le Comité d'Entreprise** (CE UES) permet une représentation commune à tous les établissements de l'UES : avec une composition maximum de 8 titulaires et 8 suppléants, des délégués syndicaux et représentants syndicaux UES (FO et CGT et CFDT)
  - Le siège du CE UES est basé à Nantes avec des réunions plénières mensuelles à Nantes et occasionnellement sur Paris
- **Les Délégués du Personnel**, propres à chaque établissement dont l'effectif est supérieur à 11 ETP : avec 52 délégués du personnel pour les établissements ayant eu des candidats et PV de carence pour les autres.
- La **délégation du personnel au CHSCT**, propres à chaque établissement dont l'effectif est supérieur à 50 ETP : avec 46 membres pour les établissements ayant eu des candidats et PV de carence pour les autres.
- Les **Représentants Syndicaux** propres aux établissements : 10 représentants syndicaux (représentant de section syndicale, représentant syndical ou délégué syndical : FO et CFDT et CGT et SAP.

##### b. **Les instances pour les établissements Hors UES, propres à chaque établissement :**

- **Des Délégations Uniques du Personnel** (les missions CE confiées aux DP) : 22 élus pour 4 établissements sanitaires et 1 PV de carence pour 1 établissement
- **Les Représentants Syndicaux** : 3 Représentants Syndicaux (représentant de Section Syndicale ou Délégué Syndical - CFDT et UNSA)
- **La délégation du personnel au CHSCT**, propres à chaque établissement dont l'effectif est supérieur à 50 ETP : 15

➤ **Belgique (UTE) :**

Depuis courant 2012, les 6 établissements belges ont été regroupés au sein d'une Unité Technique d'Exploitation regroupant 2 instances :

**a. Le conseil d'entreprise (organe de concertation)**

De manière générale, les délégués au conseil d'entreprise doivent remplir 4 types de missions

- prendre des décisions ;
- contrôler le respect d'une série d'obligations légales ;
- émettre des avis et recueillir des informations sur les évolutions (financières, économiques...) de l'entreprise ;
- assurer une bonne information des travailleurs.

**b. Le comité pour la prévention et la protection des travailleurs**

Le CPPT est informé et consulté sur toutes les mesures visant à promouvoir la protection des protections ou lutter contre des risques existant pour la santé des travailleurs.

**Respect de la liberté d'association, du droit de la négociation collective**

Cf Organisation du dialogue social

**Bilan des accords collectifs**

Au sein des établissements de l'UES, 2 types d'accords ont été signés avec des délégués syndicaux et/ou représentants du personnel (DP, CE) :

- 1 concernant l'amélioration des conditions de travail
- 1 relatif à l'égalité professionnelle (Homme/Femme)

**B-4 Santé et sécurité**

**Conditions de santé et sécurité au travail**

**Prévention de la pénibilité :**

Le Noble Age a signé un accord relatif à la prévention de la pénibilité concernant **les salariés de l'UES** en date du 18 décembre 2012. Les principales mesures sont :

- La mise à disposition de fauteuils ergonomiques
- L'adaptation du poste de travail de plonge
- La fourniture de chaussures antidérapantes
- L'étalement des congés payés
- La mise en place d'une demi-journée de formation par an à la prévention des risques liés à l'activité physique

**Bilan des accords signés avec syndicats et IRP en matière de santé et sécurité au travail**

Cf conditions de santé et sécurité au travail

## Accidents du travail (fréquence, gravité, maladies professionnelles)

A =	<b>Nombre d'accidents du travail / maladies professionnelles avec arrêt</b>	=	294
	Il s'agit des seuls accidents du travail de tous les salariés ayant donné lieu à un arrêt de travail		

B =	<b>Nombre de journées de travail perdues suite à un AT / MP</b>	=	8 865
	Il s'agit du nombre d'heures de travail perdues suite à AT/MP divisé par 7		

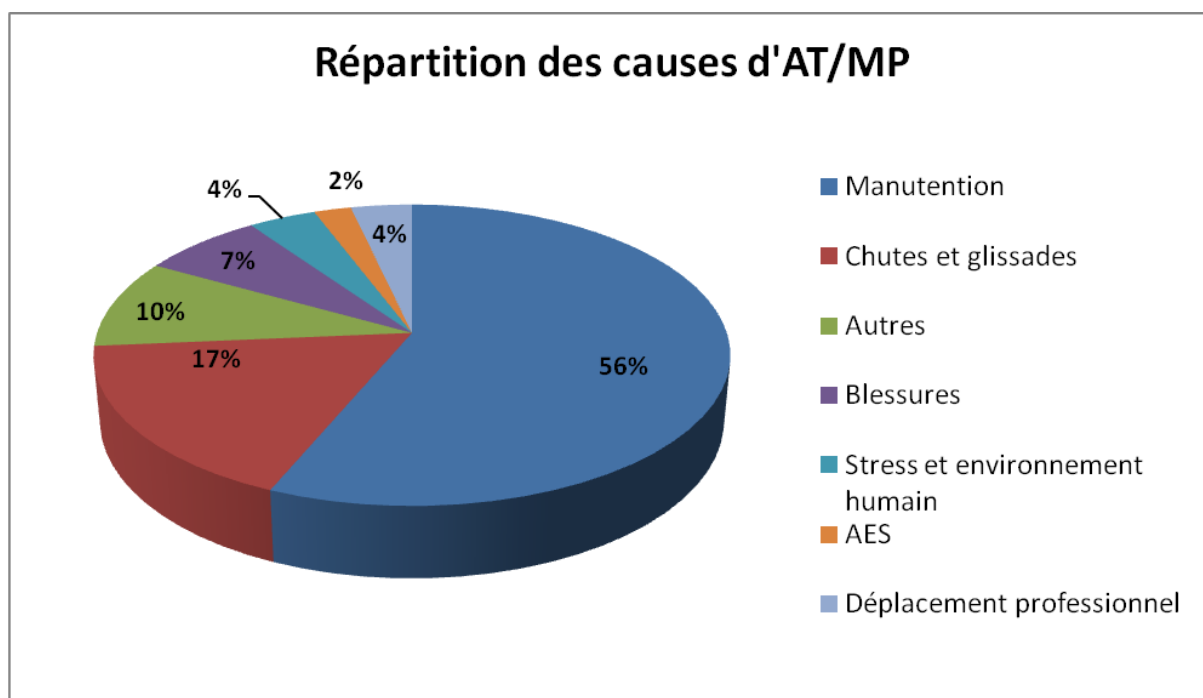
C =	<b>Nombre d'heures travaillées dans l'entreprise sur l'année</b>	=	4 040 857
	Il faut additionner la durée annuelle de travail de tous les salariés : Heures contractuelles + heures supplémentaires et complémentaires - heures d'absences (maladie, formation, maternité, paternité, congé parental, congés pour évènements exceptionnels)		

### 1/ TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL EN 2012

$A / C \times 1\,000\,000 =$	72.76
------------------------------	-------

### 2/ TAUX DE GRAVITE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2012

$B / C \times 1\,000 =$	2,19
-------------------------	------



## B-5 Formations

### Politiques mises en œuvre en matière de formation

La gestion des carrières et des formations vise à développer les compétences de chaque salarié, à valoriser leur expérience dans le cadre d'une organisation collective de travail, renforçant ainsi la motivation et l'engagement de chacun à servir les objectifs de l'ensemble.

Notamment, le Noble Age s'attache à permettre à ses collaborateurs les moins qualifiés, qui le souhaitent et qui en démontrent l'aptitude, d'évoluer vers des postes qualifiés, au moyen d'une politique de formation active dont les budgets s'inscrivent au-delà de l'enveloppe minimum légale d'autant plus que les compétences et la motivation du personnel constituent la meilleure garantie d'une prise en charge de qualité des résidents et des patients. La mobilité tant fonctionnelle que géographique fait partie intégrante des parcours professionnels favorisant l'amélioration continue des services auprès de nos résidents et patients, tout en renforçant l'employabilité des collaborateurs.

Une école de formation interne propose des parcours de formation à différents corps de métiers (IDEC, maitresses de maison, chefs de cuisine...). Coordonnée par la DRH, elle s'appuie sur des professionnels des établissements reconnus pour leur expertise et leur sens de la pédagogie, qui sont détachés de leur structure pour partie de leur temps pour aller former de nouveaux arrivants au sein du groupe.

### Nombre d'heures de formation

#### **Plan de formation réalisé en 2012 – au sein de l'UES :**

Le nombre de stagiaires partis en formation s'est établi à **1590 soit 59,43% de l'effectif global**

Le nombre d'heures de formation suivies a représenté **88 651h**

Principales fonctions concernées :

- Auxiliaire de vie
- Aide Soignante
- Maîtresse de Maison
- Infirmière Diplômée d'Etat
- Secrétaire / Assistante

#### **Focus formations diplômantes – au sein du groupe**

Le Noble Age s'attache à développer la qualification de ses personnels, notamment en vue d'évolution vers des postes de soignants diplômés AS / AMP et vers des fonctions de Management.

## - Périodes de Professionnalisation

Métiers	
Aide Soignante	10 (15,63%)
AMP	18 (28,12%)
Administratif/management	22 (34,38%)
Autres	14 (21,87%)
<b>TOTAL</b>	<b>64 (100%)</b>

### VAE :

Une VAE a été réalisée au sein de l'institut médical de Serris dans le cadre d'un master « Management Des Organisations Sanitaires et Sociales. »

## B-6 Égalité de traitement

### Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Noble Age a signé un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes concernant **les salariés de l'UES** en date du 27 Juin 2012. Les principaux objectifs sont :

- Augmenter la mixité dans les postes de soignants
- Assurer l'absence de discrimination dans les procédures de recrutements
- Diffuser les informations concernant l'entreprise aux salariés en congé maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation
- Réaliser un entretien préalable et de reprise suite aux congés évoqués ci-dessus
- Assurer l'égalité de promotion, d'évolution professionnelle et de formation
- Favoriser les actions de formations des salariés absents pendant une longue période

### Mesures prises en faveur de l'emploi et insertion des personnes handicapées

Le Noble Age compte 99 salariés reconnus travailleurs handicapés, sur les fonctions suivantes :

- Agent d'accueil
- Agent de maintenance,
- ASH (agent de service hospitalier)
- Agent d'entretien
- AS (aide soignant)
- animateur
- Cuisinier
- Assistante de direction
- AV (auxiliaire de vie)
- Ergothérapeute
- IDE (infirmier diplômé d'état)

- Kiné
- Lingère
- MMS (maitresse de maison)
- Monitrice
- Plongeur
- Préparateur en pharmacie
- Secrétaire
- Serveuse

Par ailleurs, **12 contrats avec des sous traitants type ESAT** (entretien espaces vert, fournitures, Blanchisserie) ont été mis en place.

## **B-7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT**

### **Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession**

Le groupe s'attache au respect de la diversité, à l'acceptation des différences et à la valorisation des contributions individuelles au service du projet d'établissement partagé collectivement

### **Élimination du travail forcé**

Au regard de l'activité du Groupe, cette information n'a pas été jugée pertinente

### **Abolition effective du travail des enfants**

Au regard de l'activité du Groupe, cette information n'a pas été jugée pertinente

### **Ouverture du capital aux salariés Nobilise**

42 cadres du Noble Age se sont associés avec l'équipe dirigeante dans la société Nobilise, véhicule d'investissement entrepreneurial disposant d'une participation de 11,7% dans le capital du Noble Age. Cette association fédérée autour d'un projet stratégique motivant le management du groupe et créé un lien de cohérence entre l'implication au quotidien, la culture des compétences distinctives du projet Noble Age, la pérennité économique du modèle d'entreprise et la reconnaissance et la création de valeur collective.

## **C- INFORMATIONS SOCIETALES**

### **C-1 Impact territorial, économique et social de l'activité ...**

#### **En matière d'emploi et de développement régional**

##### **Dotation soins des EHPAD du Noble Age**

La dotation de soins couvre un périmètre variable selon l'option tarifaire retenue par l'EHPAD, les autres postes de soins étant remboursés aux résidents comme soins de ville ou comme soins

hospitaliers. Outre les soins couverts par le tarif partiel, le tarif global inclut aussi quatre postes supplémentaires :

- les consultations d'omnipraticiens ;
- l'ensemble des soins d'auxiliaires médicaux ;
- les examens de radiologie légère ;
- les examens de biologie courante.

Le Noble Age s'est toujours engagé dans une démarche de médicalisation et de prise en charge de la grande dépendance physique et psychique au moyen notamment d'un projet de soins qui prévoit une intégration forte des intervenants libéraux extérieurs (médecins traitants, kinésithérapeutes, laboratoire, radiologie et orthophonie). Le GMP moyen des EHPAD du Noble Age est de 730 points et le PMP moyen de 185 points.

La plupart des établissements (85% de la capacité de lits en exploitation) ont donc fait le choix du tarif soins global dès l'ouverture de l'établissement (en fonction des textes en vigueur au moment de l'ouverture) et pour tous les types de place (permanent ou temporaire).

Cette politique volontariste de coordination et de gestion des coûts de l'Assurance Maladie a été fortement encouragée par les pouvoirs publics (notamment via le rapport IGAS d'octobre 2011).

Le nombre d'EHPAD du Noble Age sous conventionnement global s'établit à 27 au 31 décembre 2012, représentant 2 379 lits, soit 84% du total des lits exploités en EHPAD.

### **Les établissements du Noble Age accompagnent le Parcours de santé des personnes âgées**

Avec une dépense de santé par habitant qui se situe au 3ème plus haut niveau de l'OCDE, le système de protection sociale français doit trouver le moyen d'optimiser l'efficacité des soins. Selon la formule du Haut conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), il faut «travailler à la mobilisation optimale des ressources, humaines, techniques et financières du système de soins lui-même».

Dans ce contexte, le secteur des personnes âgées, qui mobilise entre le quart et la moitié des dépenses de santé, doit relever des enjeux décisifs. La multiplicité des acteurs qui interviennent auprès de cette population rend nécessaire une analyse innovante et intégrée. Dans un environnement financier contraint, l'approche parcours se différencie de l'approche traditionnelle de régulation de l'offre de soins en ce qu'elle ne prend pas comme point de départ un type de structure ou le traitement d'une pathologie mais une population donnée, quels que soient les types de prise en charge auxquels elle a recours. Les objectifs finaux de l'approche « parcours » peuvent être résumés dans la phrase suivante: faire en sorte qu'une population reçoive les bons soins par les bons professionnels dans les bonnes structures au bon moment. Le tout au meilleur coût pour la collectivité et l'assuré.

Les établissements du Noble Age s'inscrivent dans cette dynamique grâce à des équipes pluridisciplinaires expérimentées et motivées et un outil immobilier adapté (plateaux techniques, vastes espaces communs, chambres médicalisées...) et des partenariats élaborés avec les prescripteurs du territoire (hôpital et médecine de ville). La bonne organisation des services et le haut niveau de médicalisation de nos établissements répondent en ce sens aux enjeux de santé publique:

- prévenir la survenue ou l'aggravation de problèmes de santé liés aux maladies chroniques en développant dans les établissements de Soins de suite et réadaptation des ateliers thérapeutiques;
- réduire les durées moyennes d'hospitalisation des personnes âgées ainsi que le passage aux urgences en élaborant des protocoles d'accueil avec les partenaires hospitaliers;
- favoriser la diffusion des bonnes pratiques dans la gestion des médicaments pour éviter la iatrogénie médicamenteuse dans le respect du juste soin à dispenser aux personnes âgées.

## **L'accueil séquentiel en EHPAD**

Les EHPAD du Noble Age s'adaptent aux évolutions des attentes des parties prenantes en développant, notamment, de nouveaux modes d'accueil séquentiel de proximité. La mise en œuvre de projets individualisés permet de soulager les familles et de développer l'autonomie de la personne accueillie en complémentarité des actions menées à domicile. Un temps de répit ponctuel permet d'éviter une hospitalisation ou d'assurer un continuum de prise en charge en suite d'hospitalisation. L'accueil séquentiel se décompose en trois types de services : l'accueil de jour, l'accueil de nuit et l'hébergement temporaire.

Ce dernier permet d'accueillir une personne pour un séjour de quelques jours à trois mois, pour répondre à des difficultés ponctuelles (indisponibilité des aidants, besoin de répit...).

Promouvoir nos EHPAD comme acteur pivot des plateformes de services de proximité, ouverts sur la cité répond en ce sens à ces enjeux de santé et de société.

### **Sur les populations riveraines ou locales**

Des partenariats sont constitués par les établissements dans leur territoire de santé. Ils concernent les hôpitaux, cliniques, HAD (hospitalisation à domicile), réseau de soins palliatifs... Par ailleurs des liens intergénérationnels peuvent se bâtir dans le cadre d'animation avec des structures scolaires de proximité dans les établissements autour de temps forts. Les familles sont associées par divers moyens : un accompagnement individuel si elles le souhaitent ou le requièrent, une participation aux instances prévues par la réglementation (CVS, CRUQ), en s'associant aux festivités ou à l'animation de l'établissement.

## **Le Noble Age, un projet de vie social et culturel, une ouverture à la vie de la cité**

Les principes de fonctionnement de nos établissements visent à proposer une structure d'accueil où le « soin » et le « prendre soin » sont fondamentaux. Aussi le projet d'établissement des EHPAD du Noble Age, centré sur la prise en charge des personnes fragilisées, s'appuie sur quatre valeurs intangibles (éthique, respect, confiance et sens du service) et repose sur les compétences distinctives suivantes:

- Un projet architectural par la création ou la rénovation d'établissements mis aux normes du Groupe : unités de vie d'une vingtaine de lits favorisant la convivialité et permettant la mise en place de projets de vie individualisés, chambres individuelles avec salles d'eau privatives et adaptées, lieux de vie spacieux favorisant les échanges, bureaux facilitant la coordination, cuisine internalisée, restaurant résidents et invités pour conserver le lien avec les familles.
- Un projet de soins visant à maintenir le plus grand confort de vie des résidents et à les accompagner dans leur fin de vie. Il se décline en trois objectifs : un projet préventif permettant entre autre de répondre à un besoin de sécurité - prévenir les chutes, les infections, la perte d'autonomie, l'isolement...-, un projet de réadaptation - favoriser le retour à l'autonomie et lutter contre la dépendance-, un projet d'accompagnement de fin de vie avec pour objectif de maintenir le résident dans sa dernière demeure le plus longtemps possible en préservant son bien être.
- Un projet hôtelier assurant un service de qualité avec des repas préparés sur place par des équipes salariées qui en font des moments de plaisir et de partage. Des repas pris au restaurant pour tous les résidents avec une qualité de service identique pour tous.
- Un projet d'animation intégrant les dimensions culturelle et sociale : rencontres intergénérationnelles, sorties culturelles et ludiques favorisées par la mise à disposition de véhicules adaptés, séjours en bord de mer ou à l'étranger, échanges inter-résidences, goûters philosophiques animés par un philosophe, activités manuelles et artistiques, activités dédiées aux personnes désorientées (espace « Snozelen », cuisine thérapeutique, atelier mémoire...).

- Un coordinateur de projets d'animation, salarié, assure la coordination et l'organisation de ces animations en tenant compte des aspirations de chaque résident.
- Une approche et une écoute active des familles pour faciliter l'intégration des résidents.

Tout ceci concourt à la mise en place du projet de vie permettant de faire de l'entrée en résidence une nouvelle expérience de vie.

Ces orientations générales visent à insérer l'établissement dans la vie de la cité, au delà des simples accords ou conventions avec des structures sanitaires et médico-sociales. Elles visent à concilier la pratique soignante avec les aspirations de chaque personne accueillie, pour lui offrir un état de bien-être physique, psychologique et social. Elles visent enfin à mettre en œuvre un travail en équipes pluridisciplinaires autour de réunions hebdomadaires pour partager, discuter, argumenter, décider et diffuser les objectifs et conditions de la prise en charge individualisée la plus adaptée à la personne âgée.

De nombreuses initiatives sont développées en lien avec la ville, et les services de maintien à domicile, pour ouvrir nos résidences médicalisée à la vie de la cité: tables ouvertes à Nantes, formations/ateliers d'aide aux aidants, café des aidants, initiatives partenariales avec l'association Siel Bleu (ateliers de gymnastique....)

Le magazine FOCUS LNA dont la diffusion est trimestrielle retrace les initiatives du groupe et de ses établissements.

### **Actions de partenariat ou de mécénat**

#### **Le Noble Age, partenaire de la fondation pour la recherche sur Alzheimer**

La maladie d'Alzheimer est devenue un enjeu médical et scientifique majeur des sociétés modernes. Toute recherche doit partir du patient lui-même. C'est l'étude directe du retentissement de la maladie sur sa vie psychique, intellectuelle et comportementale, associée au suivi des paramètres biologiques et cérébraux, qui permettra de comprendre l'enchaînement implacable des dommages induits. Pour être complète, cette étude doit également être couplée à celle des facteurs de risque génétiques et environnementaux. Pour répondre à ces exigences, la Fondation pour la Recherche sur ALZHEIMER a créé le premier réseau de centres de recherche clinique français dans des spécialités différentes. Toutes les informations recueillies auprès des patients sont incluses dans une base de données nationale. Ce registre d'information et de prélèvement sera à la disposition de tous les chercheurs dont les projets auront été avalisés par le Comité Scientifique de la Fondation.

Le Noble Age, acteur reconnu de longue date dans la prise en charge de cette pathologie souhaite contribuer à l'avancée de la recherche et apporter son soutien à une équipe de chercheurs renommés. Son partenariat avec la fondation pour la Recherche sur Alzheimer s'inscrit dans cet esprit. Chaque année Le Noble Age participe au financement des «Entretiens de la Fondation » : les échanges/débats qui s'ensuivent apportent des réponses fiables aux questions des patients et de leur entourage et leur donnent une occasion exceptionnelle de rencontrer d'éminents spécialistes. Connaître la maladie, ses symptômes, son évolution, permet de mieux appréhender la pathologie et d'adapter l'accompagnement requis. Attentifs aux besoins d'information des familles, les professionnels du Noble Age recommandent cet événement et se tiennent à disposition des patients et de leurs familles, tout au long de l'année, au sein des établissements, pour échanger sur le projet d'accompagnement.

#### **Le Noble Age, partenaire du Gérontopôle de Nantes**

Acteur engagé et expérimenté en matière de prise en charge de la maladie d'Alzheimer, aux côtés des partenaires, et soucieux de contribuer activement aux évolutions sociétales, technologiques et

médicales en la matière, Le Noble Age s'applique à explorer toutes les pistes d'innovation propices au bien être de ses patients et résidents.

Partenaires du Gérontopôle de Nantes depuis sa création, les établissements du Noble Age, situés en Pays de Loire servent de terrain d'expérimentation pour la mise en œuvre de technologies d'avenir (ex. consultations de télémédecine en lien avec les services hospitaliers et le GCS e-santé).

### **Le Noble Age, un des membres fondateur de la Fondation Audencia et contributeur actif aux initiatives de Partenariats Public-Privé (PPPs)**

Dans le cadre des activités liées à la responsabilité globale, la Fondation Audencia a créé un cercle de réflexion multidisciplinaire afin de mieux définir les conditions d'implémentation, et le fonctionnement, de partenariats entre la sphère publique et les acteurs privés. En effet, les PPPs sont des constructions juridiques et financières qui englobent différents dispositifs (délégations de services publics, contrats de partenariat, bail emphytéotique..) et concernent de multiples champs opérationnels. La mise en œuvre de tels dispositifs est complexe et évolutive et demande la rencontre de nombreuses compétences. Ainsi le déploiement de PPPs demande le traitement de problématiques techniques mais aussi la capacité à conduire un projet complexe. Rares sont les personnes qui ont une vision complète de l'ensemble du déroulement d'un contrat et une perspective suffisante pour les intégrer dans une construction d'ensemble. A l'écoute des nombreux acteurs agissant autour de la question des PPPs, il apparaît que toutes ces problématiques qui conditionnent leur mise en œuvre demandent à être explorées de manière plus systématique afin de tirer les enseignements de la réussite des initiatives menées sur le terrain.

Objectifs:

- Permettre l'échange entre des acteurs expérimentés dans le domaine des PPPs œuvrant dans différents secteurs d'activité (collectivités, directeur d'établissements de santé, entreprise, élus, avocat, juriste...);
- Animer la réflexion pour faire ressortir des thématiques structurantes et transversales, et conduire des études pour approfondir ces problématiques ;
- Se positionner à l'interface entre recherche et réalité par la rencontre entre chercheurs et praticiens issus des champs concernés ;
- Identifier les problématiques qui apparaissent structurantes et les points d'actualités.

Les contributions du Noble Age

Dès sa création, le Noble Age a considéré que les modèles doivent être imaginés en additionnant, et en conciliant les exigences, et non en cherchant à les opposer. Plaçant la reconnaissance de l'individu (patient ou résident) et de ses besoins à la source même de son action, et de ses valeurs, le Noble Age a donc imaginé des modèles de prise en charge (champ médico-social, social et sanitaire) dont l'objectif est de répondre au plus près de chacune de ces exigences sans jamais en sacrifier aucune :

- Les attentes et besoins de l'individu et de sa pathologie propre (tant dans le domaine du bien être psychologique, médical que matériel)
- Les attentes des patients/résidents et de leurs familles
- Les attentes des autorités publiques en charge du pilotage de la politique de santé
- Les attentes territoriales exprimées par les collectivités et leurs citoyens
- Les attentes des professionnels de santé
- Les attentes des agents économiques inhérentes à un modèle pérenne

« Au regard des enjeux de santé et de société, seule la mobilisation de tous les acteurs de santé sans exclusive (publics et privés) peut contribuer aux besoins évolutifs de nos clients, patients ou résidents, dans une démarche de qualité et d'amélioration permanente. Ainsi, au travers de son

implication au sein de la Fondation Audencia, le Noble Age inscrit résolument son action dans le cadre d'une mission d'intérêt collectif et ce, dans la continuité des partenariats actifs déjà engagés avec les hôpitaux et les collectivités locales et territoriales.» Jean-Paul SIRET, Président-Directeur Général du Noble Age.

## **C-2 Sous-traitance et fournisseurs**

### **Conditions du dialogue avec ces interlocuteurs**

Les appels d'offres concernant les prestataires qui interviennent dans le cadre de la gestion des risques en lien avec les consommateurs font l'objet d'une procédure interne. Un cahier des charges est rédigé par les experts métiers. Il comporte un paragraphe inhérent au plan de continuité d'activité et un autre au développement durable. Les prestataires répondent sur la base des points attendus. Les offres sont analysées selon cette grille avec un regard critique. Celui ou ceux qui répondent le plus favorablement aux critères sont retenus.

### **Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

Le Noble Age fait partie de la commission achats durables à l'intérieur du projet Démarche RSE Pays de la Loire. L'objectif de ce comité est de déterminer des critères et des processus d'achat responsable afin de les intégrer dans nos futurs appels d'offres.

### **Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur politique RSE**

Plusieurs appels d'offres ont déjà été réalisés en intégrant des critères de développement durable, responsabilité sociétale (maintenance des bâtiments, espaces verts, tenue de travail) ....

La politique Responsabilité Sociétale en matière d'achats s'articule à travers les deux flux d'opérations que sont celles :

- Supportées et initiées par la centrale de référencement HELPEVIA (centrale d'achat)
- Supportées et initiées en interne par négociations directes du Groupe

La démarche HELPEVIA :

La démarche d'achats responsable est au cœur de la politique Responsabilité Sociétale d'HELPEVIA. Dès 2009, HELPEVIA a introduit dans les protocoles d'accord avec ses fournisseurs, des articles spécifiques d'engagement au développement durable.

En 2012, le Développement Durable devient un critère d'arbitrage à part entière, au même titre que le prix, le produit et le service.

Un questionnaire est joint aux appels d'offres pour évaluer l'engagement responsable de chaque fournisseur. Les questionnaires sont divers :

- Une prise en compte de la démarche environnementale, sociétale et économique de l'industriel,
- Des questions demeurent communes à tous les marchés. Elles concernent par exemple la certification, l'économie sociale...
- Un chapitre concerne plus particulièrement le produit. Il s'agit alors de s'intéresser à la présence de phtalates, au recyclage des DEEE, à la gamme bio, etc...

La volonté d'HELPEVIA dans cette démarche est de formaliser des exigences Développement Durable à l'égard des fournisseurs pour être en mesure de répondre aux questions légitimes des adhérents à ce sujet.

Les achats directs du Groupe NOBLE AGE

Le Groupe NOBLE AGE intègre systématiquement depuis 2012 dans toutes ses consultations directes, la dimension développement durable en incluant dans chacun de ses cahiers des charges et des appels d'offres liés, une demande suffisamment claire et incisive pour que les propositions reçues répondent aux exigences en matière d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les objectifs sont clairement d'obtenir des gains et avancées tels :

- La réduction des consommations énergétiques (électricité, gaz et aussi l'eau)
- La réduction des emballages
- La diminution du papier dans tous les flux administratifs

Le critère développement durable marque la volonté d'inscrire le fonctionnement de l'ensemble des établissements de santé dans la durée, avec une réflexion sur son impact économique, environnemental, social et sociétal.

Le respect des résidents et patients, l'éthique sur les gestes prodigués tous les jours, ont devoir d'exemplarité que nos fournisseurs ou prestataires doivent soutenir et entretenir.

### **C-3 Loyauté des pratiques**

#### **Actions engagées pour lutter contre la corruption**

Concernant la lutte contre la corruption, « la corruption est la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa bienveillance ».

Risque de corruption active (on paie pour avoir un avantage) :

⇒ le risque paraît limité car :

- Il peut difficilement y avoir de corruption active avec des dirigeants intègres (dit autrement la corruption active nécessite une vraie volonté d'un dirigeant ou d'une personne de pouvoir dans l'entreprise)
- pour décaisser des fonds, il faut d'abord une facture à enregistrer en comptabilité puis 2 signatures avec des plafonds à respecter et l'exécution des virements est assurée par des personnes distinctes en charge des activités de trésoreries.

Les services où le risque est le plus important sont les services « demandeurs » : Développement (cible), SUMO (PC), SRAP (autorisation, dotation)

Risque de corruption passive (on se fait payer pour concéder un avantage) :

⇒ Le risque est plus important car moins facilement détectable (l'avantage est pour le salarié corrompu, pas pour l'entreprise) et il peut se situer à de nombreux niveaux (choix d'un fournisseur, recrutement d'une personne...)

Les services où le risque est le plus important sont tous ceux qui décident des achats importants : Immobilier Construction, Engagements – Achats, DSI

Sur la sécurisation des moyens de paiement, le groupe (périmètre France) a amélioré la sécurisation de ses paiements en centralisant l'ensemble de ses virements (soit la quasi-totalité des règlements) sur un seul outil de communication bancaire avec un nombre très restreint d'utilisateur (3) et en mettant en place des contrôles sur tous les changements de coordonnées bancaires dans son ERP. Ces éléments additionnés à une double validation des règlements assurent une forte sécurisation des moyens de paiement.

## **Mesures prises en faveur de la santé et sécurité des consommateurs**

Les consommateurs de prestation dans les établissements sont des patients ou résidents. Par nature ils constituent un public fragilisé qui attend en priorité des mesures en faveur de leur santé et de leur sécurité. De ce fait un large panel de mesures sont mises en œuvre aux différents niveaux des processus matérialisés sur une cartographie.

Au niveau pilotage, la démarche qualité et gestion des risques s'exprime comme un levier managérial et comportemental. La mise à disposition de méthodes organisationnelles et de résolution de problèmes permet d'encadrer les risques à priori et de corriger ceux à postériori.

Au niveau réalisation/production, des soins, des procédures et outils sont délivrés via un référentiel interne pour le secteur médicosocial et des amendements du référentiel national pour le secteur sanitaire. Cela permet de prévenir et d'éviter au maximum les conséquences des situations dangereuses. Devant les événements indésirables ou les réclamations, les méthodes et instances déployées permettent une analyse des situations dans une logique d'évitabilité. La mesure de la satisfaction annuelle des personnes accueillies contribue à mettre en œuvre des actions correctives. Les résultats sont présentés aux instances incluant les usagers. La formation du personnel aux risques clefs liés aux soins et à l'accompagnement est réalisée via des formations extérieures ou via des formations internes. Les médecins coordonnateurs des EHPAD sont parties prenantes sur ces sujets : prévention des chutes, de la dénutrition, des escarres, gestion de la douleur, de la fin de vie, mise en œuvre de la bientraitance... le circuit du médicament est un point de vigilance notable. Il est encadré par des procédures liées à la préparation et à la distribution. Dans l'hypothèse où un prestataire extérieur est fournisseur, il répond aux exigences d'un cahier des charges interne au groupe.

Au niveau des fonctions support, une politique volontariste de gestion du risque alignée avec les enjeux métiers et les valeurs de l'entreprise est déployée. Les risques réglementaires sont contrôlés par des contrats groupe. Au niveau de la cuisine, un plan de maîtrise sanitaire est déployé avec méthode HACCP, prélèvements de plats témoins et de surfaces. Concernant l'hygiène de l'eau, des prélèvements sur différents niveaux du réseau d'eau chaude et en entrée et sortie sont réalisés. Les sites utilisant une balnéothérapie bénéficient de prélèvements spécifiques. La potabilité de l'eau est recherchée annuellement. Le circuit des déchets à risque infectieux (DASRI) est encadré par des procédures et l'intervention d'un prestataire répondant aux bonnes pratiques. Un cahier des charges prenant en compte les critères réglementaires et les caractéristiques inhérentes au groupe est à chaque fois rédigé. Un appel d'offre est lancé et la décision finale de choix revient à un comité de validation.

## **VII - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Le Noble Age a poursuivi ses actions de développement par l'acquisition d'un EHPAD de 17 lits ayant pour objectif de compléter des lits existants dont le transfert permettra de disposer à l'horizon de deux ans d'un EHPAD de 112 lits sur un site neuf au sein du département des Alpes-Maritimes.

Le Noble Age a également signé des protocoles dont l'acquisition définitive devrait aboutir sur le second trimestre 2013 pour 219 lits correspondant à une structure d'Hospitalisation à Domicile (45 places), 3 EHPAD d'un total de 127 lits et un Soins de Suite et de Réhabilitation (47 places).

## **VIII - RESULTATS - AFFECTATION DES RESULTATS**

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les exercices précédents.

### **Proposition d'affectation du Résultat**

---

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la SA le Noble Age d'un montant de 3 962 233,82 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale, à hauteur de 5% du résultat, pour un montant de .....	198 112,00 €
- aux autres réserves pour un montant de.....	3 764 121,82 €
Soit un total de .....	3 962 233,82 €

## **IX - DECLARATIONS FISCALES**

### **Dividendes antérieurement distribués**

---

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

### **Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts**

---

L'article 223 Quater du Code Général des Impôts impose aux sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés de soumettre chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de leurs actionnaires ou associés le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.

Nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts sont les suivantes :

Amortissements excédentaires : 76 110 euros

Taxes sur les voitures particulières des sociétés : 71 860 euros

Provisions et charges à payer non déductibles pour 62 888 euros, constituées de :

Participation des salariés 16 683 euros

Contribution sociale de solidarité : 46 205 euros

Montant des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts : 210 858 euros, soit un impôt théorique de 70 279 euros.

## **X – PARTICIPATIONS**

Conformément à l'article L.233-6 du Code de Commerce, le présent rapport doit vous informer des participations acquises par votre Société, de l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle, ainsi que des avis de prises de participation reçus.

Ainsi nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la SA le Noble Age a acquis les participations suivantes :

- Acquisition de 100 % des titres de la SAS Résidence Michelet, RCS NARBONNE 398 196 477, ayant une activité de gestion d'Ehpad et ayant son siège social 413 Boulevard Michelet, 13009 MARSEILLE par la société La Gauloise, filiale à 100 % de la société Le Noble Age. Ladite société a été absorbée par la société SARL La Gauloise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- Acquisition de 100 % des titres de la SAS Les Mimosas, RCS NARBONNE 420 020 349, ayant son siège social 4 rue des Arts, 11100 NARBONNE, ladite société exploitant une activité d'Ehpad à NARBONNE.

- Acquisition de 100 % des titres de la SAS Kerinou Santé, RCS NANTES 421 156 688, ayant son siège social 6 rue des Saumonières, 44300 NANTES, propriétaire de l'Ehpad « Mer Iroise » à BREST, par la société SAS Le Noble Age Retraite (filiale à 100 % de la société Le Noble Age).

- Acquisition de 100 % des titres de la SNC MF Faliconnière 061, RCS NANTES 539 362 865, ayant son siège social au 6 rue des Saumonières, 44300 NANTES, ladite société exerçant une activité de promotion immobilière et marchand de biens.

- Acquisition de 100 % des titres de la SCCV Immobilière La Faliconnière, RCS NANTES 538 222 985, ayant son siège social au 6 rue des Saumonières, 44300 NANTES, ayant une activité d'acquisition de terrains à bâtir et des droits à construire y afférents, en vue de la réalisation d'opérations de construction et la vente des immeubles édifiés. Ladite société a été dissoute par transmission universelle de patrimoine au profit de la SNC MF Faliconnière 061 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012,

Nous vous informons également de la constitution de 5 nouvelles sociétés :

- La SNC MF Yerres 91, RCS Nantes 752 476 572, ayant pour objet la promotion immobilière et l'activité de marchand de biens ;

- La SNC MF St Maur 94, RCS Nantes 752 669 614, ayant pour objet la promotion immobilière et l'activité de marchand de biens ;
- La SNC MF Courbevoie 92, RCS Nantes 752 655 886, ayant pour objet la promotion immobilière et l'activité de marchand de biens ;
- La SAS Immobilière de la Fontenelle, RCS Nantes 753 241 959, ayant pour objet l'administration et l'exploitation de biens et droits immobiliers ;
- La SAS LNA 3, RCS Nantes 790 158 075, ayant pour objet la gestion et l'exploitation de maisons de retraite.

Enfin, en sus des informations mentionnées ci-dessus, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société Médica Foncière 49, devenue sans objet, a été dissoute par transmission universelle de patrimoine au profit de la Société.

## XI - PARTICIPATION DES SALARIÉS ET RESERVE DE PARTICIPATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital social de la Société au dernier jour de l'exercice.

Nous vous précisons qu'au 31 décembre 2012, 1 661 salariés du Groupe NOBLE AGE détenaient des actions de la Société dans le cadre d'une gestion collective. Les actions ainsi détenues représentaient 0,37 % du capital social et 0,24 % des droits de vote de la Société.

Nous vous précisons qu'au 31 décembre 2012, une provision pour participation aux résultats 2012 de l'UES a été comptabilisée chez Le Noble Age SA à hauteur de 46 205 euros.

## XII – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (DETTES FOURNISSEURS)

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2012 le solde des dettes de la société LE NOBLE AGE à l'égard des fournisseurs est créditeur de 259 187.53€ contre 78 894 € en 2011.

Ce solde se décompose de la façon suivante, par date d'échéance :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
- Dettes échues au 31 décembre :	218 906.17€	52 511€
- Entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 15 janvier:	27 900.31€	24 070 €
- Entre le 16 janvier et le 31 janvier :	12 381.05 €	2 313 €
- Entre le 1 <sup>er</sup> février et le 15 février :	€	0 €
- Entre le 16 février et le 28 février :	€	0 €

### **XIII - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES CENSEURS ET LES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres administrateurs et de 2 représentants désignés du Comité d'Entreprise de l'Unité économique et Sociale Noble Age.

#### **Administrateurs**

---

##### **Mandats en cours des administrateurs**

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

##### **Mandats en cours des Co-commissaires aux comptes de la Société :**

---

Nous vous rappelons que :

- Les Co- Commissaires aux comptes titulaires sont :

La SARL GB Audit Conseil, 20 rue de la Cabeyre – BP 41 – 33240 Saint-André-de-Cubzac  
La Société In Extenso Audit, 81 boulevard de Stalingrad, 69100 Villeurbanne.

- Les Co- Commissaires aux comptes suppléants sont :

La Société Concept Audit Et Associes, 1/3 rue du Départ, 75014 Paris ;  
La Société Beas, 7/9 Villa Houssay, 92200 Neuilly Sur Seine.

- Les mandats des sociétés In Extenso Audit et Beas viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Général Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

- Les mandats des sociétés SARL GB Audit Conseil et Concept Audit Et Associes, viendront expiration à l'issue de l'Assemblée Général Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

##### **Censeurs - Proposition de nomination d'un nouveau censeur**

---

Un collège de censeurs a été institué dans la Société, ce collège ayant voix consultative et non délibérative au Conseil d'Administration.

Il vous est proposé de ratifier la nomination d'un nouveau censeur.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 janvier 2013, a nommé en qualité de censeur, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

- La société Unexo, société par actions simplifiée au capital de 127 923,36 €, dont le siège est situé 7 bis boulevard de la Tour d'Auvergne, CS 86505, 35065 Rennes, identifiée sous le numéro 393 557 418 RCS RENNES,

pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à tenir en 2017.

La Société comptera dès lors six censeurs (contre cinq au 31 décembre 2012) les sociétés Salvepar, Sodero Gestion, Sigefi, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, Unexo et Monsieur Michel BALLEREAU.

## Liste des mandats sociaux

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice social.

\* **Monsieur Jean-Paul SIRET** a exercé les mandats sociaux suivants :

### Gérant

SARL La Chezalière (352 694 681 RCS Nantes)  
SARL Le Parc de Diane (394 055 602 RCS Nantes)  
SARL Le Parc de la Plesse (351 792 478 RCS Angers)  
SARL Le Parc de la Touques (421 178 740 RCS Honfleur)  
SARL Institut Médicalisé de Mar Vivo (424 013 464 RCS Toulon)  
SARL Résidence Le Parc Saint Charles (428 670 319 RCS Chartres)  
SARL Asphodia (353 681 216 RCS Evry)  
SARL Sévigné (404 179 236 RCS Créteil)  
SARL Ger'home (403 291 123 RCS Nanterre)  
SARL Arcade de Fontenay (390 895 043 RCS Nanterre)  
SARL Résidence Aigue Marine (444 727 051 RCS Toulon)  
SARL Résidence Harmonie (444 726 517 RCS Montereau)  
SARL Les Jardins de Mar Vivo (442 055 570 RCS Toulon)  
SARL Le Verger de Vincennes (443 419 783 RCS Créteil)  
SARL Les Toits de Vincennes (722 069 317 RCS Créteil)  
SARL Verte Prairie (351 327 481 RCS Salon)  
SARL Le Parc des Vignes (412 458 119 RCS Amiens)  
SARL Résidence Creisker (452 918 303 RCS Saint Nazaire)  
SARL Résidence Marconi (478 951 585 RCS Versailles)  
SARL Le Mas de la Cote Bleue (489 578 492 RCS Aix)  
SARL Les Pleiades (445 348 923 RCS Toulon)  
SARL Les Jardins d'Olonne (478 216 559 RCS La Roche Sur Yon)  
SARL Institut Médical de Romainville (452 997 794 RCS Bobigny)  
SARL Résidence Les Berges du Danube (482 575 347 RCS Meaux)  
SARL Résidence Untxin 480 780 600 RCS Nantes)  
SARL La Gauloise (351 605 522 RCS Marseille)  
SARL Les Camélias (338 662 547 RCS Perpignan)

SARL Isatis (384 704 367 RCS Cannes)  
SARL Institut Médical de Breteuil (501 045 389 RCS Beauvais)  
SARL Institut Médical Les Pins (504 136 714 RCS Blois)  
SARL Les Nymphéas (352 351 399 RCS Rennes)  
SARL Maison de Santé d'Épinay (484 434 113 RCS Bobigny)  
SARL Résidence Le Monthéard (509 618 351 RCS Nantes)  
SARL Le Noble Age Santé (518 273 123 RCS Nantes)  
SARL Foncière GNA (438 910 275 RCS Nantes)  
SARL Médica Foncière Garches 92 (500 457 411 RCS Nantes)  
SARL Médica Foncière d'Épinay (582 032 421 RCS Bobigny)  
SC Financière Vertavienne 44 (422 059 345 RCS Nantes)  
SARL Immobilière du Vallon (432 399 483 RCS Nantes)  
SARL Sibe (398 926 063 RCS Nantes)  
SARL LNA Services (442 082 863 RCS Nantes)

### **Directeur Général Délégué**

SA La Chezalière (351 359 872 RCS Nantes)

### **Administrateur**

SA Woodside Résidence (BCE 441 675 147)  
SA Résidence Athéna (BCE 447 235 227)  
SA Résidence Le Point du Jour (BCE 446 388 951)  
SA Medica Foncière 49 (414 097 709 00029 RCS Nantes) *jusqu'au 25 juin 2012*  
Groupement de Coopération Sanitaire Le Noble Age (RCS 514 782 168) *à compter du 30 novembre 2012*

### **Membre du Comité de Direction**

SAS Gribouill'age (RCS Nantes 509 786 513)

\* **Monsieur Xavier DEJARDINS** a exercé les mandats sociaux suivants :

### **Gérant**

SARL Gerinvest (349 145 649 RCS Basse-Terre)  
SARL Zen Activ (393 459 821 RCS Basse-Terre)  
SC DEJARDINS (D 513 827 352 RCS Nanterre)

### **Administrateur**

SA Energindus (394 133 581 RCS Cayenne)  
SA KD Développement (398 115 972 RCS Pointe à Pitre)  
SA Start up Performance (430 485 375 RCS Nanterre)  
SA Medica Foncière 49 (414 097 709 RCS Nantes) (filiale de SA Le Noble Age) *jusqu'au 25 juin 2012*

\* **Monsieur Robert DARDANNE** a exercé les mandats sociaux suivants :

### **Gérant**

SARL Elda (349 391 714 RCS Point à Pitre) *jusqu'au 27 septembre 2012*  
SARL Genius (429 146 988 RCS Nanterre)

### **Président du Conseil d'Administration et administrateur**

SA Eurofinance Travel (437 971 419 RCS Nanterre) (groupe e.Genius)

### **Administrateur**

SA APA Antillaise de Participations Aéronautiques (397 923 822 RCS Pointe à Pitre)

SA Sunny Caraïbes.com (433 040 011 RCS Point à Pitre) (groupe Eurofinance Travel)

SA KD Développement (398 115 972 RCS Pointe à Pitre)

SA DRC (508 224 003 RCS Cayenne)

SA Résidence Athéna (BCE 447 235 227)

SA Résidence Le Point du Jour (BCE 446 388 951)

SA Travel Technology Interactive (480 040 880 RCS Marseille) (groupe e.Genius)

SA Volitalia Investissement (517 684 791 RCS Nanterre)

SA Volitalia (485 182 448 RCS Nanterre)

### **Président**

SAS Fidexi (398 045 567 RCS Nanterre)

\* **Monsieur Willy SIRET** a exercé les mandats sociaux suivants :

### **Gérant**

LNA Achats (RCS Nantes 518 273 040)

SARL Institut Médical de Serris (RCS Meaux 450 754 114)

### **Administrateur**

Groupement de Coopération Sanitaire Le Noble Age *jusqu'au 30 novembre 2012*

Groupement de Coopération Sanitaire PUI ANJOU

### **Président**

SAS Gribouill'age (RCS Nantes 509 786 513)

SAS Nobilise (RCS Nantes 531 993913)

### **Directeur Général**

SAS La Villa Amélie (RCS Nantes 532 107 109) *jusqu'au 15 juin 2012*

SAS Corelys (RCS Nantes 500 673 926) *jusqu'au 15 juin 2012*

SAS La Villa Océane (RCS Nantes 528 150 683) *jusqu'au 15 juin 2012*

\* **Monsieur Patrick CONNAN** a exercé les mandats sociaux suivants :

### **Gérant**

SCI Moulin de la Joie (RCS Nantes 383 742 533)

SARL Patrick Connan (RCS Nantes 508 874 203)

\* **Monsieur Damien BILLARD** a exercé les mandats sociaux suivants :

### **Membre du Comité de Direction**

SAS Gribouill'age (RCS Nantes 509 786 513)

SAS Nobilise (RCS Nantes 531 993 913)

\* **Monsieur Daniel BRAUD** a exercé les mandats sociaux suivants :

Néant

\* **Madame Marie-Antoinette DAIN** a exercé les mandats sociaux suivants :

#### **Gérant**

SARL Indibat 382 371 375 RCS Paris  
SARL Horus 408 524 650 RCS Paris  
SARL Hoche Caraïbes 333 813 897 RCS Paris  
SCI du 7 Rue de Mulhouse 412 762 411 RCS Paris  
SARL Domaine de Sainte Marie 450 555 446 RCS Paris  
SARL Cristalle Venture 412 836 009 RCS Paris  
SCI Soleil Immobilier 394 509 509 RCS Paris  
SCI Voltaire 415 163 120 RCS Paris  
SCI Duraffourd 499 079 762 RCS Paris  
SARL Streetlight Vision 488 022 211 RCS Paris *jusqu'au 21 mai 2012*  
SNC Jardin de Maia 492 015 300 RCS Paris  
SNC Segur Caraïbes 499 150 753 RCS Paris  
SARL Uniair Group 382 371 375 RCS Paris *jusqu'au 30 juillet 2012*  
SARL Aerovision 397 590 837 RCS Toulouse  
STAR Services international SARL 340 803 618 RCS Orléans  
SARL Camo Air Support 519 966 576 RCS Toulouse  
SARL Jet Ops 752 575 092 RCS Paris  
SARL Darta International 380 167 700 RCS Bobigny  
SARL RF Tronic Ingenierie 749 894 630 RCS LA Rochelle  
SARL Aero jets Darta 378 073 431 RCS Bobigny  
SARL Aero Holding 484 848 635 RCS Paris

#### **Président**

SAS Hoche Financement 415 250 158 RCS Paris  
SAS Continental Services 432 270 833 RCS Paris *jusqu'au 10 octobre 2012*  
SAS Groupe Segur 311 414 064 RCS Paris  
SE Blue Finances (Belgique) RPM Bruxelles 0466.992.642 *jusqu'au 25 septembre 2012*  
SAS Jet Services 510 314 560 RCS Paris  
SAS Aquatique du Crouesty 422 834 465 RCS Vannes  
SAS Uni Air 395 320 625 RCS Bobigny *jusqu'au 30 juillet 2012*  
SAS Advanced Air Support – AAS 383 951 811 RCS Bouget  
SAS Cyllene Investissement 517 740 338 RCS Paris  
SAS Osca Fund Management 495 113 185 RCS Paris  
SAS BCA 786 150 110 RCS Paris  
SAS Progerim 302 067 657 RCS Paris  
SAS Darta Group 539 015 537 RCS Paris

#### **Président Directeur Général**

SA Hoche Promotion 305 121 196 RCS Paris  
SA Aero Jet 712 035 989 RCS Bobigny  
SA Escadrille Mercure 582 060 745 RCS Bobigny

#### **Président du Conseil d'Administration**

SA JLMD Ecologic Group 438 970 956 RCS Paris

## Opérations sur titres

Conformément aux dispositions des articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons les opérations réalisées par les dirigeants et les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 nous vous informons que :

- La société Immobilière du Vallon a vendu 6 825 actions,
- Monsieur Robert DARDANNE a vendu 131 342 actions,
- La société SC DEJARDINS a vendu 600 000 actions,
- La société SAS Nobilise a acquis 93 000 actions,
- La société SAS Nobilise 2 a acquis 646 807 actions.

## Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (Art. L 225-102-1 C. Com.) et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis. Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

En Euros		Rémunérations brutes							Jetons de présence	
		LNA	Sarl La Chézalière	Diane	Total	Part fixe	Part variable	Avantages en nature		Total
Jean Paul Siret	2012	147 680	32 930	2 751	183 361	161 321	22 040	4 937	188 298	
	2011	160 661	32 930	2 751	196 342	156 521	39 821	3 360	199 702	
Xavier Dejardins	2012	141 800			141 800	119 760	22 040	2 107	143 907	
	2011	154 781			154 781	114 960	39 821	1 669	156 450	
Willy Siret	2012	136 040			136 040	114 000	22 040	3 362	139 402	
	2011	147 819			147 819	107 998	39 821	3 652	151 471	
Damien Billard	2012	136 040			136 040	114 000	22 040	3 371	139 411	
	2011	147 820			147 820	107 999	39 821	3 365	151 185	
Robert Dardanne	2012									6 400
	2011									4 400
Christophe Ripert	2012									4 000
	2011									8 800
Patrick Connan	2012									7 200
	2011									8 800
Daniel Braud	2012									7 200
	2011									800
Antoinette DAIN	2012									2 400
	2011									3 600
GROUPAMA	2012									800
	2011									2 400
Salvepar	2012									3 600
	2011									26 400
Total	2012	561 560	32 930	2 751	597 241	509 081	88 160	13 777	611 018	26 400
	2011	611 081	32 930	2 751	646 762	487 478	159 284	12 046	658 808	27 200

Les rémunérations des mandataires sociaux intègrent une part fixe et une part variable et les avantages en nature précisés comme suit :

- La prime de développement est due dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies cumulativement :

Pour une création :

- signature d'un compromis portant sur un terrain
- obtention des autorisations administratives d'exploiter conjointes
- obtention des permis de construire

Pour un rachat :

- signature de l'acte définitif d'acquisition

- La prime annuelle brute de résultat est due selon les modalités suivantes : 10 euros pour 1 000 euros d'augmentation du résultat net consolidé de l'exercice clos par rapport au résultat net consolidé de l'exercice précédent (hors effet de l'ORNANE). Cette prime n'a pas donné lieu à rémunération en 2012 au titre de l'exercice 2011.

Aucun avantage spécifique en matière de rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite complémentaire n'a été mis en place au bénéfice des mandataires sociaux.

De même, il n'existe pas de système d'attribution de stocks options.

#### **XIV – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Le tableau ci-dessous à la date du 31 décembre 2012 reprend les principales détentions dans le capital social à travers notamment les quatre groupes des membres du Pacte d'actionnaires le Noble Age (les caractéristiques dudit Pacte sont détaillées ci-après en XV).

#### **Détentions dans le capital social SA le Noble Age au 31.12.2012**

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	nb	%	nb	%
<b>PACTE</b>				
<b>Groupe A</b>				
Financière Vertavienne 44 (1)	1 884 864	22,07%	3 769 728	27,84 %
Nobilise (2)	942 348	11,03 %	942 348	6,96 %
Nobilise 2 (3)	646 807	7,57 %	646 807	4,78 %
Autres associés (3)	964 194	11,29 %	1 928 388	14,25 %
<i>Sous-total Groupe A</i>	<i>4 438 213</i>	<i>51,96 %</i>	<i>7 287 271</i>	<i>53,83 %</i>
<b>Groupe D</b>				

<i>Salvepar (4)</i>	500 000	5,85	1 000 000	7,39%
<b>Sous-total Groupes A +D</b>	<b>4 938 213</b>	<b>57,81 %</b>	<b>8 287 271</b>	<b>61,21 %</b>
<b>HORS PACTE</b>				
<i>Groupe COGEP A (5)</i>	887 094	10,38%	1 774 188	13,10 %
<i>Groupama Centre Atlantique (6)</i>	400 000	4,68%	800 000	5,91 %
<i>Xavier Dejardins (7)</i>	74 579	0,87 %	123 072	0,91 %
<i>Robert Dardanne (8)</i>	10 600	0,12 %	21 200	0,16 %
Autres	2 231 655	26,13 %	2 532 880	18,71 %
<b>Total</b>	<b>8 542 141</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 538 611</b>	<b>100,00%</b>

(1) La **Société Civile Financière Vertavienne 44**, identifiée sous le numéro 422 059 345 RCS Nantes dont la gestion et la représentation légale est assurée par Monsieur Jean-Paul SIRET, détient directement 22,07 % des actions et 27,84 % des droits de vote (contre respectivement 22,07 % et 26,35 % au 31 décembre 2011).

(1.2) Monsieur Jean-Paul **SIRET** détient directement et indirectement, compte tenu de ses détentions en pleine propriété et en usufruit dans la Société Civile Financière Vertavienne 44 et dans la société Immobilière du Vallon, 11,16 %, du capital de la Société (contre respectivement 12,56 % au 31 décembre 2011). Pour information, la **famille SIRET** détient directement et indirectement 14,40 % des actions de la société (contre 14,3 % des actions au 31 décembre 2011).

(2) La **SAS Nobilise**, identifiée sous le numéro 531 993 913 RCS Nantes dont la gestion et la représentation légale est assurée par Monsieur Willy SIRET, détient directement 11,03 % des actions et 6,96 % des droits de vote, suite à l'acquisition de 93 000 actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (contre une détention directe au 31 décembre 2011 de 9,94% des actions et 5,94% des droits de vote), et indirectement, 0,68 % des actions (contre 0,65 % des actions).

(3) La **SAS Nobilise 2**, identifiée sous le numéro 789 911 393 RCS Nantes dont la gestion et la représentation légale est assurée par la société Nobilise, elle-même représentée par Monsieur Willy SIRET, détient directement 7,57 % des actions et 4,78 % des droits de vote, suite à l'acquisition de 646 807 actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(4) La **SA Salvepar**, identifiée sous le numéro 552 004 327 RCS Nanterre détient directement 5,85 % des actions et 7,39 % des droits de vote (contre respectivement 5,85 % et 6,99 % au 31 décembre 2011).

(5) La **SA Cogepa**, identifiée sous le numéro 388 986 440 RCS Paris détient directement et par le biais de la société DF SYNERGIES 10,38 % des actions et 13,10 % des droits de vote (contre respectivement 10,38 % et 12,40 % au 31 décembre 2011) ;

(6) **Groupama Centre Atlantique**, identifiée sous le numéro 381 043 686 RCS de Niort détient directement 4,68% des actions et 5,91% des droits de vote (contre respectivement 4,68% et 5,59 % au 31 décembre 2011) ;

(7) **Monsieur Xavier DEJARDINS** détient directement 0,87% des actions et 0,91 % des droits de vote (contre une détention directe et indirecte de 7,90 % des actions et 9,25 % des droits de vote au 31 décembre 2011).

La **SC Dejardins**, identifiée sous le numéro 513 827 352 RCS Nanterre, suite à la cession des 600 000 titres qu'elle détenait dans la société Le Noble Age, ne détient plus d'action de la Société (contre respectivement 7,02 % des actions et 8,39 % des droits de vote au 31 décembre 2011) ;

(8) Par ailleurs, **Monsieur Robert DARDANNE** détient directement 0,12 % des actions et 0,16 % des droits de vote (contre respectivement 1,66 % des actions 1,98 % des droits de vote au 31 décembre 2011) suite à une cession de 131 342 actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous communiquons également ci-après le nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent :

La SA Le Noble Age détient 20,29 % de la SARL La Chezalière et exerce sur elle un contrôle exclusif. La SARL La Chezalière détient elle-même une participation dans le capital de la Société Civile Financière Vertavienne 44 à hauteur de 3,17 %, cette dernière détenant 22,07 % du capital de la SA Le Noble Age. Il en résulte ainsi une situation d'autocontrôle induit par les relations existant entre la société SARL La Chezalière et Financière Vertavienne 44.

#### **XV – INFORMATIONS DONNEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-211 DU CODE DE COMMERCE (Programme de rachat de titres)**

Nous rappelons que l'assemblée générale mixte de la Société en date du 20 juin 2012, dans sa douzième résolution, a autorisé le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du code de commerce, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société au jour de l'utilisation de cette autorisation dans les conditions suivantes :

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, d'acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société au jour de l'utilisation de cette autorisation, dans les conditions légales et réglementaires applicables au jour de l'utilisation de cette autorisation ;
- Le prix d'achat par action ne devrait pas être supérieur à 40 euros, hors frais et commissions, avec un plafond global de 34 millions d'euros ;
- L'autorisation pourra être utilisée, entre autres, à l'effet (i) d'animer le Marché secondaire ou de faire assurer la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; (ii) de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ; (iii) de disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ou de Plans d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail ; (iv) de conserver les actions afin de les remettre en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ; (v) d'annuler tout ou partie des actions ainsi achetées sous réserve de l'adoption de la treizième résolution proposée au vote de l'Assemblée Générale ;
- Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital ;
- Les actions pourraient également être annulées dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois ;

- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, offres publiques ou par l'intermédiaire de tout instrument financier dérivé.

Au 31 décembre 2012, le nombre de titres auto-détenues dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale de la Société est égal à 71 449, d'une valeur nominale de 2 €, et valorisées à 853 815,55 euros, soit 11,95 euros par action, représentant 0,84 % du capital social de la Société.

Les 71 449 actions auto-détenues sont réparties entre les objectifs du programme de rachat exposés ci-après :

- |   |                |
|---|----------------|
| - d'une part, assurer la liquidité de l'action de la Société,<br>dans le cadre d'un contrat de liquidité                                  | 12 315 actions |
| - d'autre part, conserver les actions afin de les remettre en paiement ou en échange,<br>dans le cadre d'opérations de croissance externe | 59 134 actions |

#### 14.1 Contrat de liquidité.

Un contrat de liquidité a été mis en place suite à l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Paris avec la société Oddo et Cie, et a été renouvelé à plusieurs reprises. Le montant affecté audit contrat au 31 décembre 2012 était égal à 200 000 euros.

Nous vous informons que dans le cadre de son contrat de liquidité, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Achats :

- . Nombre de titres achetés : 33 017 ;
- . Prix d'achat moyen : 11,7852 euros ;

- Cessions :

- . Nombre de titres cédés : 31 843 ;
- . Prix de vente moyen : 11,8308 euros ;
- Frais de négociation payés par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dans le cadre du contrat de liquidité susvisé : 25 000 €.

#### 14.2. Mandat de rachat d'actions.

Un mandat de rachat d'actions a également été mis en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, visant à conserver les actions afin de les remettre en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous informons que dans le cadre de ce mandat de rachat d'actions, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Achats :

- . Nombre de titres achetés : 59 134 ;
- . Prix d'achat moyen : 10,0268 euros ;

- Frais de négociation payés par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dans le cadre du mandat de rachat susvisé : 1 778,78 €.

L'autorisation sus visée donnée au Conseil d'Administration a été consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 20 juin 2012 expire le 20 décembre 2013. En conséquence, le Conseil d'Administration propose la reconduction de cette autorisation pour une durée de dix-huit mois, dans les mêmes conditions.

## **XVI- RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS OU DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ (L 225-100-3 ET 233-11 DU CODE DE COMMERCE)**

L'article XIII du présent rapport indique la structure du capital social de la SA le Noble Age au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, nous vous informons conformément aux dispositions des articles L 225-100-3 et 233-11 du code de commerce, des restrictions à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou des conventions portées à la connaissance de la Société.

### **\* Pacte d'actionnaires de la société le Noble Age.**

Le 15 mai 2006, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert a été conclu entre les sociétés Financière Vertavienne 44, Financière de Fourthe et Galloix Holding et certaines personnes physiques (groupe A) et la société DEJARDINS, MM. Xavier DEJARDINS, Robert DARDANNE, Christophe RIPERT et Mme Aline RIPERT (groupe B), plusieurs fois modifié, notamment pour tenir compte de l'adhésion des sociétés Groupama Centre Atlantique (groupe C) et Salvepar (groupe D) audit pacte.

Un nouvel avenant au pacte Le Noble Age a été conclu, le 26 octobre 2011, dans le cadre d'une cession d'actions Le Noble Age au profit de la société par actions simplifiée Nobilise.

Un nouvel avenant au Pacte a été signé en date du 5 juin 2012, aux fins de proroger l'application dudit Pacte aux membres du Groupe B jusqu'au 30 juin 2014. La société Groupama Centre Atlantique n'ayant pas souhaité adhérer à l'avenant du 5 juin 2012 et proroger son adhésion, sa participation au Pacte d'actionnaire de la société Le Noble Age a pris fin à compter du 6 juin 2012.

Enfin, certaines dispositions du Pacte ont été modifiées par avenant au Pacte d'actionnaires en date du 27 décembre 2012 suite à la décision des membres du Groupe B de mettre fin à leur participation au Pacte d'actionnaires, consécutivement à la cession d'une partie substantielle de leurs actions dans la Société en décembre 2012 et à l'adhésion de la SAS Nobilise 2 audit pacte d'actionnaires en qualité de membre du Groupe A (Décision AMF n° 213 C 0036 du 8 janvier 2013).

Le pacte d'actionnaires de la Société le Noble Age comporte des conditions préférentielles d'acquisitions d'actions sous la forme de l'exercice d'un droit de préférence stipulé au profit des membres du pacte d'actionnaires ainsi que des règles relatives au mode de gouvernance de la Société. Les principales dispositions du pacte le Noble Age sont rappelées ci-dessous :

Durée du pacte : le pacte est conclu pour une durée expirant le 30 juin 2016. Par exception, il prendra fin de plein droit 25 novembre 2013 à l'égard des membres du groupe D, sauf décision éventuelle de chacun d'entre eux en ce qui le concerne, de proroger sa participation au pacte jusqu'au terme.

Gouvernance : le pacte d'actionnaires prévoit que les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts respectifs, afin d'une part que Monsieur Jean-Paul SIRET assure les fonctions de président-directeur général pendant toute la durée du pacte, et d'autre part, que la Société soit administrée par un conseil d'administration composé d'un maximum de 10 membres comprenant au moins 5 administrateurs nommés parmi les membres du Groupe A et qu'un censeur soit nommé parmi les membres du Groupe D, si celui-ci en fait la demande, aussi longtemps qu'un membre du Groupe D sera actionnaire de la Société et partie au Pacte.

Droit de préférence : le pacte prévoit un droit de préférence s'appliquant, sauf exceptions prévues par le pacte, pour tous les cas de cession par les actionnaires des Groupe A et D, en priorité aux membres du Groupe A, puis aux membres du Groupe D en deuxième rang.

Engagement de maintien : le pacte d'Actionnaires prévoit enfin l'engagement, par la société Salvepar de maintenir sa participation entre 4% et 10% du capital de la Société, sauf à avoir obtenu un accord préalable écrit des détenteurs de la majorité des actions détenues par les actionnaires du Groupe A.

Salvepar pourra toutefois réduire sa participation à un niveau inférieur à 4% du capital de la Société, si, dans une même opération, un ou plusieurs actionnaires membres du Groupe A cédait plus de 10% du capital de la Société à un ou plusieurs tiers non signataires du Pacte d'Actionnaires.

#### **\* Engagements Collectifs Dutreil**

Les 21, 22, 23 et 28 décembre 2006, par actes notariés dressés par Maître BOUCHE, les associés de la société Financière Vertavienne 44 ainsi que différents actionnaires de la société le Noble Age ont signé 4 pactes d'engagement collectif de conservation de titres de la société le Noble Age. Deux de ces pactes ont été conclus dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code Général de Impôts, les deux autres ont été conclus dans le cadre des dispositions de l'article 885 I B du Code Général de Impôts.

Les engagements signés dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts ont été conclus pour une durée de 2 ans à compter de la signature de l'acte, renouvelables par tacite reconduction pour une durée indéterminée jusqu'à dénonciation expresse.

Les engagements signés dans le cadre des dispositions de l'article 885 B du Code Général des Impôts ont été conclus pour une durée de 6 ans à compter de la signature de l'acte, renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée jusqu'à dénonciation expresse.

Parmi les signataires, figurent les actionnaires suivants ayant la qualité de dirigeant ou ayant des liens personnels étroits avec lesdits dirigeants : la société Financière Vertavienne 44, Messieurs Jean-Paul SIRET, Willy SIRET, Patrick CONNAN, administrateurs de la société le Noble Age.

L'un des pactes souscrit dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts a été dénoncé le 28 novembre 2011.

Un nouveau pacte souscrit dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts a été conclu le 21 décembre 2011 et a fait l'objet d'une information à l'AMF.

Pour deux de ces pactes, l'engagement de conservation porte au 31 décembre 2012 sur 22,51 % % des droits de vote et 17,84 % du capital social.

Pour l'un des autres pactes, l'engagement de conservation porte au 31 décembre 2012 sur 30,94 % des droits de vote et 24,52 % du capital social.

Pour le quatrième pacte, l'engagement de conservation porte au 31 décembre 2012 sur 29,10 % des droits de vote et 23,06 % du capital social.

## **XVII – ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE**

Le développement du Groupe ayant amené les conseils d'administration à se densifier, tant en fréquence qu'en volume, les administrateurs et les censeurs présents aux séances du Conseil d'Administration bénéficient de jetons de présence pour une somme annuelle décidée en assemblée générale. Nous vous proposons de reconduire pour l'exercice 2013 la somme de 50 000 euros à répartir entre les administrateurs et les censeurs.

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ou salariés également administrateurs ou censeurs ont d'ores et déjà renoncé au bénéfice desdits jetons.

## **XVIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce contient les nouvelles conventions réglementées conclues durant l'exercice 2012 et qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Ledit rapport sera mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société 21 jours avant l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article R.225-73-1 du Code de commerce, et au siège social de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-89 du Code de commerce. Il peut également être adressé aux actionnaires qui en font la demande dans les conditions fixées à l'article R.225-88 du Code de commerce.

## **IXX - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

Après avoir pris connaissance du rapport général des Commissaires aux comptes, vous aurez à approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

## CONCLUSION

Nous allons maintenant vous présenter, plus en détail, les comptes annuels et les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation.

Nous espérons que les résolutions proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice écoulé.

Fait à NANTES

Le 16 avril 2013

Le Conseil d'administration

## LE NOBLE AGE

Société Anonyme au capital de 17 084 282 euros  
Siège à NANTES (44300) 6 rue des Saumonières  
SIREN 388 359 531 R.C.S NANTES

<b>TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>
---

Exercices concernés Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
<b>I°) Capital en fin d'exercice :</b>					
- Capital social	16 084 282	17 084 282	17 084 282	17 084 282	17 084 282
- Nombre des actions ordinaires existantes	8 042 141	8 542 141	8 542 141	8 542 141	8 542 141
- Nombre des actions de la société détenues par le groupe	7 147	8 611	8 618	11 141	71 449
- Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
- Nombre maximal actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
.....					
Par exercice de droits de souscription ...					
<b>II°) Opérations et résultats de l'exercice :</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	6 313 779	7 679 117	9 383 955	9 681 828	11 655 569
- Résultat courant	2 187 579	3 840 400	5 169 946	(4 117 061)	2 227 613
- Impôts sur les bénéfices	(679 666)	(526 554)	885 847	(1 116 471)	(2 037 217)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	23 400		42 630	7 465	46 205
- Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 699 041	4 229 205	4 244 590	(3 433 038)	3 962 234
- Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III°) Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
- Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0.34	0.50	0.50	(0.40)	0.46

Le Président du Conseil d'administration

## LE NOBLE AGE

Société Anonyme au capital de 17 084 282 euros  
Siège à NANTES (44300) 6 rue des Saumonières  
SIREN 388 359 531 R.C.S NANTES

<p><b>TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE</b> (Article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)</p>
---

Délégations consenties au Conseil d'Administration	<i>Durée de validité (à compter de l'assemblée générale ayant autorisé la délégation de compétence)</i>	Plafond autorisé en valeur nominale	Modalités
<p><b>1)</b> Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 5 500 000 euros, plafond fixé à la 21<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder le plafond de 50 millions € fixé à la 21<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2010 (13<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	<p>Montant nominal maximum global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Augmentations de capital : 5.500.000 € (1)</li> <li>. Titres de créance : 50 millions € (2)</li> </ul>	<p>Cf 14<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 22/06/2011 disponible au siège de la société</p>
<p><b>2)</b> Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de 5.500.000 euros.</p> <p>L'utilisation de cette autorisation s'imputera sur le plafond nominal global d'augmentation du capital de 5.500.000 euros fixé à la 21<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 50 millions € et s'imputera sur le plafond fixé à la 21<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2010 (14<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	<p>Montant nominal maximum global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Augmentations de capital : 5.500.000 € (1)</li> <li>. Titres de créance : 50 millions € (2)</li> </ul>	<p>Cf. 15<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 22/06/2011 disponible au siège de la société</p>

<p>3) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations de compétence visées aux 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions. L'utilisation de cette autorisation s'imputera sur le plafond nominal global d'augmentation de capital de 5.500.000 euros fixé à la 21<sup>ème</sup> résolution et commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 14, 15, 16, 17, 18 et 19. Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2010 (15<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	Montant nominal global : 5.500.000 € (1)	Cf. 16 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 22/06/2011 disponible au siège de la société
<p>4) Autorisation donnée au CA en vue de procéder à l'émission d'actions ordinaires destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. L'utilisation de cette autorisation s'imputera sur le montant global de 5.500.000 € fixé dans la 21<sup>ème</sup> résolution. Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2010 (16<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	Montant nominal global : 5.500.000 € (1)	Cf. 17 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 22/06/2011 disponible au siège de la société
<p>5) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé). Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 5.500.000 euros dans la limite de 20% du capital par an, ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la 21<sup>ème</sup> résolution. Le montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis est fixé à 50 millions €, ce montant s'imputant sur le plafond global de 50 millions € fixé à la 21<sup>ème</sup> résolution. Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2010. (19<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	Montant nominal maximum global : .Augmentations de capital 5.500.000 € (1) sans pouvoir excéder 20% du capital par an . Titres de créance : 50 millions € (2)	Cf. 18 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 22/06/2011 disponible au siège de la société
<p>6) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un</p>	18 mois	Montant nominal maximum global : .Augmentations de capital : 2.000.000 € (1)	Cf. 19 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 22/06/2011

<p>montant nominal global de 2.000.000 d'euros – suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : fonds d'investissement souscrivant au capital de sociétés de taille moyenne (c'est-à-dire dont la capitalisation n'excède pas, lorsqu'elles sont cotées, 1 milliard d'euros) notamment dans le domaine de la santé et/ou médico-social, caisses de retraites et compagnies d'assurance ayant leur siège social ou leur société de gestion sur le territoire de l'Union Européenne ou en Suisse, dans la limite d'un maximum de 20 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 500.000 euros (prime d'émission incluse)</p> <p>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder un plafond global de 2.000.000 €, ce montant s'imputant sur le plafond global de 5 500 000 euros visé à la 21<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Le montant nominal global des titre de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 25 millions € et s'imputera sur le plafond global de 50 millions € visé à la 21<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Le nombre d'investisseurs susceptibles de se voir émettre des titres sera limité à 20 et le montant minimum réservé à chacun des souscripteurs s'élèvera à 500.000 € (prime d'émission incluse).</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'AGM du 23 juin 2010 (20<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>		<p>. Titres de créance : 25 millions € (2)</p> <p>20 souscripteurs</p>	<p>disponible au siège de la société</p>
<p>7) Autorisation donnée au CA à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail dans la limite d'un plafond nominal maximal de 600.000€, ce montant s'ajoutant au plafond prévu à la 21<sup>ème</sup> résolution pour former le plafond mentionné à l'article L225-129-2 du Code de commerce.</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'AGM du 23 juin 2010 (23<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	<p><b>18 mois</b></p>	<p>600.000€ Soit 300.000 titres de valeur nominale de 2 € Plafond global mentionné à l'article L225-129-2 du Code de commerce</p>	<p>Cf. 20<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 22/06/2011 disponible au siège de la société</p>
<p>8) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des 14<sup>ème</sup> à 19<sup>ème</sup> résolutions de l'AGM du 22/06/2011 est fixé à 5.500.000 euros</p> <p>- le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des 14<sup>ème</sup> à 19<sup>ème</sup> résolutions de l'AGM du 22/06/2011 est fixé à 50 millions d'euros.</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>		<p>Montant maximum global : . Augmentation de capital : 5.500.000 € . Titres de créance : 50 millions €</p>	<p>Cf. 21<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 22/06/2011 disponible au siège de la société</p>

<p>9) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 5 500 000 euros, plafond fixé à la 25<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder le plafond de 50 millions € fixé à la 25<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2011 (14<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	<p>Montant nominal maximum global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Augmentations de capital : 5.500.000 € (1)</li> <li>. Titres de créance : 50 millions € (2)</li> </ul>	Cf 14 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<p>10) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de 5.500.000 euros.</p> <p>L'utilisation de cette autorisation s'imputera sur le plafond nominal global d'augmentation du capital de 5.500.000 euros fixé à la 25<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 50 millions € et s'imputera sur le plafond fixé à la 25<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2011 (15<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	<p>Montant nominal maximum global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Augmentations de capital : 5.500.000 € (1)</li> <li>. Titres de créance : 50 millions € (2)</li> </ul>	Cf 15 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<p>11) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations de compétence visées aux 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions.</p> <p>L'utilisation de cette autorisation s'imputera sur le plafond nominal global d'augmentation de capital de 5.500.000 euros fixé à la 25<sup>ème</sup> résolution et commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 14, 15, 16, 17, 20 et 21.</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2011 (16<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	Montant nominal global : 5.500.000 € (1)	Cf. 16 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<p>12) Autorisation donnée au CA en vue de procéder à l'émission d'actions ordinaires destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. L'utilisation de cette autorisation s'imputera sur le montant global de 5.500.000 € fixé dans la 25<sup>ème</sup></p>	26 mois	Montant nominal global : 5.500.000 € (1)	Cf. 17 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la

<p>résolution. Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2011 (17<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>			société
<p>13) Délégation de compétence consentie au CA en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres dans la limite d'un montant nominal global de 1.000.000 €. Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2010 (17<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	Plafond autonome : 1.000.000 € et dans la limite du montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices	Cf. 18 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<p>14) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2010 (18<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	Plafond autonome : 10% du capital social existant à la date de la décision	Cf. 19 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<p>15) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé). Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 5.500.000 euros dans la limite de 20% du capital par an, ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la 25<sup>ème</sup> résolution. Le montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis est fixé à 50 millions €, ce montant s'imputant sur le plafond global de 50 millions € fixé à la 25<sup>ème</sup> résolution. Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2011. (18<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	26 mois	Montant nominal maximum global : .Augmentations de capital: 5.500.000 € (1) sans pouvoir excéder 20% du capital par an . Titres de créance : 50 millions € (2)	Cf. 20 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<p>16) Délégation consentie au CA en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un montant nominal global de 2.000.000 d'euros – suppression du droit préférentiel de souscription des</p>	18 mois	Montant nominal maximum global : .Augmentations de capital : 2.000.000 € (1) .Titres de créance : 25 millions € (2)	Cf. 21 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la

<p>actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : fonds d'investissement souscrivant au capital de sociétés de taille moyenne (c'est-à-dire dont la capitalisation n'excède pas, lorsqu'elles sont cotées, 1 milliard d'euros) notamment dans le domaine de la santé et/ou médico-social, caisses de retraites et compagnies d'assurance ayant leur siège social ou leur société de gestion sur le territoire de l'Union Européenne ou en Suisse, dans la limite d'un maximum de 20 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 500.000 euros (prime d'émission incluse)</p> <p>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder un plafond global de 2.000.000 €, ce montant s'imputant sur le plafond global de 5 500 000 euros visé à la 25<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Le montant nominal global des titre de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 25 millions € et s'imputera sur le plafond global de 50 millions € visé à la 25<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Le nombre d'investisseurs susceptibles de se voir émettre des titres sera limité à 20 et le montant minimum réservé à chacun des souscripteurs s'élèvera à 500.000 € (prime d'émission incluse).</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'AGM du 22 juin 2011. (19<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>		20 souscripteurs	société
<p>17) Autorisation donnée au CA de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société.</p> <p>Le nombre total des options attribuées ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 300.000 actions d'une valeur nominale de 2 €, l'une, sous déduction des actions qui seraient attribuées gratuitement en vertu de la 23<sup>ème</sup> résolution.</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2010 (21<sup>ème</sup> résolution)</p> <p><b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b></p>	38 mois	600.000€ (3) Soit 300.000 titres de valeur nominale de 2 €	Cf. 22 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<p>18) Autorisation donnée au CA de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux et/ou de ses mandataires sociaux et/ou des personnels des sociétés et groupements qui lui sont liés.</p> <p>Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement est fixé à 300.000 actions d'une valeur nominale de 2€ l'une, sans que cela puisse conduire à dépasser la limite globale de 10% du capital existant de la Société à la date de décision de leur attribution.</p> <p>Les actions attribuées gratuitement s'imputeront sur le nombre maximum d'actions attribuées en vertu de la 22<sup>ème</sup> résolution</p>	38 mois	600.000€ (3) Soit 300.000 titres de valeur nominale de 2 € Dans la limite de 10% du capital	Cf. 23 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société

Remplace et annule la délégation consentie par l'AGM du 23 juin 2010 (22 <sup>ème</sup> résolution)			
<b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b>			
<p>19) Autorisation donnée au CA à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail dans la limite d'un plafond nominal maximal de 600.000€, ce montant s'ajoutant au plafond prévu à la 25<sup>ème</sup> résolution pour former le plafond mentionné à l'article L225-129-2 du Code de commerce.</p> <p>Remplace et annule la délégation consentie par l'AGM du 22 juin 2011 (20<sup>ème</sup> résolution)</p>	<b>18 mois</b>	600.000€ Soit 300.000 titres de valeur nominale de 2 € Plafond global mentionné à l'article L225-129-2 du Code de commerce	Cf. 24 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b>			
<p>20) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des 14<sup>ème</sup> à 19 résolutions, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> de l'AGM du 20/06/2012 est fixé à 5.500.000 euros</p> <p>- le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des 14<sup>ème</sup> à 19<sup>ème</sup> résolutions, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> de l'AGM du 20/06/2012 est fixé à 50 millions d'euros.</p>		Montant maximum global : . Augmentation de capital : 5.500.000 € . Titres de créance : 50 millions €	Cf. 25 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 20/06/2012 disponible au siège de la société
<b>Utilisation de cette délégation au cours de l'exercice 2012 : NEANT</b>			

*Nota : Les plafonds mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant, être relevés du montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société. Les différents plafonds sont exprimés sur la base d'une valeur nominale unitaire de 2 euros.*

*(1) Plafonds non cumulables entre eux*

*(2) Plafonds non cumulables entre eux*

*(3) Plafonds non cumulables entre eux*